

Histoire et Traditions populaires

N° 79 Septembre 2002

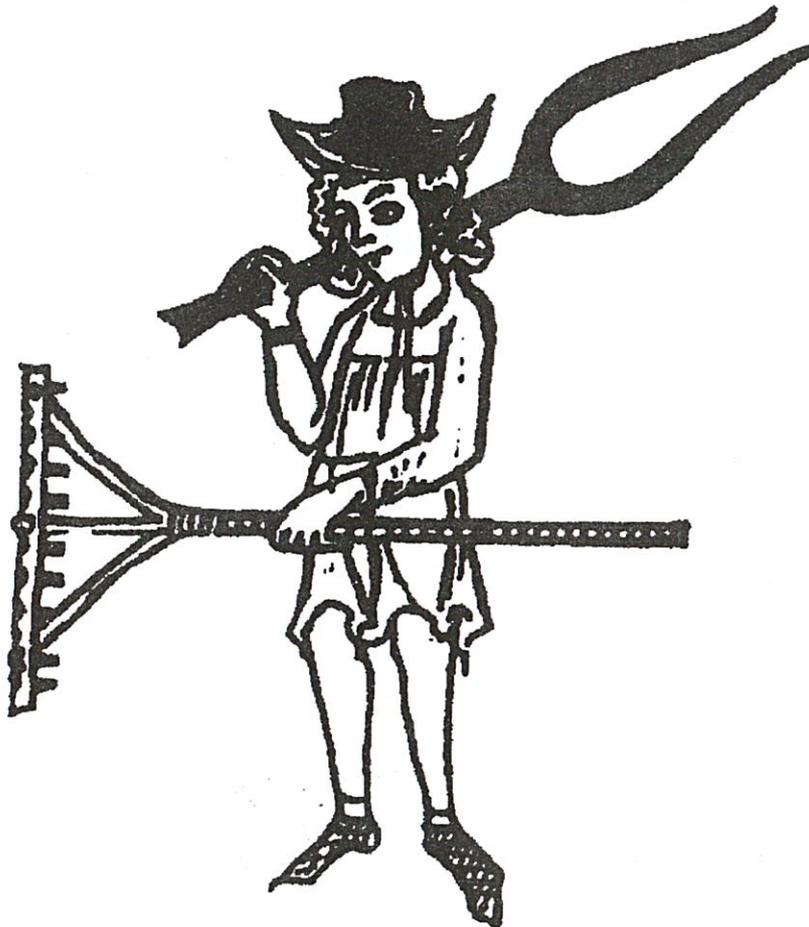


Carrière de Montviette

Outils abandonnés du dernier Carrier

Histoire et Traditions populaires

Foyer rural du Billot
14170 L'Oudon



N° 79

septembre 2002

Bulletin trimestriel publié par le Foyer rural du Billot

N° de publication : ISSN 0298 6728

Responsables de publication:

Gérant : Jacky Maneuvrier

Membres : Almir et Ginette Bellier, Dominique Bordeaux, Yvon et Arlette Bouillé, Denise Bourgault, Eric Bourgault, Thierry et Paule Bricon, Stéphanie Bricon, Henri Callewaert, José et Claude Castel, Marcel Caudron, Michel et Marie-France Chanu, Yvette Denis, Pierre et Brigitte Ferrand, Dominique Fournier, Pierre et Christiane Girard, Jean et Marie Godet, Gérard et Chantal Guillin, Alexandra Grenier, Marie-Thérèse Hugot, Claude et Michèle Lemaître, Christophe Maneuvrier, Jacky et Danie Maneuvrier, Michel Nigault, Jacqueline Pavy, Odile Plékan, François et Colette Wèbre.

Abonnement simple : 13 Euros

Abonnement avec adhésion à l'Association : 19 Euros . (L'adhésion, valable pour toute la famille, est nécessaire pour participer aux activités du Foyer: sortie manoirs, rallyes, voyages etc.)

De nombreux bulletins sont distribués par les membres du Foyer. En cas d'expédition par la poste, il convient d'ajouter 6 Euros pour frais d'envoi.

Périodicité : mars, juin, septembre, décembre.

Sommaire

N° 79 - septembre 2002

<i>Sommaire</i>		p. 3
<i>A nos lecteurs - Calendrier</i>		p. 4
<i>Sortie manoir - poème</i>	Yves Bihorel	p. 5
<i>Nouvelles de Randonnées et Patrimoine</i>	R.P.V.O.	p. 6
<i>La pierre et la brique dans la construction du pays d'Auge</i>	Michel Cottin	p. 7
<i>La colonne votive de Lisieux</i>	Claude Lemaître	p.23
<i>Présentation de la nécropole néolithique d'Ernes</i>	Jean-Luc Dron	p. 33
<i>Programme Montviette-Nature</i>	Montviette-Nature	p.39
<i>Le manoir de Caudemonne</i>	Michel Cottin	p.41
<i>L'église de Grisy</i>	Pierre Bertail	p. 51
<i>Toponymie normande : toponymie de Carel</i>	Dominique Fournier	p. 61

A nos lecteurs

Dans notre prochain bulletin, nous continuerons d'évoquer notre « sortie manoirs » du 8 septembre 2002 avec des articles sur :

Le château de Carel
L'Eglise de Carel
La croix romane de Grisy
Le château de Grisy

Nous publierons également une étude de Claude Lemaître sur les céramiques domestiques du Pré d'Auge ainsi qu'un travail de H. Paumier sur les moulins de Boissey et les noms de moulins de Dominique Fournier.

Calendrier des activités

Vendredi 25 octobre à 20 h au Foyer : **Assemblée Générale du Foyer** (voir feuille jointe au bulletin)

Compte-rendu moral et d'activités
Compte-rendu financier
Election du tiers sortant
Projets pour l'année 2003

Conférence de Claude Lemaître : La céramique domestique du Pré d'Auge. Les pots à cuisson.

Dégustation de fromages de l'ami Serge « Fromager de Tradition » et de **confitures** de Marie.

A partir du samedi 9 novembre 2002 : Activités « Arts plastiques » : bricolage, peinture sur soie, mosaïque, etc.

Ces activités auront lieu le deuxième samedi du mois de 14 h 30 à 16 h 30 pour les plus jeunes et de 14 h 30 à 17 h 30 pour les plus grands.

Le troisième samedi de chaque mois : randonnée pédestre ; Départ 14 h 30 place du Billot
Première sortie le 20 octobre avec « Randonnée et Patrimoine de la Viette et de L'Oudon », circuit du Vieux Val. **Exceptionnellement rendez-vous à 14 h sur le parking de Boissey.**

Renseignements Paule et Thierry Bricon : tel : 02 31 20 64 75

Nouvelles de : « Randonnées et Patrimoine de la Viette et de L'Oudon »

(R.P.V.O.)

Chers amis

C'est la rentrée et l'automne qui approche. Les semaines passent et il est temps que je vienne vous donner quelques nouvelles de votre association.

Elle n'a pas chômé ces derniers mois. Au printemps nous avons été nombreux à commencer à ouvrir un superbe chemin entre Mittois et Ecots dont l'intérêt a paru évident à tous. le travail n'est pas fini mais il prend forme. L'appui des agriculteur riverains nous sera précieux pour aller jusqu'au bout.

L'entretien de chemins à Saint-Martin-de-Fresnay, Vieux-Pont-en-Auge, Saint-Georges-en-Auge et Sainte-Marguerite-de-Viette a été assuré avec l'aide de Pacal Sauvaget et de bénévoles (Merci à Thérèse et aux autres). Les élus doivent savoir qu'il y a un énorme travail de fait ainsi, mais que cela est bien insuffisant pour répondre aux besoins pour maintenir une qualité au réseau, comparable à d'autres secteurs du département.

L'intercommunalité devrait prendre le relais mais il nous tarde que cela soit en place concrètement.

Les sorties programmées tout au long du 1^{er} trimestre ont été variées. Notons une belle réussite dans le cadre de la Fête du Billot, avec une ballade sur le thème de la pierre organisée avec les amis du secteur : Montviette-Nature, le Foyer du Billot et le Comité des Fêtes de L'Oudon. A refaire ...

Retenez les prochains rendez-vous :

-Dimanche 20 octobre : circuit du Vieux Val 6 km. Rendez-vous à 14 h sur le parking de Boissey.

Dimanche 17 novembre : circuit du Mesnil-Simon 7 km. Rendez-vous à 14 h à l'église du Mesnil-Simon.

Et venez nombreux. A bientôt donc ...

Michel Sady – Thérèse Dodeman – Fred Guais

Sortie manoirs

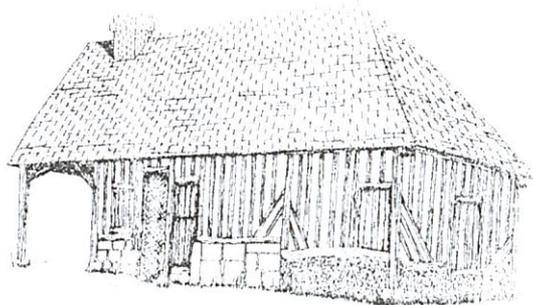
Yves Bihorel

Imitation du poème d'André Bihorel : « Bréhat »

Sous la conduite de Jacky
Qui
Connaît si bien tout L'Oudon
Dont
Les sites n'ont plus de secrets
Crée
L'enchantement pour notre esprit
Pris

.....

Visitons manoirs et châteaux
Tôt
Loin des tracas de la ville
Vile
Pour découvrir avec émoi
Quoi ?
Ce que les vues de Montpinçon
Sont !!!



La pierre et la brique dans la construction du Pays d'Auge

Michel COTTIN 1985¹

1) La pierre

Il est commun de proclamer en parlant de la construction augeronne que l'on eut recours au bois en raison de l'absence ou de la mauvaise qualité de la pierre de la région.

Sur un plan général, quelques historiens et quelques géographes, A. Dauzat en tête, tentèrent voici plus d'un demi siècle de corriger cette vue un peu simpliste, suggérant que l'homme dans ses migrations traînait sa maison derrière lui et que les habitudes de bâtir contournaient bien souvent les difficultés d'approvisionnement en matériaux. Mais les légendes, plus belles que la réalité, l'emportent toujours et l'on continue de répéter que le Pays d'Age n'avait pas de pierre ce qui explique que ... etc.

Cependant lorsque l'on tente de mesurer la place de la pierre dans la construction augeronne, l'on demeure confondu : pendant plus de trois siècles, les conquérants romains puis les maçons de l'époque romane et ceux du Moyen-Age ogival n'ont pratiquement utilisé que la pierre pour leurs monuments, leurs églises, leurs abbayes, leurs châteaux ou les fortifications des villes et cela sans qu'on décèle des preuves très significatives d'apports extérieurs, mais à l'opposé nous savons que l'on exportait le calcaire « lithographique » de Blangy-le-Château.

C'est dans les ruines du « murus gallicus » du Castelier de Saint-Désir qui date vraisemblablement du milieu du 1^{er} siècle avant J.C., que nous trouvons la première trace, dans la région lexovienne, de l'emploi de pierre. Selon L. de Neuville, qui avait pu observer des coupes de terrain, à l'occasion de la plantation, au siècle dernier, d'une pépinière, des assises de blocs calcaire alternent avec des grils de bois. La romanisation des villes et des campagnes, les progrès importants que l'on remarque dans la taille de la pierre à partir du 3^{ème} quart du XIIe siècle, constituent les jalons d'une longue histoire de l'adoption puis du recul de l'emploi de la pierre.

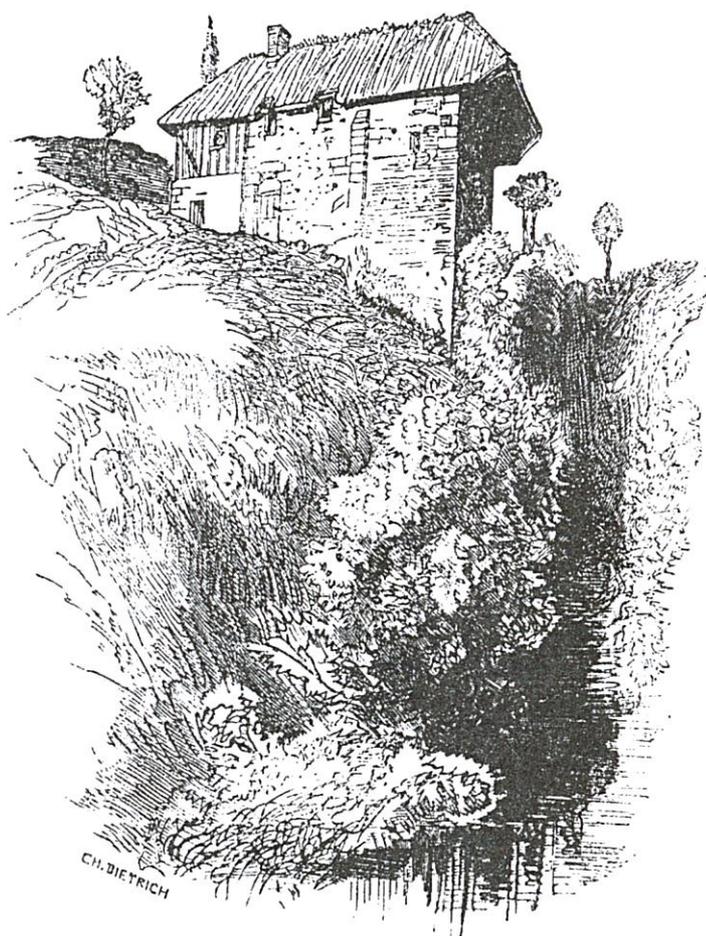
Jusqu'au XIe siècle, les témoins restent surtout des édifices religieux et la pierre de taille de grand appareil n'y apparaît qu'en de rares endroits mais à partir de la seconde moitié du XIe siècle, des édifices à vocation publique tels que les moulins font leur apparition dans les textes et l'on peut en étudier certains.

¹ Michel Cottin, La maison traditionnelle en Pays d'Auge, Matériaux et techniques, exposition au théâtre antique, Sintdésir, 26 octobre – 12 novembre 1985.

Le moulin de Fauguernon, par exemple, qui a été étudié par Ch. Vasseur au XIXe siècle, révélait l'emploi d'assises de petites pierres plates posées en « arêtes de poissons ». Les restes de quelques murs du moulin de Bois sont, pour leur part, constitués de blocs de moyen appareil de travertin, matériau qui ne fut pas employé après le XIIIe siècle en dehors de la zone côtière du Nord Pays d'Auge.

Le moulin de Fauguernon

extrait de la Statistique monumentale



Binet del.

Chaque génération de bâtisseurs eut ses roches de prédilection pour le corps des bâtiments même si, à toutes les époques, l'on réserva pour les fondations et les premières assises hors de terre, les pierres les plus dures, les moins gélives. De l'époque gallo-romaine à la fin du Moyen-Age, ce sont l'oolithe blanche ou ferrugineuse et les calcaires coralligènes, puis du XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, la craie cénomaniennne tant pour les maçonneries de moyen ou grand appareil que pour les maçonneries mixtes, où elle est employée en damiers ou en harpes, et pour les encadrements.

Dans la majeure partie du Pays d'Auge, des frontières sud à Pont-L'Evêque, on emploie des silex, généralement bruts ou très sommairement taillés, aux arête imprécises. Au nord, à partir de Pont-L'Evêque, on trouve des silex noirs bien équarris, taillés en tronc de pyramide, avec des faces externes plates, posés à joints fins et il n'est pas impossible que certains de ces silex proviennent de la région hâvraise.



Manoir du Coudray à Tortisambert

2) La brique

a) La brique gallo-romaine

L'introduction de la brique en Gaule constitue, sans doute, l'un des apports les plus originaux des conquérants romains et celui qui a connu le plus de transformations.

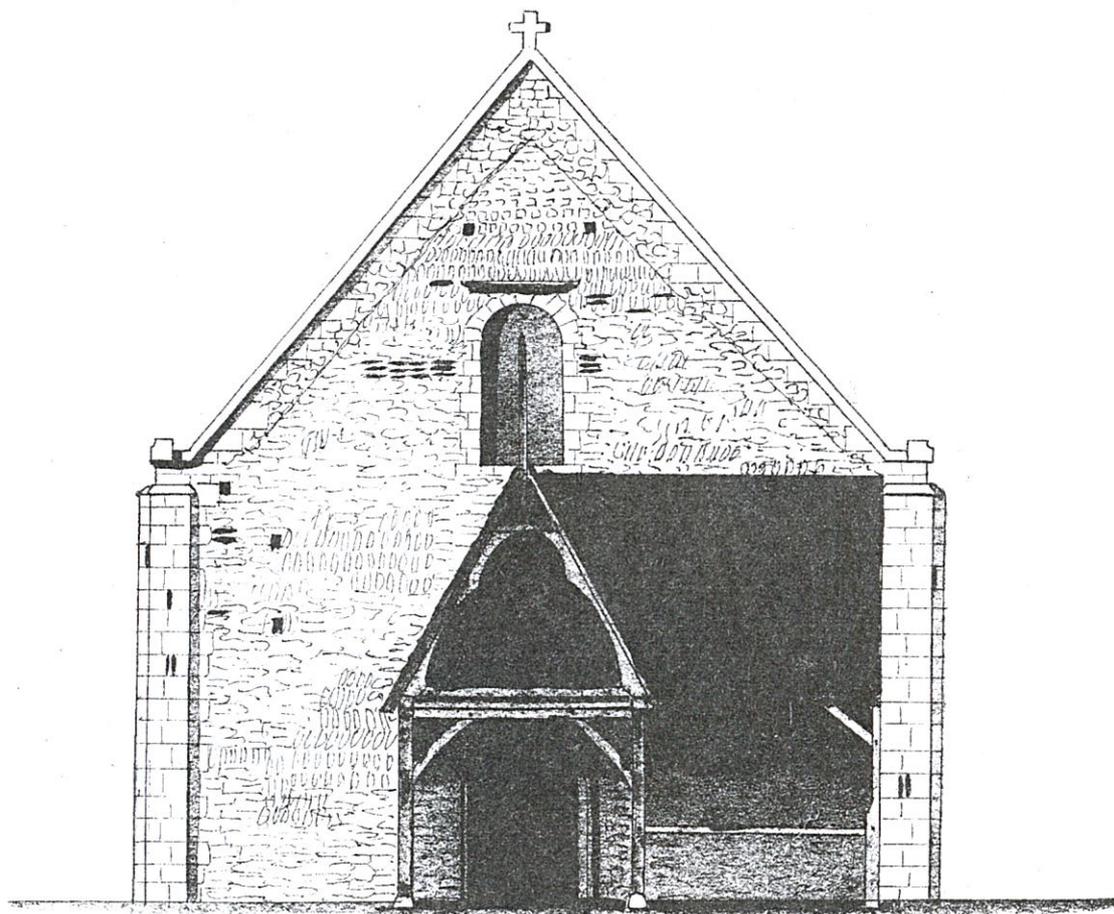
Nous ne présenterons ici que les deux types trouvés sur les sites lexoviens : briques de murs et briques de pilettes.

Les premières, de loin les plus courantes, sont de dimensions et d'emplois très variés et nous sommes dans l'incapacité de dresser la moindre liste significative de leurs dimensions, les plus courantes variant de 0.319 à 0.396 m de longueur pour une largeur de 0.220 à 0.318 m. Ces simples chiffres révèlent une grande disparité et l'on peut se demander s'il n'existait pas un mode de pose variant dans le même mur, plusieurs types de briques car l'on remarque, par exemple, que les valeurs les plus petites de longueur correspondent aux valeurs les plus grandes de largeur et que les dimensions des briques les plus étroites correspondent approximativement à la moitié des plus longues. Il ne s'agit que de suppositions qu'il serait intéressant de vérifier sur des arases en place.

La tradition veut que ces briques aient été moulées ce qui nous paraît difficile à admettre pour les raisons que nous venons d'exposer mais il est possible que l'ouvrier chargé du travail ait disposé de repères indicatifs qu'il suivait avec plus ou moins de précision. L'on conçoit fort bien que cette méthode beaucoup plus rapide que celle de la mise en moule permettait une production de masse à la mesure des besoins. Façonnées sur une aire préalablement sablée, elles comportent à l'une de leur extrémité une cavité de préhension semi-circulaire en tronc de cône, qui en facilite le transport.

L'on retrouve ces briques soit constituant le matériau unique de certains murs, soit sur des hauteurs de deux, trois, quatre ou cinq rangs entre des chaînages de pierre de petit appareil. Ces appareillages ont pu être datés, à Lisieux, du début du II^e siècle grâce aux observations de Claude Lemaître.

Abandonnée à la fin de l'empire romain, cette brique réapparaît à la fin du Xe siècle ou au commencement du XI^e siècle, en arases de trois briques dans la maçonnerie de la cathédrale Saint-Pierre de Lisieux et dans celle des églises de OUILLY-le-Vicomte et de Vieux-Pont-en-Auge, ou en revêtement de sol dans la chapelle l'abbaye de Saint-Désir-de-Lisieux, par exemple. Dans tous ces cas, il s'agit, sans aucun doute, de briques arrachées à des monuments antiques proches quoique certaines recherches actuelles laissent supposer que la fabrication en ait été reprise à cette époque. Dès 1060/1080, cette mode est de nouveau abandonnée.

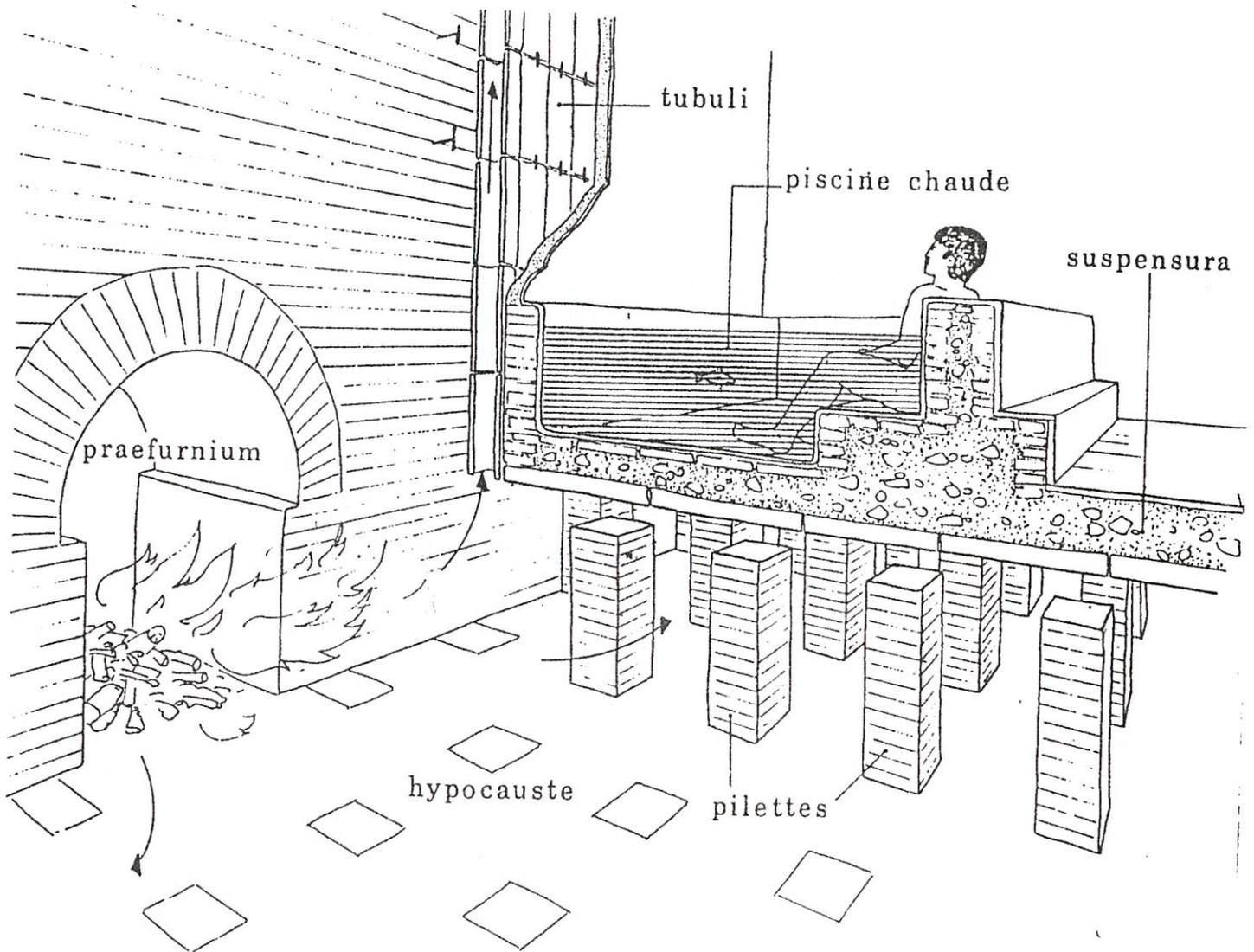


Portail de l'église d'OUILLY-LE-VICOMTE où figurent quelques briques gallo-romaines

dessin de Charles Vasseur en 1855

Les briques de pilettes soutenant la « *suspensura* » des hypocaustes se présentent sous la forme de certains carreaux carrés et comme les briques, leurs dimensions varient à l'infini de 0.173 à 0.218 m de côté pour une épaisseur moyenne de 35/40 mm.

hypocauste dessin de Claude Lemaître

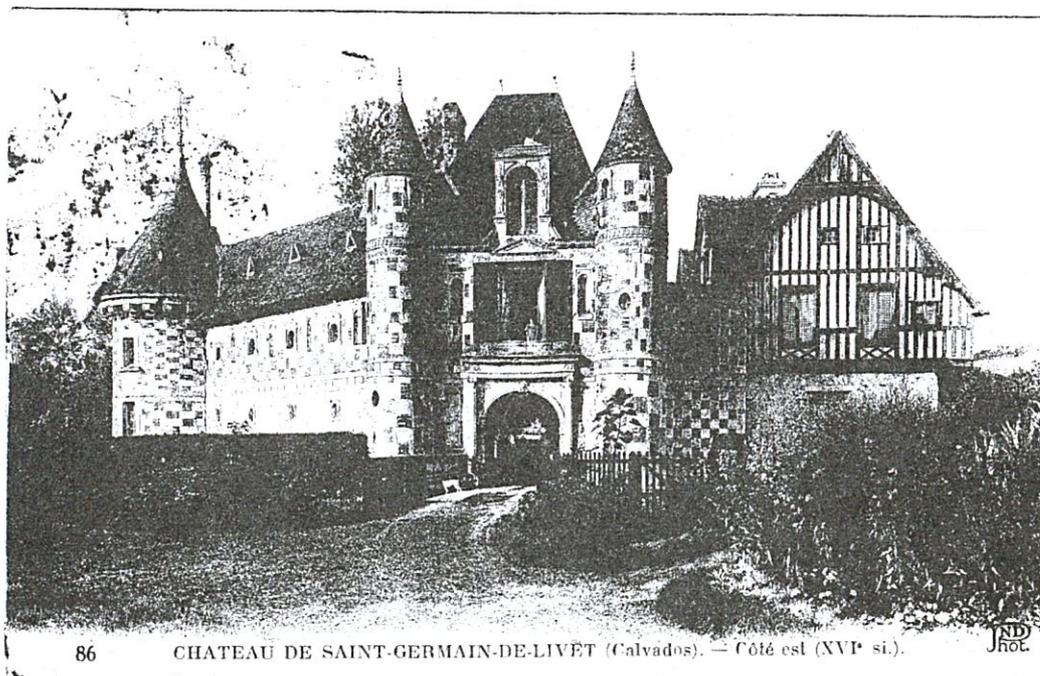


2) La brique rectangulaire : différents modèles

Après le milieu du XI^e siècle, on constate une éclipse totale de la brique dans la construction pendant plus de quatre siècles et l'on trouve alors une petite brique rectangulaire dont la longueur correspond à la largeur des briques romaines les plus étroites : 0.210 m environ de longueur pour 0.105 m de largeur et 32 à 35 mm d'épaisseur. On trouve, en fait, de nombreux types de briques ne se différenciant que par la nature de la terre, les dimensions, la couleur dépendant du degré de cuisson et il est prématuré d'en dresser un catalogue faute d'en avoir étudié les techniques de fabrication et retrouvé les provenances ce qui permettrait, peut-être, d'expliquer les raisons de telles différences sur un même site.

Au château de Saint-Germain-de-Livet, par exemple, on trouve dans les constructions du XVI^e siècle, quatre types de briques, deux ordinaires et deux vernissées. Sur la cheminée de la Salle des Gardes des briques longues et minces de 0.215 à 0.230 m pour une épaisseur de 28 à 35 mm de ce modèle appelé de nos jours : briques « saint-Jean ». Au premier étage, dans les damiers de la tourelle d'escalier intérieur, nous remarquons un autre module de 0.190 m de longueur et 0.095 m de largeur pour une épaisseur de 48 à 55 mm, identique à celui utilisé pour le transept sud de l'église de Saint-Germain-de-Livet ou du soubassement de l'aile Est du Palais épiscopal de Lisieux.

Les briques vernissées des damiers des tourelles d'entrée du château de Saint-Germain-de-Livet se rattachent par leur épaisseur à la brique « saint-Jean » mais s'en différencient par leur longueur et leur forme puisqu'elles furent exécutées arrondies en plan selon le diamètre de la tour, par contre, celles réutilisées dans le cintre de la cheminée du « Salon vert » sont du second module.



86

CHATEAU DE SAINT-GERMAIN-DE-LIVET (Calvados). — Côté est (XVI^e si.).

JAD
HOE

On trouve également une autre qualité très soignée de ces briques d'une planimétrie parfaite, d'un grain fin. Ces briques vernissées vertes comportaient sous le vernis un engobe blanc destiné à faire ressortir la couleur, à lui donner plus de profondeur. Remarquons aussi les « touches » (arrachement de surface résultant d'une fusion des vernis ou des terres lors de la cuisson), défaut fréquent sur les céramiques fabriquées au Pré d'Auge.

Au travers des contrôles dimensionnels, ingrats et nullement concluants, tant les écarts sont patents, il se dégage cependant l'impression qu'il existait alors deux types de briques : l'une longue et mince (valeur moyenne 0.220 x 0.105 x 0.032) et l'autre courte et épaisse (0.190 x 0.100 x 0.050 m.) et c'est, peut-être, celle-là qui correspond au « moule de Neufchâtel ».

On peut s'interroger sur les modes de fabrication de ces produits et l'extrême variété des mesures fait douter justement de l'utilisation de moules, à moins d'admettre que ceux-ci aient existé en grande quantité sans aucune unité dimensionnelle, unité qui ne sera que très partiellement atteinte au XVIIIe siècle.

A cette époque nous rencontrons un nouveau type de brique généralement bien moulée, manquant souvent un peu de cuisson, se rayant à l'ongle, de couleur rouge/rosé, se rattachant directement à notre brique moderne.

Chronologie de l'emploi

Disposées en chaînage de 3, 4 ou 5 rangs, reprenant en cela l'exemple romain, au manoir de Pont-Mauvoisin à Saint-Hyppolite-du-Bout-des-Prés (aujourd'hui Saint-Martin-de-la-Lieue) au château de la Houblonnière, à Fervaques, au manoir de Malicorne à Saint-Désir-de-Lisieux, l'on trouve donc, datant, sans doute, des dernières années du XVe siècle, de nouveaux emplois de briques, mais ceux-ci restent cependant limités et ne semblent pas avoir atteint une large expansion géographique. Cette méfiance des Augerons envers un matériau nouveau pour eux, peut-être réintroduit dans notre région à l'occasion de l'occupation anglaise, cette méfiance explique, sans doute, son nouvel abandon pratiquement total pendant au moins le premier tiers du XVIe siècle. Peu confiants dans la résistance à la rupture de ces briques mal cuites, les constructeurs ne l'utiliseront, à partir de la seconde moitié du XVIe siècle, qu'en petite quantité et seulement à titre décoratif dans les maçonneries, encloses dans des chaînages, où la pierre reste porteuse.

Il faut attendre l'extrême fin du XVIe siècle ou le début du XVIIe siècle pour voir la brique tenir une place importante dans les grands chantiers ouverts à cette époque, mais insensiblement, d'une construction à l'autre, elle occupera de plus en plus d'espace jusqu'à rester pratiquement l'unique matériau de certaines maisons des XVIIIe et XIXe siècles. On constate un décalage important avec le Lieuvin ou l'Ouche où cet emploi en matériau unique est courant dès la seconde moitié du XVe siècle.

Les briques de remplissage

La nature du matériau de garnissage des entrecolombages , espaces entre deux colombages, a évolué au cours des siècles et pendant un laps de temps relativement court, probablement entre 1530 et 1550, l'on trouve des pans de bois garnis de petites briquettes confectionnées spécialement à cet usage. Elles se reconnaissent à deux caractéristiques : obliquité des arêtes terminales et présence à chaque extrémité d'une saillie destinée à s'incruster dans un logement préparé à cet effet sur le champ des colombages. Ces arêtes obliques sont fort irrégulières et nullement parallèles, quant aux tenons, semi circulaire , ils n'ont aucune précision ni régularité. La préparation de la terre de ces briques laisse parfois à désirer et il est fréquent d'y trouver de petits silex et sa mise en forme manque de soin.

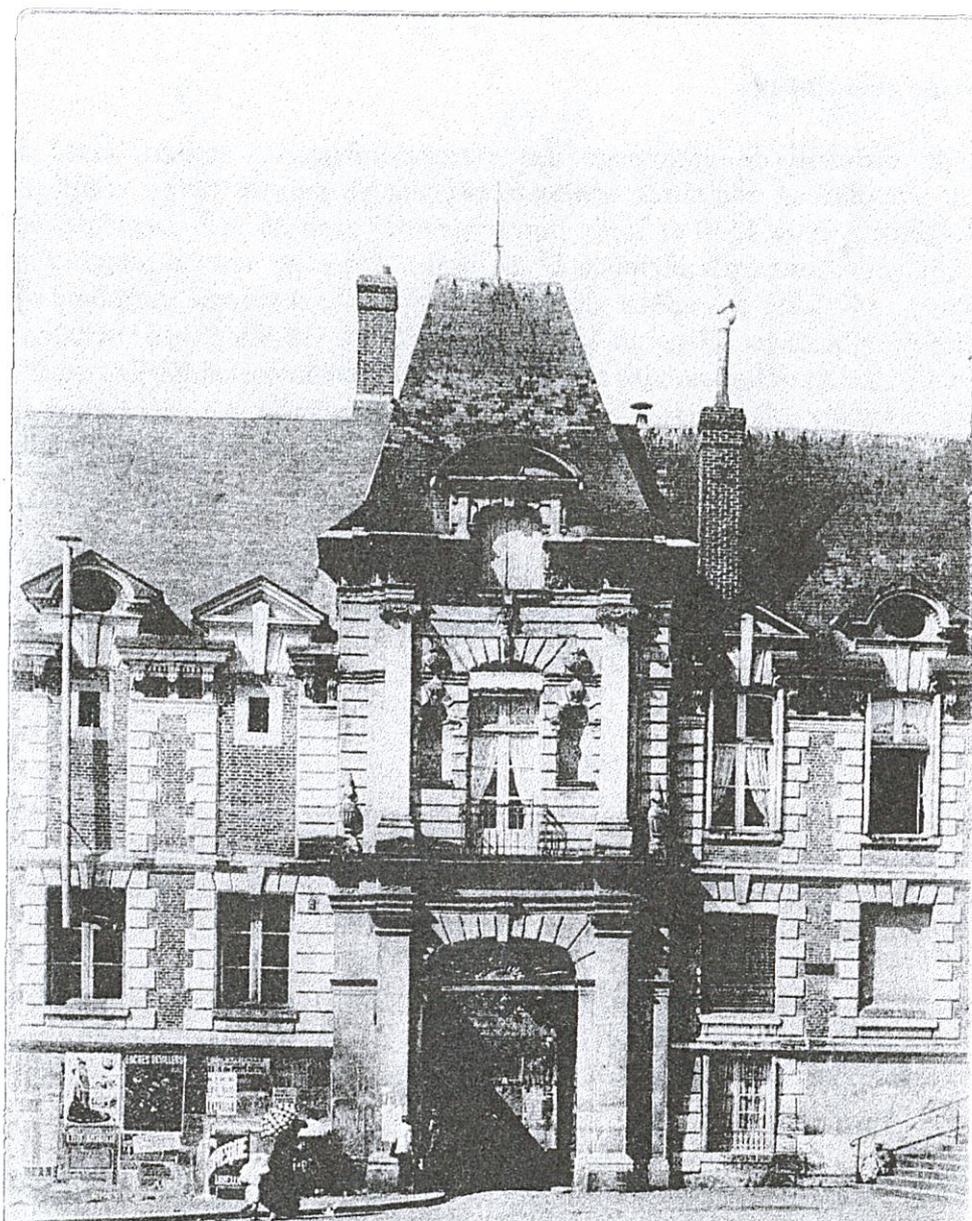
L'utilisation de ce produit paraît limité mais la mode du garnissage en produits céramiques s'est prolongé au-delà, par l'emploi du tuileau et à partir du XVIIIe siècle, on adopta des garnissages en briques ordinaires pour la réparation d'entrecolombages détériorés par les intempéries.

Les briques de forme

A côté des briques à arêtes perpendiculaires, on trouve un certain nombre de briques de formes variées, destinées à des usages précis et cela dès l'époque romaine. On trouve, par exemple, dans la voûte d'un four à pain du XVIIIe siècle situé au Brevedent, un grand carreau de terre cuite utilisé en appareillage hélicoïdal.

Sans revenir sur les briques vernissées en arc de cercle des tourelles de Saint-Germain-de-Livet, il faut signaler l'emploi à l'extrême fin du XVIIIe siècle mais surtout au XIXe siècle de briques semblables destinées à l'édification des piles d'entrée des grandes fermes ou des châteaux.

A la même époque, pour le couronnement des murs de clôture mais aussi pour certaines corniches, les maçons utilisèrent des briques profilées en talon à une extrémité.



50

LISIEUX. — *Porte des Tribunaux (Ancien Palais Épiscopal)*

Collections ND Phot

Lisieux – Porte des Tribunaux, ancien palais épiscopal

Les tuiles

Les tuiles furent introduites en Gaule par les Romains, sans doute dans les premières années de la conquête et son histoire suit d'assez près le destin de la brique, mais son emploi reparaît plus tôt et connaît moins d'éclipse.

Le problème de la couverture reste assez mal étudié et notre documentation fragmentaire. En l'absence de fouilles nous devons nous tourner vers l'observation de monuments existants où l'on remarque, particulièrement sur les gables des églises de Vieux-Pont et d'Ecajeul, des modifications importantes de la pente des toits, modifications significatives de changement d'emploi de matériaux. On relève ainsi dans les deux cas trois inclinaisons différentes. La première contemporaine de la construction présente un angle surbaissé correspondant à l'emploi d'une tuile romaine, tandis que la dernière, de 45 à 50° est couverte de la tuile plate encore en usage de nos jours.

On peut, par contre, s'interroger sur le matériau utilisé dans la phase intermédiaire : la pente de 30 à 35° semble mal se prêter à l'utilisation de chaume ou de roseaux ou à l'emploi de tuiles de bois ? D'autre part on ne connaît pas d'exemple de couvertures en plaquettes de pierre et l'ardoise ne semble pas être apparue dans la région avant le XVI^e siècle.

Les tuiles romaines

On doit distinguer deux éléments complémentaires : l'un plat, la « tegula » et l'autre semi-cylindrique, « l'imbrex ». La tegula se présente comme une grande plaque de terre cuite trapézoïdale de dimensions variables, bordées sur les deux côtés de la face supérieure d'une bordure de 15 à 20 mm qui s'interrompt à quelques centimètres de l'extrémité la plus étroite, à la limite du chanfrein taillé dans la plaque de base. Ces tuiles s'imbriquent en se chevauchant et reposent simplement sur la charpente.

L'imbrex est une tuile canal destinée à couvrir les lèvres de deux « tegulae ». elle est fabriquée à partir d'une plaque de terre coupée en tronc de cône et mise en forme sur un cylindre. Posées en chevauchement, les imbrex semblent avoir été liées par un ciment léger.

Reconstitution d'une toiture gallo-romaine



Les tuiles plates

Nous connaissons mal l'époque de l'abandon de l'usage de la tuile romaine classique peut-être présente sous forme de réutilisation sur certains monuments carolingiens ou de l'époque romane, mais il n'est pas douteux que la tuile plate fit son apparition dès la fin du XIe siècle ou au début du XIIe siècle.

Sa forme rectangulaire et sa faible épaisseur, par opposition à la tuile romaine, la rattache aux tuiles de bois, aux « tavelles » actuelles de certaines régions montagneuses. Au-delà de cette vision globale, il faut remarquer l'existence de produits variés : tuiles plates droites, en écailles, tuiles de bardage, et procédant de la récupération de celles-ci, tuileaux de garnissage d'entrecolumbages.

tuiles plates droites

Ces tuiles plates droites sont bien entendu, les plus courantes et les plus anciennes. Là aussi des différences dimensionnelles très importantes se remarquent, chaque atelier possédant son « moule » et l'on peut que regretter de ne jamais avoir procédé à des relevés pour tenter de restituer l'aire de dispersion des productions d'une tuilerie car si autrefois ces produits voyageaient peu, il n'en est plus de même depuis quelques décennies ou des toitures entières sont déposées ici et reposées là. Cela complique notre recherche et nécessite un long et coûteux travail de laboratoire afin de situer l'emplacement de leur four d'origine.

Ces tuiles comportent en arrière, au centre d'une extrémité, une protubérance, le « crochet », obtenu en repoussant de quelques centimètres, du milieu vers le bord, l'argile encore crue. L'on trouve également à la hauteur du crochet des trous exécutés avec un poinçon ou un clou de section carrée. Le crochet permet la mise en place sur lattes tandis que les deux trous se trouvant de part et d'autre de celui-ci permettent la fixation de la tuile, mais ces trous ne sont pas généralisés.

Ces tuiles sont légèrement cintrées sur leur face externe ; il s'agit là d'une déformation due au séchage, mais celle-ci était, peut-être, recherchée afin d'éviter la stagnation de l'eau ou des terres éoliennes. L'un des soucis des couvreurs étant d'utiliser des produits homogènes compacts, lisses et bien cuits sur lesquels les mousses ont le moins de possibilités de se développer.

En effet la durée de vie de certaines tuiles de qualité peut atteindre plusieurs siècles et conscients de la nécessité de rendre leurs produits insensibles à l'humidité, les tuiliers, semble-t-il à partir du XIVe siècle, ont recouvert la partie visible de la tuile d'un vernis vert ou brun. Cette formule coûteuse était d'une grande efficacité puisque la couverture de la cathédrale de Lisieux conserve encore quelques échantillons datant sans doute de la grande restauration de la fin du XVIe siècle ou peut-être même antérieurs.

A l'opposé de la tuile romaine, cette tuile est posée avec un grand recouvrement, appelé « pureau » qui peut atteindre un coefficient de trois, ce qui signifie qu'il faut multiplier par ce nombre la surface visible de toiture pour obtenir la quantité de tuiles nécessaire

à sa façon. Cette pose en superposition de trois épaisseurs nécessite des pentes avoisinant 45° afin d'éviter au maximum les prises au vent, mais aussi des charpentes puissantes aux chevrons rapprochés et aux lattes robustes et bien cloutées . On utilisait donc un chevronnage soit de « bois de brin » soit de chevrons de « fente ». Les lattes s'obtenaient également par fente et non par sciage.

Faute de posséder un grand nombre de maisons très anciennes, il nous est difficile de suivre sur les demeures privées l'évolution de la couverture ; par contre, on remarque sur un grand nombre d'églises augeronnes une modification de l'écartement du chevronnage par ajout entre deux chevrons anciens, d'un chevron plus récent. Cette transformation correspond à l'abandon de couvertures en roseau ou en chaume pour l'adoption de la tuile.

Les tuiles plates en écailles

Bien connues par une iconographie surabondante ou par les toits de l'hospice de Beaune ou le cloître du Mont-Saint-Michel, la tuile plate à base arrondie n'est pas absente de notre région, mais nous ignorons l'ancienneté et l'importance de son emploi. Utilisée vraisemblablement à partir de l'adoption des toitures en poivrière, il nous paraît difficile de dater les documents restés en place et les quelques épaves recueillies ne semblent pas antérieures au XIXe siècle. Fabriquées comme les tuiles plates droites, il est possible qu'elles aient été plus fréquemment vernissées que celles-ci.

Les tuiles de bardage

On remarque dans une zone difficile à cerner, mais typiquement augeronne, l'emploi, pour la protection des pans de bois exposés aux pluies, d'une tuile droite plate de même type que la tuile de couverture mais sans crochet , fabriquée spécialement pour le bardage et comportant un trou à chaque angle et un au centre. Elles sont posées à « joint vif » en lits horizontaux croisés et un mortier léger colmate les interstices. En raison de son rôle de protection , on trouve ce matériau sur des constructions d'époques très différentes et aucun document ne nous permet d'en dater l'apparition.

Les tuileaux

Il ne s'agit pas là d'une production spécifique des tuiliers, mais d'une récupération des tuiles plates inutilisables pour la couverture et en les récupérant pour le garnissage de leurs entrecolombages, les maçons d'autrefois ont laissé une preuve de leur imagination et de leur sens de l'économie.

On utilise donc de vieilles tuiles ou des tuiles neuves cassées dont on récupère les rives d'origine, en les fractionnant en bandes de 40 à 60 mm et en les refendant lorsqu'elles sont trop longues. Selon les cas, elles sont posées en lits parallèles inclinés ou servent à la composition de dessins plus ou moins complexes.

Les colombages, les tournisses qui doivent recevoir ce mode de remplissage, comportent sur leur champ un évidement en arc de cercle, un « crâne », assurant le blocage du mortier et empêchant la colonne de tuileaux de tomber en avant.

L'aire d'emploi de cette technique originale couvre, en gros, les deux tiers sud du Pays d'Auge et son emploi s'étend non seulement à des constructions prévues pour recevoir ce type de garnissage mais aussi en remplacement d'anciens garnissages en torchis.

Les premiers exemples de garnissage de tuileaux sont contemporains ou seulement de très peu postérieurs aux garnissages de briques que nous avons vus employer à Lisieux et l'engouement pour ce mode de décoration a perduré pratiquement jusqu'au XVIII^e siècle.

La variété des décors a souvent retenu l'attention des auteurs sans qu'aucun recueil n'ait été constitué recensant ou classifiant toutes les dispositions dont les plus courantes s'inspirent de motifs géométriques ou d'inspiration religieuse : croix, ostensoirs etc.

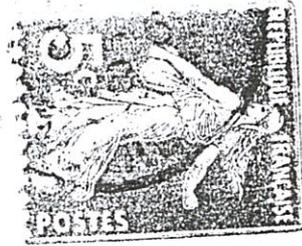
Les faitiers et les corniers

Compléments indispensables de la tuile, les faitiers, comme leur nom l'indique, sont destinés à terminer, à couvrir, la ligne de faitage de la maison et à relier les deux pans de la toiture et les corniers, qui appartiennent à la typologie des « imbrex » des toitures gallo-romaines, garnissent les angles rentrants, les noues ou saillants, les arêtières, assurant l'étanchéité de la toiture.

Les faitiers sont généralement des demi cylindres prolongés d'ailes droites, en terre cuite d'une trentaine de centimètres de longueur, fabriqués à partir d'une plaque d'argile de 13 à 20 mm d'épaisseur. Il en existe beaucoup de types et nous en avons rencontré un modèle, plat en partie supérieure, à arêtes tombantes droites dont l'épaisseur avoisine 30 mm.

Contemporains et produits l'un et l'autre dans les ateliers de la tuile qu'ils accompagnent, ils ne semblent pas avoir varié de forme et les variations de dimensions que l'on constate suivent celles de la tuile.

MONTPINÇON (Calvados) — Église



Arsène, éditeur

La colonne votive de Lisieux¹

Claude Lemaître

En 1947, François Cottin recueillit trois tambours des colonnes sculptés dont l'un porte une inscription. Il identifia ces éléments comme appartenant à une colonne votive dédiée à Jupiter. La restitution qu'il proposa (figures 2 et 3) est maintenant présentée à l'église Saint Jacques de Lisieux qui abrite aussi d'autres éléments d'architecture d'époque gallo-romaine. Ces reliefs ont déjà fait l'objet de publications (biblio 1,2,3) mais des données nouvelles concernant le site de découverte conduisent à reprendre l'étude de ce monument votif, original à bien des égards et qui porte un éclairage nouveau sur la vie civile et religieuse à Noviomagus à la fin du II^{ème} siècle. On constate notamment que les gallo-romains firent appel à un calcaire local très résistant pour réaliser des éléments importants de la partie monumentale de la ville dont quelques rares exemples nous sont parvenus.

Lieu de découverte

Les trois tambours de colonne ont été recueillis sous les immeubles situés à l'angle de la rue de la Résistance et de la place du Général de Gaulle, cadastrés AC 73-74, aux abords des vestiges d'un bâtiment gallo-romain et d'une structure monumentale en moyen appareil identifiée, par hypothèse, comme piédestal honorifique. C'est dans cet environnement immédiat que fut découvert en 1857 un autre monument, l'édifice à colonnes de l'usine Bordeaux-Fournet, qui bordait le côté nord du decumanus maximus, identifié comme bassin de décantation et de régulation d'un aqueduc urbain et sacralisé par la présence d'une base d'autel (biblio 6). La localisation de la découverte des tambours de cette colonne est précisée par F Cottin : *"plus au sud toute adduction eut été impossible du fait que notre canal se serait jeté en travers d'une voie et aurait traversé une petite place (figure 1) où j'ai trouvé les fragments d'une colonne votive"* (biblio 7).

Cette placette était édifée en terrasse, dominant à l'ouest la berge de l'Orbiquet d'environ deux mètres. A l'est, elle était surplombée par une seconde terrasse d'environ deux mètres également. Selon l'axe nord-sud, sa largeur était de onze mètres maximum et sa longueur axe Est-Ouest peut être évaluée à une quinzaine de mètres, sa surface ne dépassant pas 165/170 m². Le terme de placette semble parfaitement convenir à cet espace dont le caractère cultuel paraît évident même si l'édifice à colonnes est avant tout une structure technique. Le propos de F.Cottin montre que les trois tambours de colonnes n'ont pas été recueillis dans les fondations de la muraille du Bas-Empire, dressées quelques mètres plus à l'ouest et qui, dans ce secteur, n'a pas été atteinte par les travaux de reconstruction.

Cette localisation est importante sur le plan topographique. Cette placette occupe un lieu privilégié dans l'espace urbain surplombant la berge Est de l'Orbiquet, jouxtant le côté nord du decumanus maximus et formant la charnière entre la partie basse de la ville, vouée au commerce et à l'artisanat, et la ville monumentale édifices civils, religieux et habitats parfois résidentiels. On perçoit mieux, dans ce contexte, l'importance de l'implantation de ce monument à cet endroit selon les vœux des édiles qui, ont joué un rôle non négligeable dans son édification.

¹ Texte de la communication donnée à l'occasion de la Journée de l'archéologie du 11 août 2002

Description des tambours

Signalons tout d'abord, que les trois tambours présentent, verticalement, une zone simplement épannelée révélant que le monument était adossé à un mur. Seul le chapiteau entièrement sculpté, devait en dépasser la crête.

La description des tambours et de leurs reliefs est entreprise de bas en haut, celui portant les deux scènes de personnages étant considéré comme appartenant à la partie inférieure de la colonne. Ils ont été réalisés, dans du calcaire jurassique (oxfordien coralligène), de grande résistance, de provenance locale. Toutefois le tambour supérieur (le chapiteau) a été réalisé dans un calcaire oolithique local, un peu plus fragile mais qui appartient au même étage géologique.

Premier tambour (E-L 9183, W 159): figures 4,5,6

Dimensions 0,73 m x 0,44 m

Le tambour est illustré de deux scènes, tronquées, superposées, séparées par un bandeau plat portant l'inscription **IA PROC HERMADION**. Le développement, en aplat, de ces scènes permet de constater qu'elles n'ont pas la même ampleur (figure 6). Elles n'occupent pas la totalité de la circonférence du tambour. La zone non sculptée, sommairement épannelée, était à l'évidence invisible au public.

Scène inférieure (0,84 m x 0,23 m):

Seule la partie supérieure est conservée, le bas des personnages se trouvait sur un tambour disparu ce qui nuit à la lecture de la scène. Elle met en relation six personnages masculins. Celui qui occupe la position centrale porte une tunique échancrée. La tête, légèrement tournée vers la gauche, domine trois de ses interlocuteurs, les deux autres étant placés à droite. L'un d'eux est vêtu du manteau gaulois à capuchon, le cuculus. Celui placé à l'extrémité droite semble se désintéresser de l'action ou peut-être se tourner vers un auditoire virtuel.

Une inscription, **SC L PDS** a été gravée au-dessus et entre les têtes des personnages, et assez difficilement en ce qui concerne les dernières lettres qui viennent s'insérer au-dessus des têtes des deux personnages situées à droite.

Scène supérieure (1,05 m x 0,43 m):

Il s'agit d'une scène de sacrifice dont seule la partie basse est conservée. Le personnage central procède à une libation sur un autel quadrangulaire représenté en perspective. De la main droite, il dépose son offrande tandis que de la main gauche il tient un petit coffret. L'absence de la partie supérieure de la scène, représentée sur un tambour disparu, ne permet pas de juger si l'officiant portait un voile conformément au rite romain. Face à lui, un homme adulte, un camillus, en tunique courte couverte d'un manteau, l'assiste. Traditionnellement il porte de sa main gauche une patère, très abîmée sur le relief, et sa main droite tient un oenochoé piriforme dont on trouve de nombreux exemples dans la vaisselle de métal.

A droite, deux personnages en tunique courte, descendent un escalier symbolisant peut-être la présence, à moindre frais (?), d'un temple non figuré sur la scène. Les pieds de l'officiant et son assistant dépassent le cadre de la scène et prennent appui sur le bandeau. La gravure des lettres de ce bandeau séparateur est de bonne qualité sauf pour le groupe **IA PROC** où les deux premières lettres posaient problème mais un examen attentif en confirme en lecture.

Photographie des scènes du 1^{er} tambour conservé

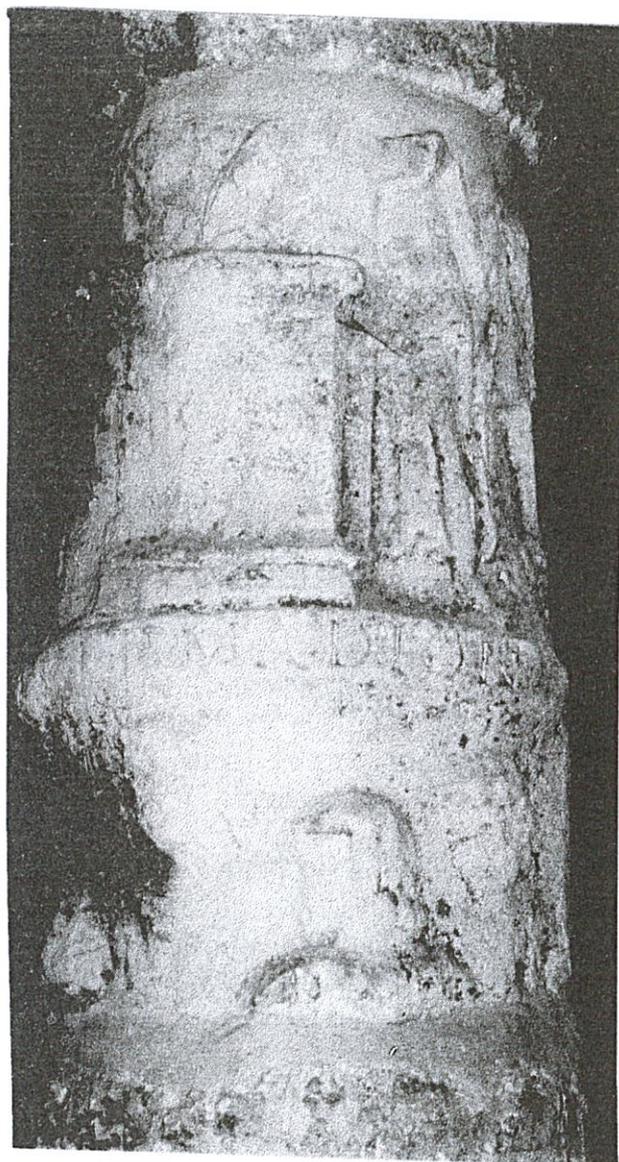
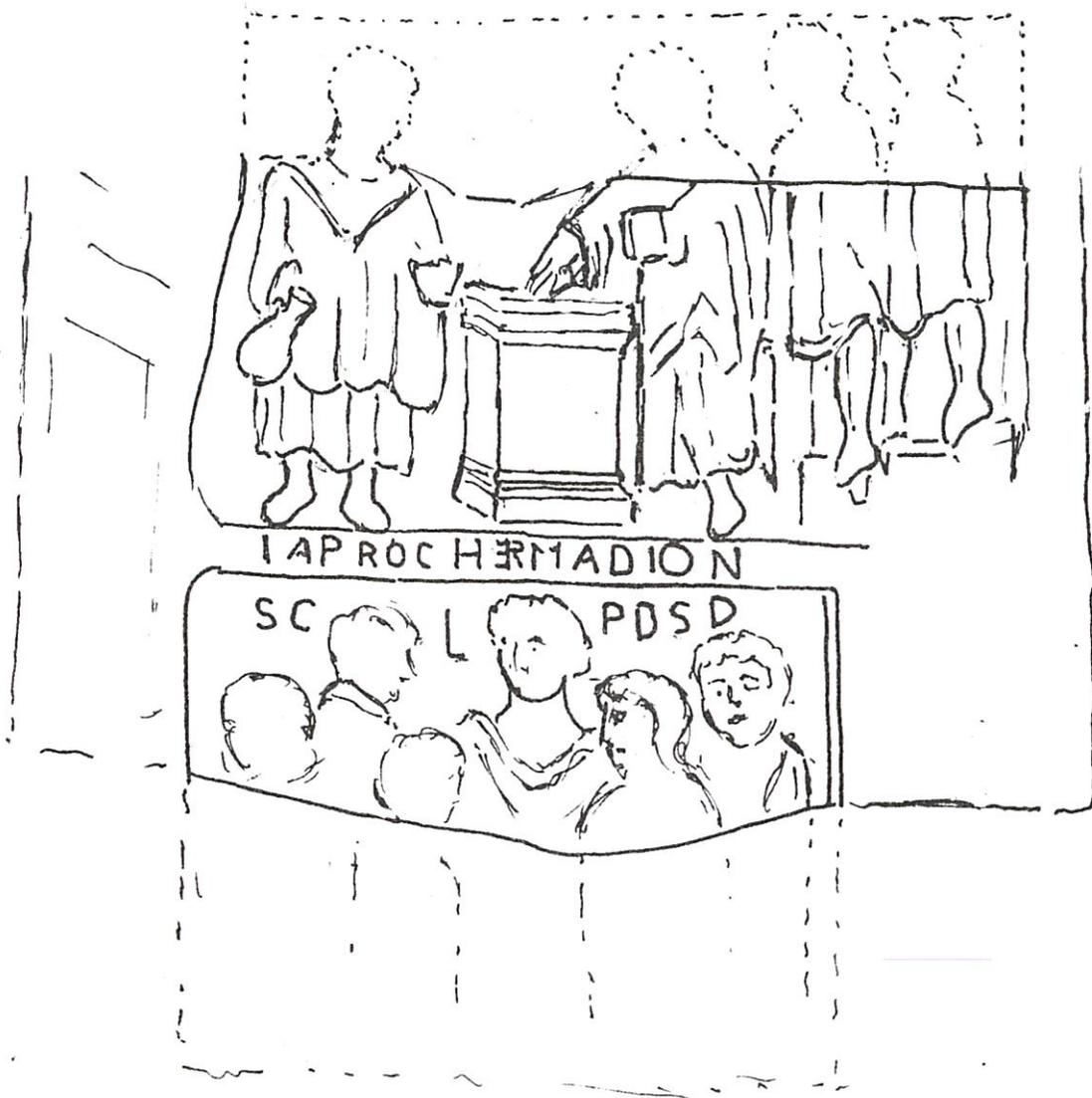


Figure 6

Développement des scènes et inscriptions du 1^{er} tambour conservé



Second tambour:

Dimensions: 0,98 m x 0,45 m:

Ce tambour est orné de deux représentations, complètes, disposées verticalement, surmontées de deux autres figurations dont seule la partie inférieure subsiste, l'essentiel était représenté sur un tambour supérieur disparu. L'ensemble est complété d'un décor de tresses et d'éléments spiralés, verticaux, placés en arrière, précédant la zone simplement épannelée, plus étroite que sur le premier tambour. Les figures sont encadrées par des bandeaux verticaux cannelés, plat pour l'un d'eux, et des séparations horizontales à caractère végétal.

La première figuration, sur la gauche, représente un personnage masculin jeune, la poitrine barrée par une nébride passant sur l'épaule droite. Il étreint le corps d'une femme nue, reposant sur sa cuisse gauche. Il applique sa main droite sous le sein droit de la femme, dont le bras gauche replié, main ouverte, est posé sur sa hanche tandis que le bras droit relevé, semble vouloir écarter la tête de l'homme. La chevelure de la femme est relevée en chignon au sommet de la tête. A l'arrière-plan, surmontant la scène, sont gravés sept traits rayonnants. L'absence de pieds fourchus pour le personnage masculin écarte l'hypothèse de l'enlèvement d'une ménade par un faune. Les rayons gravés en arrière de la scène symbolisant le soleil, on est vraisemblablement en présence d'une représentation de l'enlèvement de Daphné par Apollon. La seconde figuration représente Vénus à sa toilette. La déesse assise, écarte de ses mains la draperie qui recouvre la partie inférieure de son corps. Devant elle un socle ou un petit autel carré supporte une vase sur piédouche muni de deux anses. De ce vase, émergent des objets ronds (des fruits?). Au-dessus du vase, sur un petit socle rectangulaire, un amour agenouillé tend les bras vers la divinité. Dans le registre supérieur on reconnaît la présence de deux personnages drapés, incomplets, dont l'un des deux semble être en position semi-couchée.

Troisième tambour:

Dimensions: 0,76 m x 0,37 m

Ce bloc constitue le couronnement du monument. Il est composé d'un chapiteau corinthien à feuilles d'acanthé de faible relief, surmontant une femme dont seule la partie supérieure nous est parvenue. Elle est encadrée de deux bandeaux verticaux cannelés l'isolant de deux autres représentations très arasées. Le chapiteau, entièrement sculpté, dépassait le niveau supérieur de la structure maçonnée à laquelle était adossée la colonne. Le personnage féminin représenté nu, agite de sa main droite, un voile au dessus de sa tête tandis que l'autre extrémité est tenue par la main gauche, bras pendant, le long du corps. Le visage est arasé ainsi que la chevelure dont deux grosses boucles retombent sur les épaules. La présence d'une mortaise pratiquée au sommet des chapiteau suggère selon François Cottin la présence d'une statue sommitale. Toutefois elle pourrait avoir été nécessitée par le tournage du tambour, opération préalable à la réalisation de la sculpture mais l'hypothèse d'une statue paraît des plus probables.

Colonne votive ou éléments d'un édifice plus vaste?

F Cottin, le premier a comparé, après restitution, la colonne de Lisieux à celle de Mayence, "une colonne votive ou commémorative très proche de Jupiter découverte à Mayence" (biblio 1). C'était dès sa découverte fixer le monument lexovien dans la série des colonnes à Jupiter ou du Jupiter à l'anguipède très nombreuses dans le Nord Est de la Gaule (biblio 8).

Si l'hypothèse de F Cottin, reprise par R. Lantier, paraît convaincante, peut-être est-il nécessaire d'apporter une réflexion nouvelle comme cela a d'ailleurs déjà été récemment proposé? (biblio 9). Ne s'agirait-il pas de plusieurs éléments appartenant à la décoration d'un monument plus important comme, à titre d'exemple, la Porte Noire de Besançon, ou à celle du portique d'une domus? Il convient de rappeler toutefois qu'aucun autre élément architectural, hormis ceux provenant de l'édifice à colonnes de l'usine Bordeaux-Fournet, découvert en 1857, n'a été observé en connexion avec les trois tambours pouvant accréditer leur appartenance à un édifice plus important, il faut souligner que les scènes narratives et les inscriptions du tambour inférieur constituent l'élément majeur du monument lexovien et en font, rappelons-le son originalité.

Sans elles, on pourrait le considérer non plus comme un monument à part entière, mais comme simples éléments de colonnes sculptées parmi bien d'autres rencontrés en Gaule, dans notre région et à Lisieux même. Une simple comparaison entre la colonne de Lisieux et celles très ornées de la domus du Bas de Vieux (Vieux, Calvados) permet de mesurer ce qui les sépare. On peut sans équivoque, à la suite de F.Cottin, R.Lantier et G.Huard, affirmer le caractère unique et votif du monument Lexovien qui entre bien dans la classification de G. Charles-Picard (biblio 8).

Restitution du monument

(figures 2 et 3)

F.Cottin, interpréta ces trois tambours comme appartenant à une seule et même colonne grâce aux attaches des bandeaux verticaux et de la section simplement épannelée visible sur deux tambours. La position des scènes civiles, religieuses et des divinités aida grandement à cette restitution. Selon celle-ci, la colonne proprement dite comportait six tambours reposant sur une base attique, intégrée au tambour inférieur.

Selon les critères retenus, la hauteur du fût est évaluée à 4,80 m pour un diamètre moyen de 0,74 m. Ce type de colonne reposait, le plus généralement, sur deux dâs quadrangulaires, superposés, ornés de divinités et portant l'inscription dédicatoire. En l'absence de tout élément antique F.Cottin proposa une restitution à "minima" ne comportant qu'un seul bloc nécessaire à la restauration du monument, telle que les Lexoviens ont pu le voir pendant plusieurs décennies aux abords du square Malraux. Ce bloc mesure 0,90 m de haut sur 0,75 m de section. Dans une précédente étude (biblio 2) il fut proposé d'associer la colonne à un bloc "aux quatre divinités" découvert au XVII^e siècle dans la cathédrale Saint-Pierre de Lisieux, maintenant malheureusement disparu. Cette hypothèse doit être écartée, une des faces du bloc aurait été invisible aux yeux du public, la colonne étant adossée à un mur.

Organisation du décor

Le décor est organisé fondamentalement en deux parties. A la partie inférieure se trouve le monde des vivants, au-dessus règnent les dieux, eux-mêmes dominés par Jupiter, le régent du monde. Ces deux mondes sont eux-mêmes subdivisés. A la scène civile succède celle du sacrifice. L'espace divin est compartimenté mais selon un système qui permet de relier et d'associer l'acte de piété des vivants au monde divin. Dans l'axe de l'autel part un bandeau vertical qui vient buter sur le personnage féminin figuré sous le chapiteau. Les divinités représentées sur le fût ne font pas obstacle entre l'autel et ce personnage. Il existe là, incontestablement, un dynamisme ascensionnel du décor et l'impression qui en ressort est que le ou les concepteurs ont effectivement tenu à établir à l'aide du bandeau vertical central une relation directe entre le personnage central de la scène civile, le nom d'hermaction, l'autel, et le personnage féminin du sommet. (figure 3).

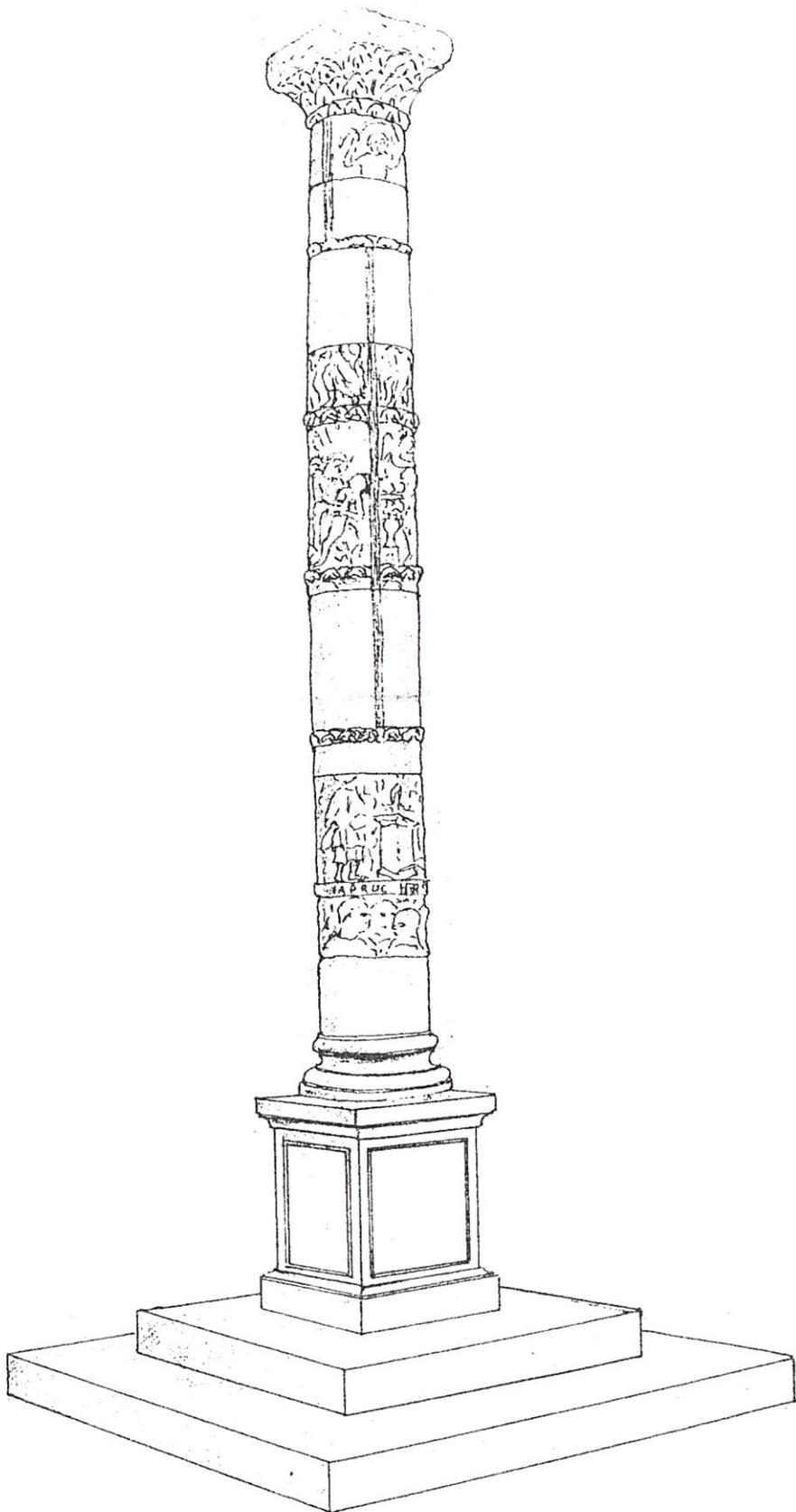


Figure 2 (dessin F. Cottin)
Présentation de la colonne à l'église
Saint Jacques (anciennement au square
Malraux)

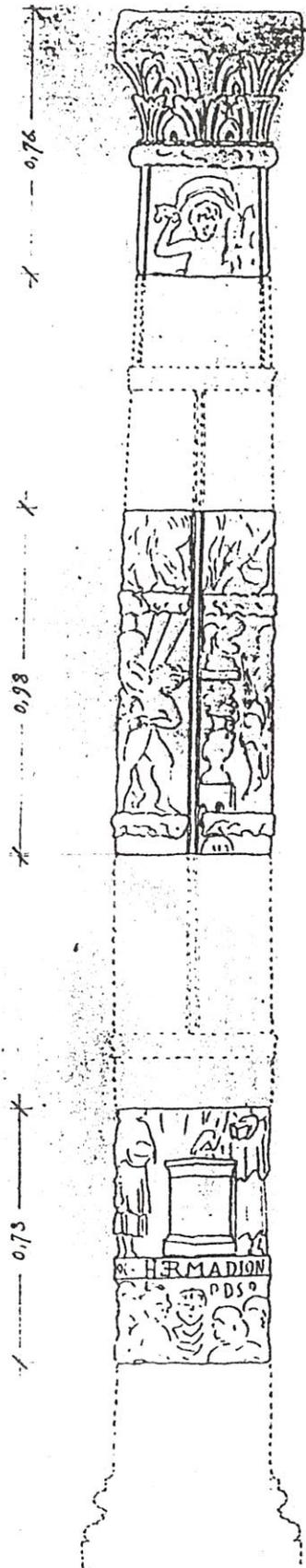


figure 3
Restitution de F. Cottin

Divinité principale et thèmes religieux.

A Lisieux, on peut faire référence à Jupiter en prenant appui sur les critères suivants:

- Jupiter, divinité céleste suprême, est juché sur une colonne ou un pilier, comme on peut le constater au regard des très nombreux monuments connus en Gaule et dans les Germanies.
- L'emplacement de la colonne, aux abords du decumanus et de l'Orbiquet (port fluvial).
- La qualité des intervenants.
- Le choix des thèmes religieux dont la présence hypothétique d'Hébé fille de Jupiter.

A quel type de représentation se rattache la statue de Jupiter? Réponse à priori difficile en l'absence de tout vestige de cette statue. Toutefois, le choix se limite en s'appuyant sur l'iconographie existante, à trois types, Jupiter à l'anguipède, Jupiter à la "roue", Jupiter "classique". Dans le contexte lexovien et compte tenu que nous sommes en présence d'un monument public il ne peut s'agir que d'une représentation de Jupiter "classique" telle que J.P.Adam l'a restituée au sommet du pilier de Nautes ou du monument d'Izeures c'est aussi le même type de statue que l'on retrouve sur d'autres colonnes dont la "petite colonne de Mayence". On peut aussi émettre l'hypothèse d'une représentation en pied de Jupiter, en bronze, comme celle qui coiffait la "grande colonne de Mayence" et dont le Jupiter du Vieil-Evreux conservé du musée d'Evreux, nous donne un excellent exemple.

La dédicace

La dédicace est parvenue incomplète. La première partie disparue portait, selon toute vraisemblance, le nom de la divinité, Jupiter, sous la forme I(ovi) O(ptimo) M(aximo).

Cette dédicace présente plusieurs particularités. Elle est intégrée au décor, le conseil des décurions est désigné sous la forme "Senatus" au lieu de "Ordo", le dédicant, Hermadion, porte un prénom choisi hors de la douzaine de prénoms romains couramment utilisés. La partie conservée de la dédicace peut être transcrite sous la forme suivante:

IA (so) PROC (ulus?) HERMADION / S(enatus) C(onsulto) L(ocum) ou L(ibens) P(ecunia) D(c) S(ua) D(edit).

Deux interprétations sont possibles:

- Le sénat ayant été consulté, Iaso Proculus Hermadion a payé l'emplacement de ses propres deniers.
- Le sénat ayant été consulté, Iaso Proculus Hermadion a payé (ce monument) de son plein gré (et) de ses propres deniers.

C'est la seconde transcription qui semble bien devoir être retenue.

Hermadion qui répond au prénom de Jason est vraisemblablement originaire d'Asie Mineure, peut-être un Syrien, habile dans le négoce. D'origine servile il est peut-être devenu citoyen romain (les tria nomina) ou pour le moins un affranchi occupant dans la civitas des Lexovii, une place prépondérante et reconnue par l'assemblée des décurions (conseillers gérant le fonctionnement du territoire de la civitas). Habituellement on reconnaît son action sous forme de "décrets" abrégés en D D (decreto decurionum). Ici l'intérêt est l'emploi de SC (senatus consulto), formule peu usitée en Gaule Lyonnaise, qui mérite attention (elle est en cours d'étude).

Conclusion

En conclusion la colonne votive de Lisieux est le monument gallo-romain majeur de Noviomagus. Dressée sur un emplacement privilégié, elle témoigne de la piété en faveur de Jupiter, très bon, très grand (et peut-être aussi de celle en faveur de l'empereur) et du brassage de population, en cette fin de II^e siècle où l'on voit un riche étranger jouer un rôle prépondérant dans l'activité commerciale de Noviomagus Lexoviorum.

On constate aussi que les Lexovii « romanisés » surent exploiter un calcaire local particulièrement résistant (jurassique supérieur) qui effleurait à la périphérie de la ville gallo-romaine. Ce calcaire a résisté au temps alors que celui utilisé pour les constructions des XV^e-XVIII^e siècles provenant d'un étage du Crétacé inférieur (Cénomaniens), de médiocre qualité s'est rapidement dégradé.

Bibliographie

- 1 - COTTIN François, Noviomagus lexoviorum, des temps les plus lointains à la fin de l'occupation romaine. Société des Antiquaires de Normandie, T. LIII, 1955-1956.
- 2 - HUARD Georges, Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1957, p. 80-83.
- 3 - ESPERANDIEU - LANTIER, Recueil Général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine. Supplément T. XIV, n° 9183, Pl. XCIV.
- 4 - LANTIER Raymond, Découvertes archéologiques à Lisieux. Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 1969, p. 338-346.
- 5 - WALTER Hélène, La colonne ciselée de la Gaule romaine, Annales littéraires de l'Université de Besançon, Les Belles Lettres, Paris 1970, p. 96-99.
- 6 - LEMAITRE Claude, Noviomagus Lexoviorum, decumanus et ensemble monumental, Bulletin de la Société historique de Lisieux, n° 44, juin 1999.
- 7 - COTTIN François, Aqueducs et égouts de Lisieux à l'époque gallo-romaine. Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, T. , 1959-1960.
- 8 - CHARLES-PICARD Gilbert, Imperator Caelestium. Gallia 37, 1977.
- 9 - FICHET DE CLAIREFONTAINE François, La colonne votive, in Lisieux avant l'an mil. Essai de reconstitution. Lisieux Exposition 1994, p. 46-47.

Présentation de la nécropole néolithique d'Ernes/Condé-sur-Ifs¹

Jean-Luc Dron

Le site est implanté au sud-est de la Campagne de Caen sur des terrains jurassiques, entre les contreforts du Pays d'Auge à l'est et la marge orientale du Massif armoricain. La nécropole est constituée de trois ensembles monumentaux formant un axe de quatre cents mètres de long disposé à peu près nord-sud. Deux grandes tombes isolées encadrent un groupe de six tombes plus petites. Au nord, la Butte du Hu à Condé-sur-Ifs, fouillée en 1835, est classée Monument Historique depuis 1972. Au sud, la tombe d'Ernes a connu une fouille sommaire au XIX^e siècle tandis que le groupe de la Bruyère du Hamel à Condé-sur-Ifs au centre était inédit. Tous deux, préservés sur une faible hauteur, ont fait l'objet de fouilles récentes.

La Butte du Hu constitue un tertre d'environ 3 mètres de hauteur actuellement. Elle n'est connue que par la description qu'en a laissée F. Galeron. C'est un monument circulaire parementé en pierres calcaires d'assez grande taille (certainement plus de 20 mètres de diamètre au sol) qui s'ouvre à l'est par un couloir de linteaux en grès. La chambre funéraire ronde en position centrale est protégée par une voûte montée en petit appareil. Sur le dallage, dix personnes de petite stature, étaient déposées, les pieds tournés vers le centre de la chambre. Un vase de type « plat » gisait fragmenté entre les squelettes.

La tombe d'Ernes, « **Derrière-les-Prés** » est un beau monument conservé sur quelque 60 centimètres au mieux en élévation. Il a été construit en deux temps. Un premier état formait un monument circulaire de presque 17 mètres de diamètre délimité par deux parements parallèles et dont le cœur de la maçonnerie était structuré par un cloisonnement d'empilements radiaux. Le dévers de la façade initiale conduisit les constructeurs à ériger un massif de consolidation destiné à bloquer les poussées de la maçonnerie et donnant au cairn un diamètre de 20 mètres. Le couloir, ouvrant vers l'est-nord-est, est en entonnoir dans la partie rajoutée. Il mesure au total 7 mètres et mène à une chambre ronde centrale de 5 mètres de diamètre. La fouille du XIX^e siècle n'a laissé en place que les vestiges d'un nain adulte infirme. Le comptage des os indique la présence de trois autres adultes et cinq enfants alors que M. Bellivet mentionnait onze squelettes. Une coupe-à-socle ronde décorée de motifs en bobines tracées au poinçon constitue le seul objet culturel retrouvé. Une perle en coquillage marin a également été découverte. Le démontage de la voûte en encorbellement protégeant la chambre a révélé l'existence de petits foyers à plat et d'un système de piquets (16 sont attestés) délimitant assez strictement les limites futures de la chambre avant sa construction. Deux foyers en cuvettes (dont un double) comblés de galets prélevés dans la nappe alluviale sous-jacente et contemporains de la phase funéraire (¹⁴C) ont été explorés derrière la tombe, sous les éboulis.

¹ Texte de la communication donnée à l'occasion de la Journée de l'Archéologie du 11 août 2002

Découvert en 1988, après des labours avec du matériel aratoire moderne, le site de **La Bruyère du Hamel** compte six tombes de dimensions modestes situées à proximité les unes des autres. Conservé sur au mieux une vingtaine de centimètres de hauteur, cet ensemble forme le cœur de la nécropole et occupe une surface totale de quelque 1 200 mètres carrés. Les monuments funéraires sont présentés ci-dessous du sud au nord.

La tombe E est détruite dans sa moitié sud ainsi que le couloir. La partie nord présente un parement double dont le diamètre externe est au minimum de 10 mètres. La chambre tronquée aurait eu un diamètre de quelque 4,50 mètres. Le sol funéraire est constitué d'un pavage qui supportait les restes d'au moins trois adultes. Une lame à dos représente le seul mobilier associé.

La tombe F est presque entièrement détruite. Ne subsiste qu'une portion de maçonnerie parementée. Le diamètre initial du monument (une dizaine de mètres) a été reconstitué grâce à un cailloutis calcaire inscrit dans le sol et formant un cercle régulier (traces de construction ou d'altération de la maçonnerie). Chambre et couloir sont inconnus. Un dentale découvert sur le paléosol pourrait correspondre à un vestige de mobilier funéraire.

La tombe A est en position centrale et abrite deux chambres funéraires (A1 au sud et A2 au nord). La maçonnerie est détruite au sud et perturbée ponctuellement au nord-est. Les dimensions initiales étaient d'une quinzaine de mètres de large (dont douze conservés) pour 10 mètres de profondeur. Trois parements ceinturent le cairn au nord et deux sont visibles à l'est et à l'ouest. Les deux couloirs menant chacun à une chambre ouvrent à l'est et mesurent 2 mètres de longueur au moins pour 1 mètre de large à l'entrée, avec un resserrement au contact de chaque chambre. Le diamètre de la chambre 1 varie de 3,20 à 3,30 mètres. Le sol funéraire est composé de dalles dans la partie conservée au nord-ouest. Au centre du caveau, subsistent les restes très partiels d'au moins quatre inhumés (deux adultes et deux immatures). Une canine perforée de petit canidé est le seul mobilier connu. La chambre 2 mesure entre 3,10 et 3,20 mètres de diamètre. Des dalles bien agencées forment le sol sépulcral. Quinze personnes au moins y ont été inhumées, formant deux ensembles de onze personnes au nord et quatre au sud. Le total, sans doute incomplet, des individus déposés est de sept adultes et huit immatures. Les positions d'inhumation sont mal connues. Des coquillages marins (plusieurs dizaines de dentales, parfois emboîtés, au sud et des littorines, une amande de mer, un pourpre ainsi qu'une perle en schiste, au nord) constituent l'essentiel du mobilier, quelques silex découverts dans et sous le dallage pouvant éventuellement être considérés comme liés aux inhumations.

La tombe B est très dégradée. La façade du cairn ne subsiste que sur quelques mètres à l'ouest, au dos du monument qui pouvait mesurer une dizaine de mètres de diamètre. La chambre sépulcrale circulaire est entourée par une tranchée à profil en U large en moyenne de 50 centimètres, aux parois protégées par de grandes dalles calcaires planes. Elle était découpée en logettes qui ont pu recevoir des piliers. Deux fosses d'époque historique ont détruit environ 4 mètres de la tranchée au sud-ouest. 16 logettes de section quadrangulaire et une franchement circulaire à l'entrée subsistent. La tranchée interrompue à l'est sur 1 mètre indique l'emplacement du couloir. Le mode de

couverture de la chambre unique sur le site reste conjectural, l'hypothèse la plus cohérente faisant appel à une architecture mixte mêlant des orthostates et un remplissage en pierre sèche. La chambre d'un diamètre de 5,10 mètres est protégée par un pavage préservé intégralement constitué de petites plaquettes plus ou moins jointives. Les vestiges osseux conservés sont localisés dans le tiers nord-ouest. Neuf squelettes ont été découverts en place et un partiellement dans la perturbation historique. Les inhumés sont déposés sur le côté, jambes fléchies. Six adultes et quatre immatures ont été identifiés. Une dentale, une armature tranchante et deux lames à dos provenant du sommet du paléosol constituent de probables vestiges funéraires.

La tombe C est le seul monument dont le plan au sol est complet. Le cairn, ceinturé par un parement unique a un diamètre de 10 mètres. Le couloir long de 2,80 mètres et large d'1 mètre à l'entrée se resserre près de la chambre (90 centimètres). Il est ouvert au sud-est. La chambre mesure 5 mètres de diamètre et le sol funéraire est constitué de plaquettes de petit calibre assez mal agencées. Douze inhumés sont scindés en deux groupes de six personnes déposés sur le côté jambes plus ou moins fléchies, souvent au contact immédiat d'un autre inhumé. Huit adultes et quatre immatures composent très certainement l'intégralité des inhumations. Une vingtaine de perles en roche blanche (calcite ?), cinq littorines, deux dentales proviennent de la zone sud tandis que quelques pourpres constituent le seul élément de parure conservé pour le groupe nord. Une armature tranchante ainsi que de rares éclats de silex et tessons érodés ont été retrouvés dans le pavage.

La tombe D est détruite dans sa partie est. Le cairn est préservé sur un peu moins de la moitié de son extension originelle. Son diamètre devait être d'environ 11 mètres. Le couloir n'a laissé aucune trace, mais s'ouvrait nécessairement à l'est. La chambre mesurait entre 5 et 5,10 mètres de diamètre. Le sol funéraire est formé de belles dalles particulièrement grandes au sud. Les vestiges de quatre adultes et deux enfants ont pu être identifiés grâce aux dents retrouvées parmi les fragments osseux au sud-ouest du sépulcre. Une miette céramique et trois éclats de silex ont été découverts dans le dallage.

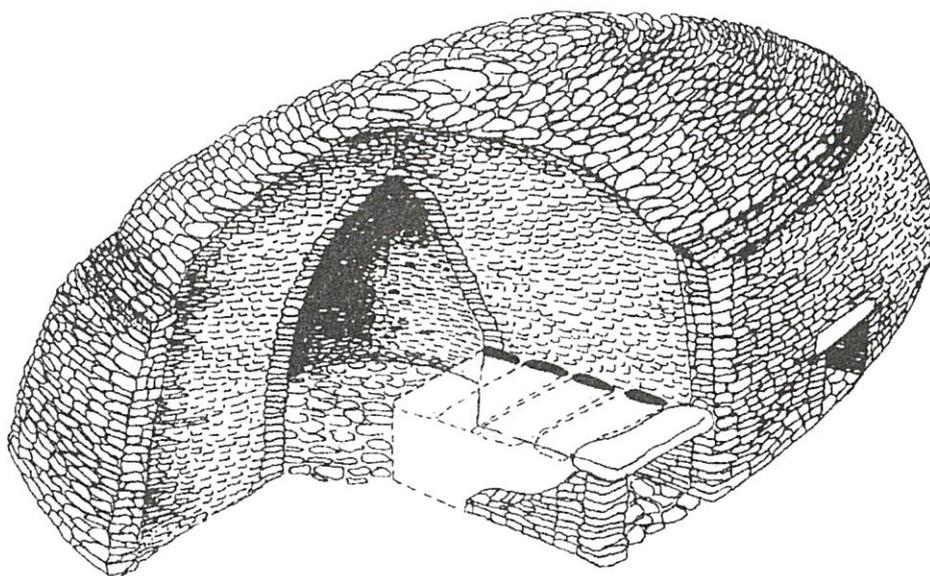
Une sépulture en caisson, aménagée sommairement dans les éboulis, a été mise au jour entre les tombes A, B et C. La fosse a été excavée pour y placer le corps d'une femme adulte en position hyper fléchiée sur le côté gauche, tête à l'est et visage tourné vers le sud. Une coquille-Saint-Jacques est déposée derrière sa tête et une dalle calcaire recouvre l'essentiel du corps ménageant un espace vide. Une seconde inhumation a été plus tard déposée au contact et a entraîné la fracturation d'un poinçon en os. Le second inhumé, un homme sans doute, n'est représenté que par le crâne et quelques vertèbres. Les labours ont probablement détruit le reste de l'inhumation.

Un gobelet à carène douce a été découvert entier dans les éboulis derrière la tombe B. Des tessons de gobelet à profil en S ainsi que deux tessons décorés au poinçon proviennent des éboulis devant les tombes A et C.

Quatre fours ont été fouillés sous et à côté de la tombe A. Ils sont circulaires (deux grands d'1,80 mètre de diamètre et deux petits, entre 1 et 1,20 mètre de diamètre) et comblés de plaquettes calcaires chauffées, disposées à plat. Une date ¹⁴C et un contrefort de la tombe assurent qu'ils sont *lato sensu* contemporains d'une des phases de fonctionnement de la nécropole.

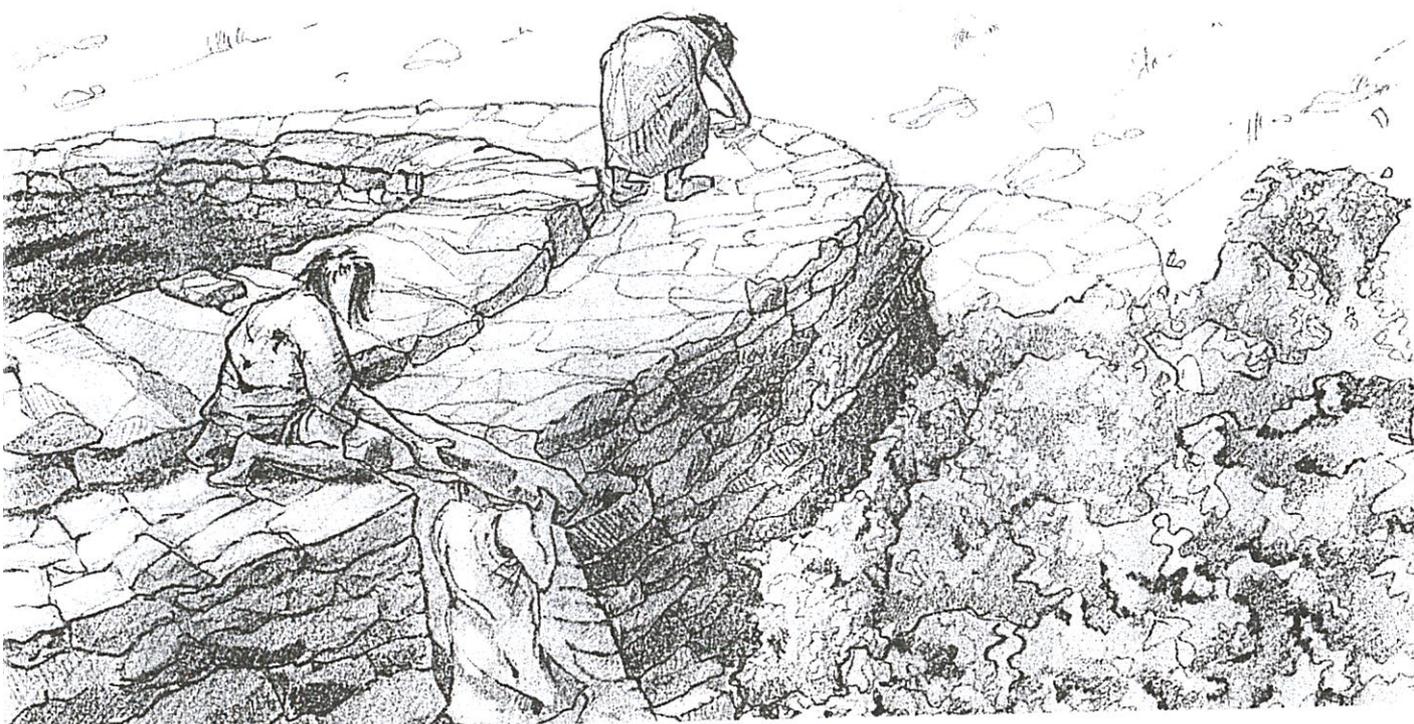
La nécropole d'Ernes/Condé-sur-Iffs constitue un ensemble homogène sur plusieurs plans. Toutes les tombes sont construites avec deux types de calcaires (un calcaire franc et une oolithe) attestés dans la carrière proche de La Butte du Hu. Les formes architecturales sont très comparables : formes courbes des plans, façades parementées, couloirs ouvrant à l'est *lato sensu*, chambres rondes protégées par une voûte en encorbellement, sol funéraire aménagé, sépultures primaires uniquement dans les chambres, corps déposés en position latérale et jambes fléchies, mobilier d'accompagnement en faible quantité, vases découverts dans les éboulis. On note cependant une variabilité évidente dans les tailles des tombes et leurs aménagements secondaires, ce qui indique à la fois la conscience d'appartenir à un ensemble et la volonté de marquer une identité au sein de la communauté.

Les données disponibles décrivent un ensemble original, mais dégradé et fragile. La faible résistance de la roche aux agressions naturelles et humaines, l'installation d'un établissement à La Tène ancienne à La Bruyère du Hamel, les prélèvements de pierres et les travaux agricoles ont contribué à la ruine du site. Ce dernier site, en particulier, localisé au milieu d'une grande parcelle serait détruit par de nouveaux labours. Un projet de remise en état d'une partie de la nécropole est donc à l'étude et devra être accompagné par une sauvegarde foncière et une présentation publique de quelques éléments architecturaux remontés sur une hauteur modeste.



Hypothèse de restitution du monument A (La Bruyère du Hamel). L'écorché montre un couloir couvert en grandes dalles posées sur des murs verticaux assisés en pierres sèches. La chambre est montée en encorbellement.

Extrait de « L'exploitation ancienne des roches »



Evocation de la construction d'un monument de la nécropole d'Ernes-Condé-sur-Ifs
(dessin L. Verrier)



Evocation d'une inhumation dans un monument de la nécropole d'Ernes-Condé-sur-Ifs.
(dessin L. Verrier, extrait de « L'exploitation ancienne des roches »)

Programme Automne 2002

Mercredi 16 octobre 2002 Initiation Champignons

Bolets, coprins, vesse de loup ou encore satyre puant... tous différents mais tous résultent d'une évolution commune. En sillonnant les chemins creux de Montviette, venez découvrir les grandes catégories de champignons à travers leur histoire.

Rendez-vous place de la Mairie à Montviette à 14 h., se munir de bonnes chaussures de marche étanches ou de bottes ainsi que de vêtements de pluie.

Renseignements Montviette nature en Pays d'Auge : 02-31-20-64-19

Samedi 19 octobre 2002 : Fête de la science : « Des arbres et des hommes à Montviette »

Cette année, la fête de la science a pour thème l'homme et la matière. Dans le cadre de ses recherches et enquêtes, Montviette Nature en Pays d'Auge a collecté de nombreux témoignages de l'usage des arbres et arbustes en Pays d'Auge. A travers une randonnée guidée de 4 à 5 kilomètres, venez découvrir les usages du lierre, du sureau... ou encore l'histoire des baletières, la recette de la frênette, la plantation de l'arbre de la liberté à Montviette...

Rendez-vous place de la Mairie à Montviette à 14 h. se munir de bonnes chaussures de marche étanches ou de bottes ainsi que de vêtements de pluie.

Renseignements Montviette nature en Pays d'Auge : 02-31-20-64-19

Dimanche 20 octobre 2002 : Journée du Goût « Les petits fruits de la haie »

La commune de Montviette est riche de 65 espèces de ligneux composant les haies longeant les chemins creux. Les enquêtes auprès des habitants de la commune ont permis de révéler différents usages de ces arbres et arbustes mais aussi des divers fruits que l'on peut trouver dans ces haies. Venez découvrir végétaux à baies toxiques : le sceau de Salomon, le tamier ou encore l'if mais aussi ceux produisant des baies comestibles : noisetier, sureau, ronces ou encore prunellier et nèfles...

Randonnée de 3 à 4 kilomètres, se munir de chaussures étanches ou de bottes ainsi que de vêtements de pluie.

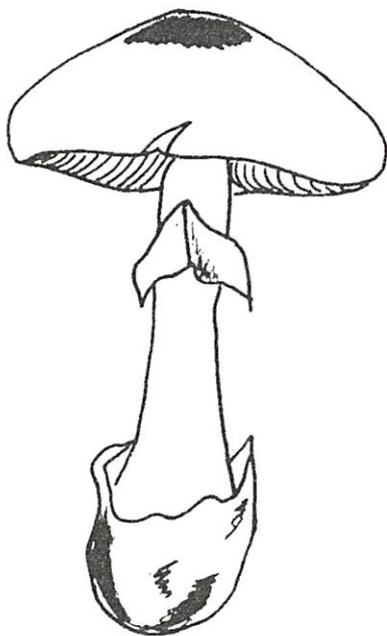
Renseignements Montviette nature en Pays d'Auge : 02-31-20-64-19

Dimanche 17 Novembre 2002 « Indices et Traces d'Animaux »

Une multitude d'animaux nous entourent, invisibles. Seuls quelques indices trahissent leur présence, empreintes dans la boue, restes de repas, fientes... venez traquer micro-mammifères, oiseaux, mammifères ou encore insectes sur les chemins de Montviette.

Balade de 3 à 4 kilomètres à la recherche de ces indices, prévoir des bottes ou des chaussures étanches. Rendez-vous place de la Mairie à Montviette à 14 h.

Renseignements Montviette nature en Pays d'Auge : 02-31-20-64-19



Le manoir de Caudemonne

à La Chapelle-Haute-Grue

notes de Michel Cottin
mars 1983

Nous devons à l'érudit Louis de Neuville¹ l'essentiel de notre connaissance sur la très ancienne histoire de cette seigneurie qui avait conservé jusqu'à la Révolution son rang de plein fief de chevalier. Cette terre mouvante du comté de Montgomery aurait été, selon L. de Neuville, l'apanage d'une branche cadette de cette puissante famille. Ainsi en 1202, Roger de Montgomery est qualifié du titre de seigneur de Cademont mais sa postérité en ligne directe s'éteignit vers le commencement du XIV^e siècle. Le même auteur avait trouvé la trace, en 1417, d'un Jehan de Caudemonne, habitant la paroisse de La Chapelle-Haute-Grue, que nous n'avons pu retrouver. L'année suivante, le domaine de Montgomery, appartenant alors à Jacques de Harcourt, fut confisqué par Henry V d'Angleterre et concédé le 21 avril 1418 au sire de Fitz-Hugh, capitaine de Falaise².

Nous ne savons pas en quelle année les Harcourt revinrent en possession de leurs biens mais c'est à Guillaume d'Harcourt, comte de Tancarville et seigneur de Montgomery, que Roger Bardoul, en 1450, rendit aveu pour le fief de chevalier entier assis en la paroisse de la Chapelle-Haute-Grue³ tenu franchement et noblement à cour et usages ... avec le patronage de l'église de La Chapelle-Haute-Grue. En 1484, c'est Jehan Bardoul, qui à son tour avoue tenir de Jeanne d'Harcourt, comtesse de Tancarville et de Montgomery, vicomtesse de Meulan, le fief noble de Caudemonne⁴.

A la fin du XVI^e siècle, en 1570, Jehan Aubert, seigneur de Caudemonne et de Querville, demeurant paroisse de La Chapelle-Haute-Grue vend à Jehan Costard, bourgeois de Lisieux, une pièce de terre nommée Les Grands Preys, près du chemin tendant au moulin du dit seigneur, moyennant 8 000 livres⁵. Quelques années plus tard, en 1598, Eustache Aubert, seigneur de Caudemonne, rend aveu par procureur de ce fief.

Des Aubert, il passe aux mains des Du Four. Les premiers membres de cette famille habitent Argentan où l'un d'eux, Aignan Du Four, est receveur des domaines du roi et la reine de Navarre. Deux de ses héritiers François, fils de Charles et son neveu François seront anoblis, en 1597, pour services rendus à la couronne⁶. L'un de leur descendant, Gratien Du Four figure à l'Armorial de d'Hozier comme seigneur et patron de la

¹ Arcisse de Caumont, Statistique monumentale du Calvados, t. V pp. 538-540 d'après les notes de Louis de Neuville

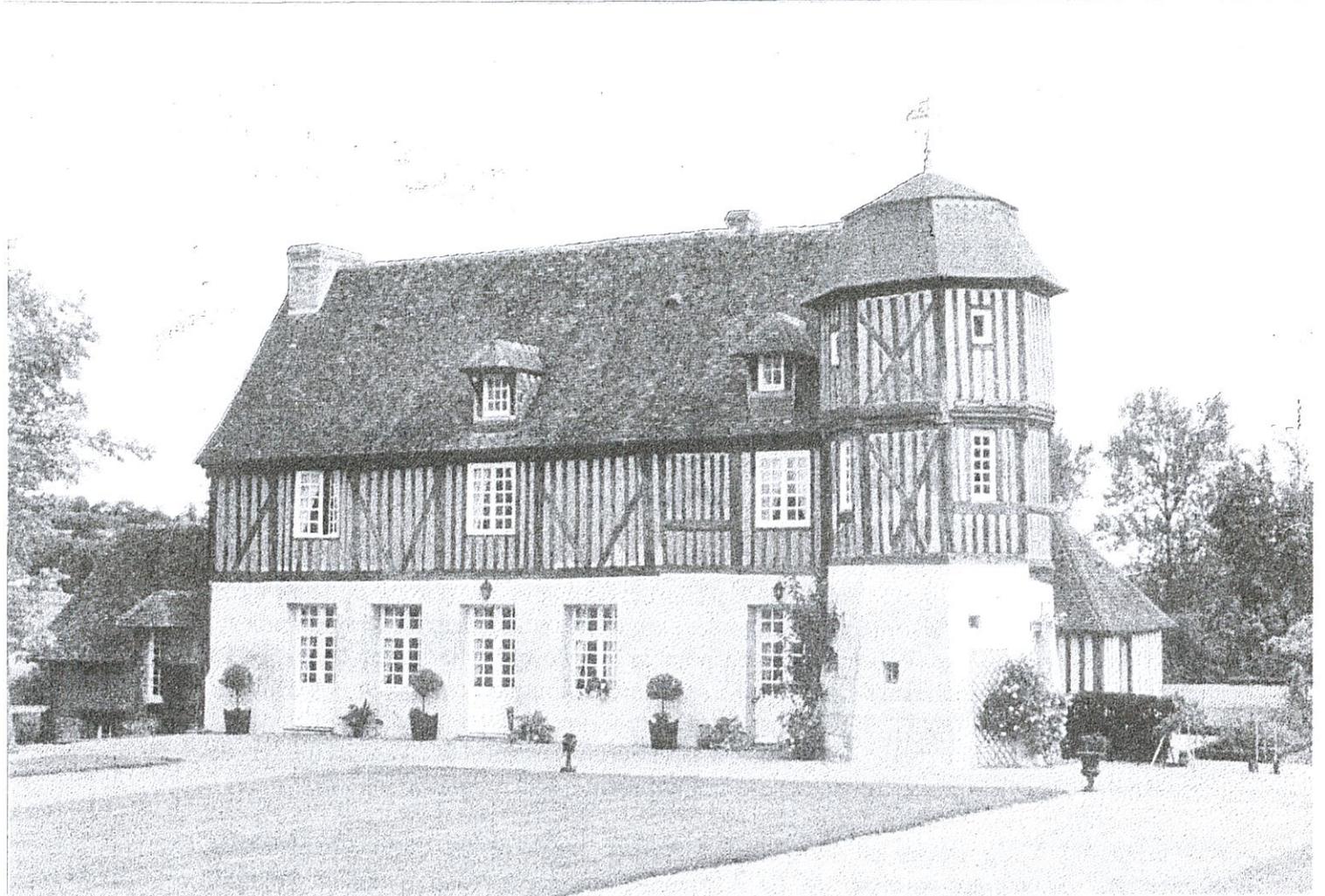
² A. Charma, « Rôles normand et français et autres pièces tirées des archives de Londres par Bréquigny en 1764, 1765 et 1766 », M.S.A.N., t. XXIII, 1^{ère} partie, art. 119 p. 17, cité par Pal Lecacheux, Actes de la chancellerie d'Henry V concernant la Normandie sous la domination anglaise (1422-1435) Rouen et Paris, 1907-1908, tome II, p. 90

³ A. D Orne, A Montgomery III, 8

⁴ Id^o

⁵ Tabellionage de Lisieux – Analyse Et. Deville

⁶ Voir la note consacrée aux Du Four par Louis Duval



Le manoir de Caudemonne

La maison manable

photographie Michel Poussard

Chapelle-Haute-Grue et porte « écartelé au 1^{er} et au 4^e d'or à une grue de sable ; au 2^e et 3^e de sable à une tour d'argent maçonnée de sable⁷. En 1708, il fait les pactions du mariage projeté de sa fille Elisabeth avec Jacques de Gaultier sieur des Authieux⁸. De ce mariage naquit une fille qui hérita de Caudemonne. En juin 1732, Elisabeth Gaultier de Mesnilval épousait Nicolas Emmanuel Lepaulmier de la Livarderie, portant la terre de Caudemonne dans cette famille. Mais veuve avant 1770, Elisabeth de Gaultier se retira à Sées en la paroisse Saint Gervais. Sans doute n'eut-elle point d'enfant ce qui expliquerait que cette terre fit retour à sa famille.

Description

L'ensemble architectural peut se décomposer en 4 ensembles: la "porterie", le logis, les bâtiments de service et le colombier.

"La porterie"

La porterie est constituée de deux tourelles sur plan carré élevées en faux-damier de pierre et brique. Le passage d'étage est marqué par un cordon de pierre et le couronnement des murs comporte un entablement composé d'une nue et de consoles en talon. Un haut toit en hache couvre l'ensemble.

Ce type de tourelles, relativement courant dans la région, est encore visible au Manoir du Pontif à Coquainvilliers, au Manoir du Vieux-Combray à Norolles ou à Fumichon. Il était associé à un mur de clôture à moins que les bâtiments eux-mêmes ne fassent cet office comme à Saint-Germain de Livet. Construites dans ces périodes d'incertitude qui accompagnèrent le troisième tiers du XVI^e siècle, on les garnit d'ouvertures largement ébrasées sur l'extérieur destinées généralement à recevoir des mousquets. Ces tourelles étaient parfois reliées entre elles par un portail comportant une porte charretière accompagnée d'un passage piétonnier tels ceux du Manoir du Vieux-Combray à Norolles ou du château de Saint-Germain-de-Livet.

Lorsque l'on approfondit l'histoire de ces demeures, l'on découvre généralement qu'elles appartenaient à cette époque à quelque seigneur protestant ou Ligueur obligé par son engagement dans l'un ou l'autre cas de prendre quelques précautions pour assurer sa protection. Au-delà, ce ne fut parfois que l'adoption d'une mode qui disparaîtra assez rapidement lorsque la sécurité revint, à la fin du règne de Henri IV.

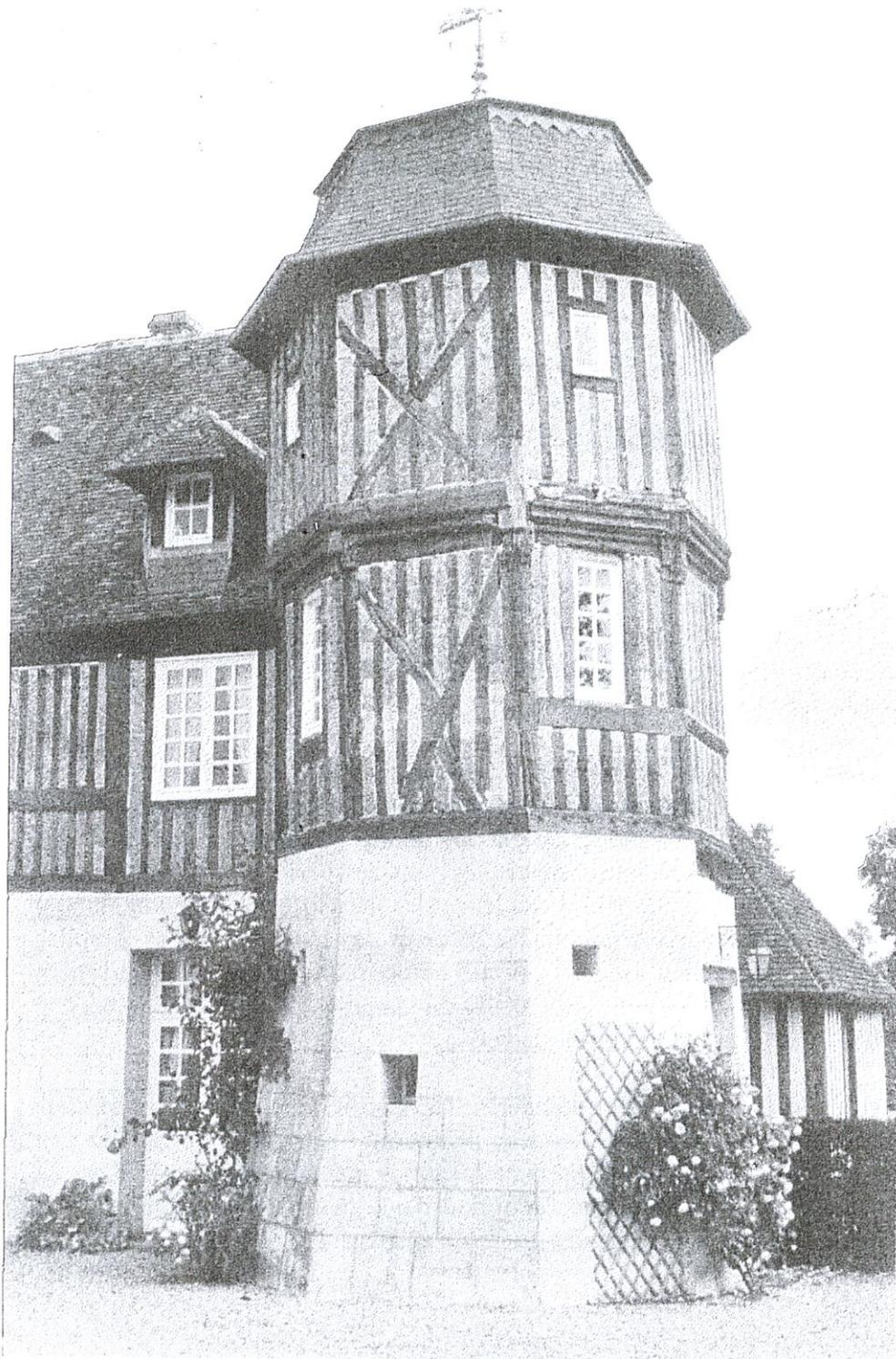
La maison manable

Le grand logis d'habitation est lui beaucoup plus composite. Amputé semble-t-il sur la gauche d'une part notable et cantonné vers la droite d'une tourelle à deux étages, il est difficile de discerner les diverses étapes de sa construction tant les transformations ont été radicales.

Le corps principal et la tourelle, l'un et l'autre à pans de bois s'élèvent aujourd'hui sur un haut soubassement de pierre mais ce n'était pas le cas à l'origine. En ce qui concerne le logis rectangulaire, il semblerait que ce rez-de-chaussée de pierre ait remplacé au XVII

⁷ Ch. Vasseur, Dossiers bleus, Société historique de Lisieux, La Chapelle-Haute-Grue

⁸ Voir l'article consacré au mariage d'Elisabeth Du Four dans ce bulletin.



La tour du manoir

photographie Michel Poussard

siècle un ancien pan de bois. Cette disposition que l'on retrouve en de multiples endroits: à la QUAIZE, au Manoir de QUERVILLE, au PONTIF, permettait de remettre le logis d'habitation au goût du jour.

Dans la même campagne de travaux, le plan de bois d'étage fut sans doute considérablement modifié et les ouvertures d'origine, en conjonction avec le type de poteaux que l'on observe, disparurent pour laisser place à des ouvertures beaucoup plus grandes.

A l'intérieur, une très vaste cheminée de pierre comportant un arc de décharge largement ouvert fait songer, entre autres, aux cheminées de Saint-Hippolyte-du-Bout-des-Près.

La porterie

Les deux pavillons qui accompagnent l'entrée, avec leur maçonnerie de briques harpées de pierre, se rattachent au style de l'extrême fin du XVIe ou des premières années du XVIIe siècle si caractéristique de notre région. La très belle qualité de la modénature des corniches, témoigne du haut niveau atteint par la maçonnerie à cette époque.

Il est à remarquer d'ailleurs, que le mur intérieur est doublé d'une très belle maçonnerie de pierre masquant l'appareillage de briques, tandis que des escaliers cintrés sont creusés en partie dans l'angle. Le pavillon Est, pour sa part, contient un intéressant escalier de bois, à noyau creux, de belle qualité.

Les bâtiments de service

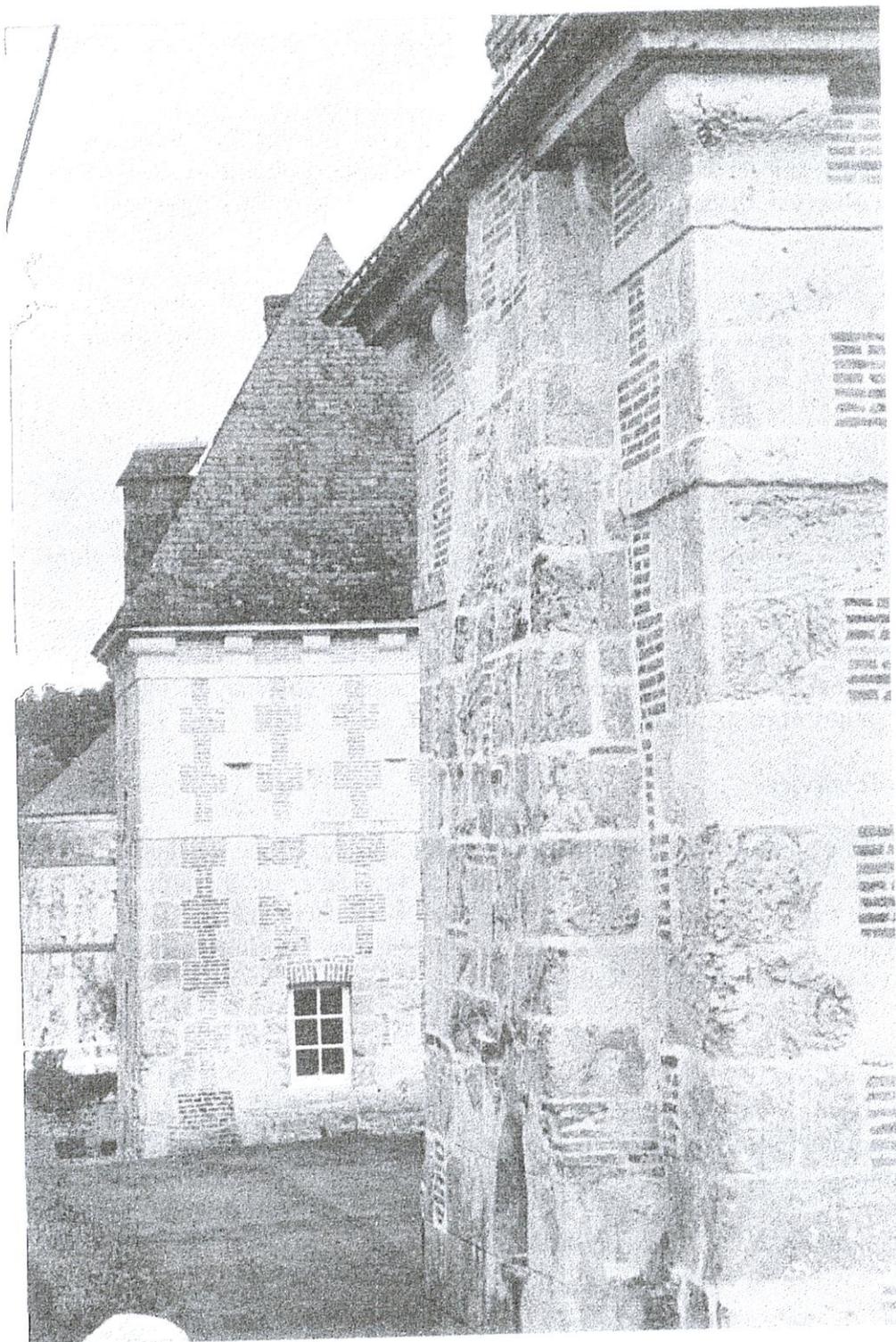
En l'absence d'un inventaire ancien on est bien en peine d'assigner une destination aux différents bâtiments. La présence ici ou là de four, de tour de pressoir ou de porte à contre-huis permet certes de supposer leur emploi ancien, mais comme il est fréquent, l'on doit remarquer qu'une grande partie de leurs murs font appel au réemploi de matériaux provenant de bâtiments ou d'habitations plus anciennes.

Le colombier

Symbole du pouvoir féodal, le colombier par sa taille est un signe extérieur de la richesse des propriétaires. Si le droit coutumier normand ne précise pas la relation exacte du nombre de trous de boulins avec la surface des terres possédées, comme le faisait la Coutume de Paris, il n'empêche qu'il devait exister un rapport tacite. Il est à remarquer que c'est au XVe et XVIe siècle que s'éleva la majeure partie de ces colombiers.

Celui-ci garde la marque d'au moins trois grandes campagnes de construction. Tout d'abord, un haut soubassement de silex harpé de pierres de moyen appareil. Puis au delà du premier cordon de briques - modernes - une maçonnerie très désordonnée de pierres de moyen appareil et, au-delà du second cordon de brique, une maçonnerie soignée, également de moyen appareil couronné d'une corniche arrondie. Enfin, la toiture de tuile conserve la trace du lanterneau aujourd'hui disparu, qui permettait aux pigeons l'accès aux 1500 boulins visibles à l'intérieur.

Il faut refuser bien entendu le chronogramme de 1020 curieusement gravé au premier niveau de cette construction.



Les pavillons d'entrée
photographie Michel Poussard

Tel qu'il se présente, ce colombier remonte, semble-t-il, à la fin du XVI^e siècle pour sa partie la plus ancienne tandis que le dernier niveau avec ses harpes de pierre et son couronnement date, selon toute vraisemblance, du milieu du siècle suivant.

Vu de la route qui le surplombe cet ensemble est l'un des plus raffinés de notre sud Pays d'Auge et nous appelons de tous nos voeux la mise en place de mesures de protection efficaces de cet environnement, afin d'éviter la prolifération anarchique de ces pavillons prétentieux ou sans caractère qui enlaidissent tant de coins de notre Pays d'Auge.

DOCUMENTS

Les A.D. de l'Orne conservent dans le Fonds de Montgomery un dossier intéressant sur les anciens possesseurs de ce fief: les Aubert, les Bardoul les Du Four, les Gautier de Menilval.

Pour les BARDOUL, voir la généalogie qui a été établie par M. de FRONDEVILLE et existe en microfilm aux A D S M CF NORTIER Cahiers Léopold Delisle, XXIX - 1980 - Fasc 2, p 21

Annexe 1

2- Pièces justificatives

23 septembre 1450-LA CHAPELLE-HAUTE-GRUE

"Ce que tient et advoue tenir à foy et homaige Roger Bardoul de Caudemonne de haut et puissant seigneur Guill. de Harcourt de Tanquarville Seigneur de Mongommery et Vinas,c'est a scavoir un fief de chevalier entier assis en la paroisse de la Chapelle Haute Grue tenu franchement et noblement a court et usaige et en icelluy fieu a plusieurs Revenus rentes faisances et autre dignitez a noble fieu appartenant avec le patronage de l'église de la Chapelle Haute Grue et un est tenu faire ledit escuier a mon dit seigneur foy et hommage reliefs XIIIe et autres coust Me Guillaume de la Pallu senechal tenant les ples.

= A.D.Orne .A. Montgomery III.8:

Annexe 2

Duval Louis, Argentan et ses environs pendant la Ligue, Argentan, imp. du Journal de l'Orne, 1897, in-8°, 15 p.

« Parmi ceux de nos compatriotes qui se signalèrent dans ces guerres, les historiens mentionnent en première ligne, Jacques de Matignon, comte de Gacé et Jean Antoine de Saint-Simon, marquis de Courtomer, qui prirent une part à la défaite des Gautiers. A côté de ces noms illustres, il convient de donner place à des noms moins connus : Guillaum Auvray, Pierre Fortin, Philippe Marescot. C'est encore pour services signalés rendus à la couronne, particulièrement pendant les troubles, que furent anoblis par lettres données à Rouen, au mois de janvier 1597, François du Four, François, son neveu, fils de Charles et petit-fils d'Aignan du Four receveur des domaines du roi et de

la reine de Navarre (duc et duchesse d'Alençon. Il est dit que François du Four avait rempli les fonctions de grenetier au magasin à sel et d'élu en l'élection d'Argentan de 1553 à 15587 et que Charles du Four fils de Charles lui avait succédé. Le roi ajoute « Ayant été aussi suffisamment informé de l'entière dévotion et affection que les dits François et Charles ont porté au bien de notre service et du public aux troubles et divisions qui se sont tenus contre l'Etat de nos prédécesseurs et le nostre, durant lequel les dits François et Charles prenant les armes pour le service de France, commandant en la Basse-Normandie. Et estant de retour en leurs maisons, en nostre ville d'Argentan, sont commandés sur les habitants pour la défense et tuition de leur ville contre les perturbateurs du repos public laquelle affection fut encore continuée en les présents troubles audit François estoit fils de Charles qui ont assisté nos gouverneurs et capitaines d'Argentan, de leurs personnes, d'armes et chevaux pour s'opposer aux desseings et menées des rebelles s'estant maintenus comme vrais Français, en l'obéissance qu'ils doivent à la couronne de France.
Archives départementale de l'orne C 752

1484, 12 février - La Chapelle-Haute-Grue

Es pled de Montgomery pour noble et puissante dame Jehanne de Harcourt comtesse de Tanquarville et de Montgomery vicomtesse de Meulan tenus par nous Pierre le François noble homme maistre Geoffroy Monnier escuier senechal dud. lieu le douze jour de février l'an mil quatre cent quatre vingt et sept fut présent. noble homme Jehan Bardoul, escuyer, sieur du fief noble de Caudemonne tenu pour un fief entier de chevalier dont le chef est assis en la paroisse de la Chapelle Haute Grue.

= A.D. Orne .A.Montgomery III.8

jeudi 29 juin 1570 - La Chapelle-Haute-Grue

Noble homme Jehan Aubert, seigneur de Caudemonne et de Querville, demeurant audit lieu de Caudemonne, paroisse de la Chapelle Haute Grue, vend à Jehan Costard, bourgeois, marchand drappier, demeurant paroisse Saint Jacques de Lisieux, une pièce de terre nommée les grands preys, assise en lad. paroisse de la Chapelle Haute Grue, près du chemin tendant au moulin dud. seigneur, moyennant 600 livres. Passé à Lisieux, en la maison du Cisne (Cygne), du faubourg de la Porte de Caen.

= Tabel. de Lisieux - Analyse Et Deville

21 octobre 1598 - La Chapelle-Haute-Grue

" A tous ceux qui ces lettres verront le garde des sceaux aux obligations de la vicomté d'Orbec, Salut, devant Guillaume Sauvin et Jehan Le Barbier au siège de Livarot, fut présent noble homme Eustache Aubert Seigneur de Caudemonne; lequel, constitue pour son procureur et certain messaige spécial scavoit est Jehan de la Fontaine auquel il donne procuration et jouissance de porter en son nom à monsieur le Senechal de la Comté de Montgomery et au procureur d'icelle dicte conte un adveu et denombrement de la terre et Seigneurie dudit lieu de Caudemonne comme tenant mouvante et rellevante de lad. conté à foy et hommaigre relliefz treiziesmes seulement que led. sieur

de Caudemonne a dict estre de luy signe et ce aux prochains ples de lad. conte et autres ensuivants.

= A.D. Orne .A. Montgomery III.8

1697 - La Chapelle-Haute-Grue

"Gratien du Four, seigneur et patron de la Chapelle-Haute-Grue:

Ecartelé au 1er et au 4e d'or à une grue de sable; au 2e et au 3e de sable à une tour d'argent.

G A PREVOST, Armorial Généralité d'Alençon, t I, p 69

15 février 1708 - La Chapelle-Haute-Grue

Le 15 février 1708, vu l'attestation du sieur de Droullin, curé de la Chapelle-Haute-Grue, et du sieur Morin, curé de Saint-Georges-des-Authieux, dispense de bans pour le mariage entre Jacques de Gautier, Escuyer, fils de Jean-Baptiste, Escuyer et de noble dame Anne Poullain, de ladite paroisse des Authieux, d'une part, et damoiselle Elisabeth Dufour, fille de Gratian, conseiller du roy et de feue dame Elisabeth de Marescot, de ladite paroisse de la Chapelle-Haute-Grue.

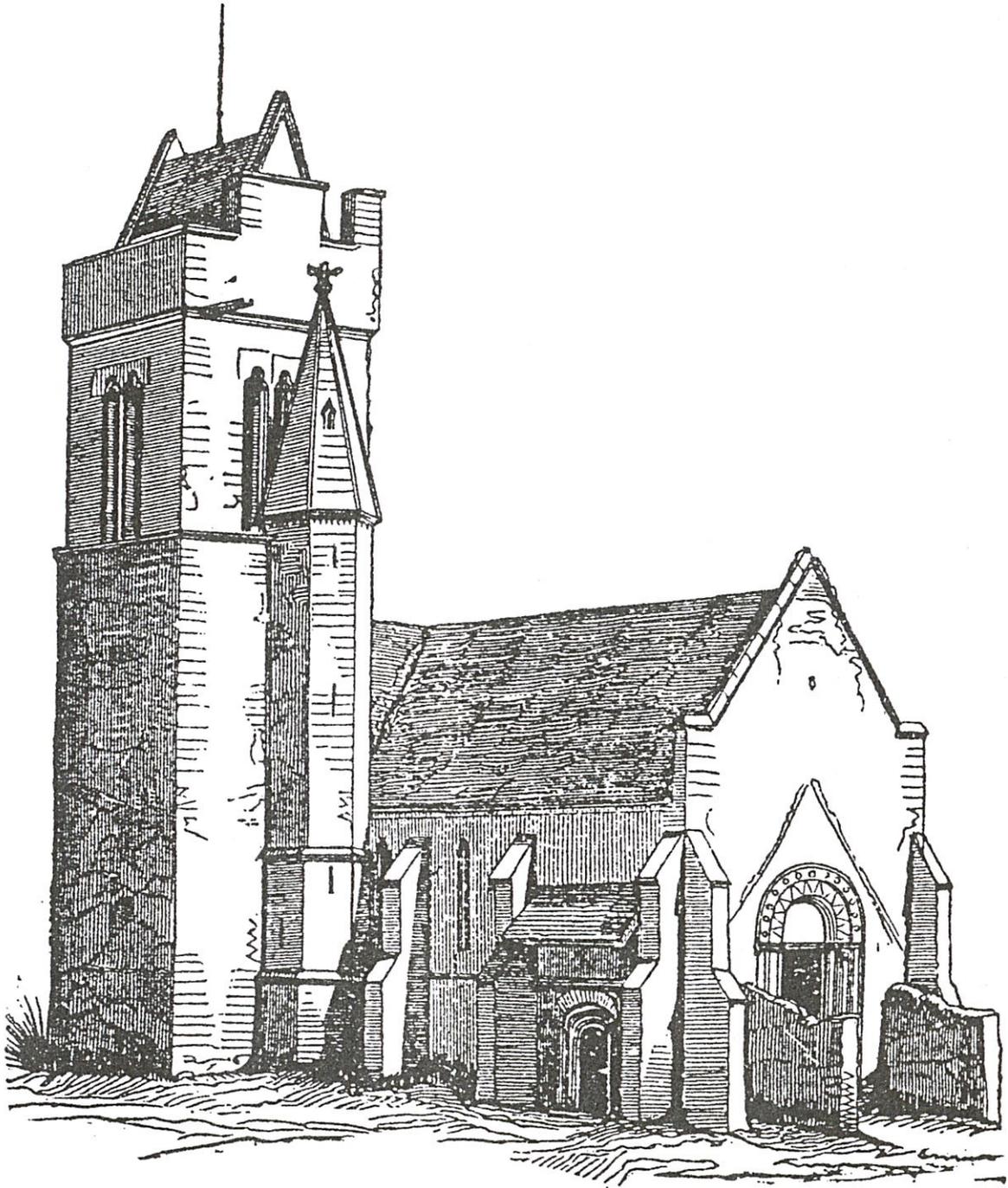
= abbé PIEL, Inventaire historique des actes transcrits aux insinuations ecclésiastiques de l'ancien diocèse de Lisieux, t I, p 720, n° 460

1710, 22 mars - La Chapelle-Haute-Grue

Le 22 mars 1710, la nomination à la cure de la Chapelle-Haute-Grue appartenant au seigneur de Caudemonne, Messire Gratian Dufour, seigneur et patron de ladite paroisse et du fief et seigneurie de Caudemonne, nomme à ladite cure, vacante par la mort de Me Nicolas de Droullin, Escuyer, prêtre, dernier titulaire, décédé le 2 février dernier, la personne de Me François Gautier, diacre de ce diocèse, originaire des Authieux-en-Auge.

Le 22 mars 1710, Mre Pierre du Mesnil, vicaire général donne audit sieur Gautier la collation du bénéfice.

abbé PIEL, Inventaire historique des actes transcrits aux insinuations ecclésiastiques de l'ancien diocèse de Lisieux, t II, p. 38-39, N°222.



ÉGLISE DE GRISY.

V. Petit del.

L'église de Grisy

renseignements de M. Pierre Bertail

L'église de Grisy ne manque ni de pittoresque, ni d'intérêt archéologique. Son plan à angles saillants, son portail roman, sa petite porte qui semble frileusement accroupie sous un porche d'une charmante simplicité, reposent agréablement la vue. Elle est flanquée d'une robuste tour crénelée, pareille à un donjon protégeant la vallée. L'archéologue y remarque des vestiges de tous les âges et de tous les styles.

La porte occidentale est un beau spécimen du roman de transition. Son archivolt, légèrement surhaussée, est ornée d'un double rang de zig-zags ou bâtons rompus, et repose sur quatre colonnes à chapiteaux sculptés. Un oeil attentif y distingue des traces de peinture. Le manque de cohésion de cette ouverture avec le mur qui l'encadre, indiquerait qu'elle faisait partie d'un édifice plus ancien et que c'est une pièce rapportée. Le vaste porche qui l'abritait était en ruine vers 1850. Le dessin que nous en a laissé V. Petit, dans la Statistique d'A. de Caumont, ne nous le fait pas trop regretter.

L'église fut reconstruite au XIII^e siècle. Les fenêtres, en forme de lancettes étroites et sans ornement, qui l'éclairent, rappellent la première période du style gothique. La nef, couverte d'un simple plancher, mesure intérieurement 15,80 m sur 6,45 m. A l'extrémité, s'élèvent deux autels placés en biais et dédiés, l'un à la Sainte Vierge, l'autre à saint Nicolas. Détail bizarre, le chœur, large de 5 m, est séparé de la nef par un retrait de 1 m 30 de longueur sur 3 m 70 de largeur. Cette disposition est tout à fait anormale et rien ne semble l'expliquer. Le chœur, composé de deux travées, se termine par un chevet droit éclairé par une fenêtre géminée. Le clocher s'élève au Nord en forme de quadrilatère d'environ 5 m 50 de côté.

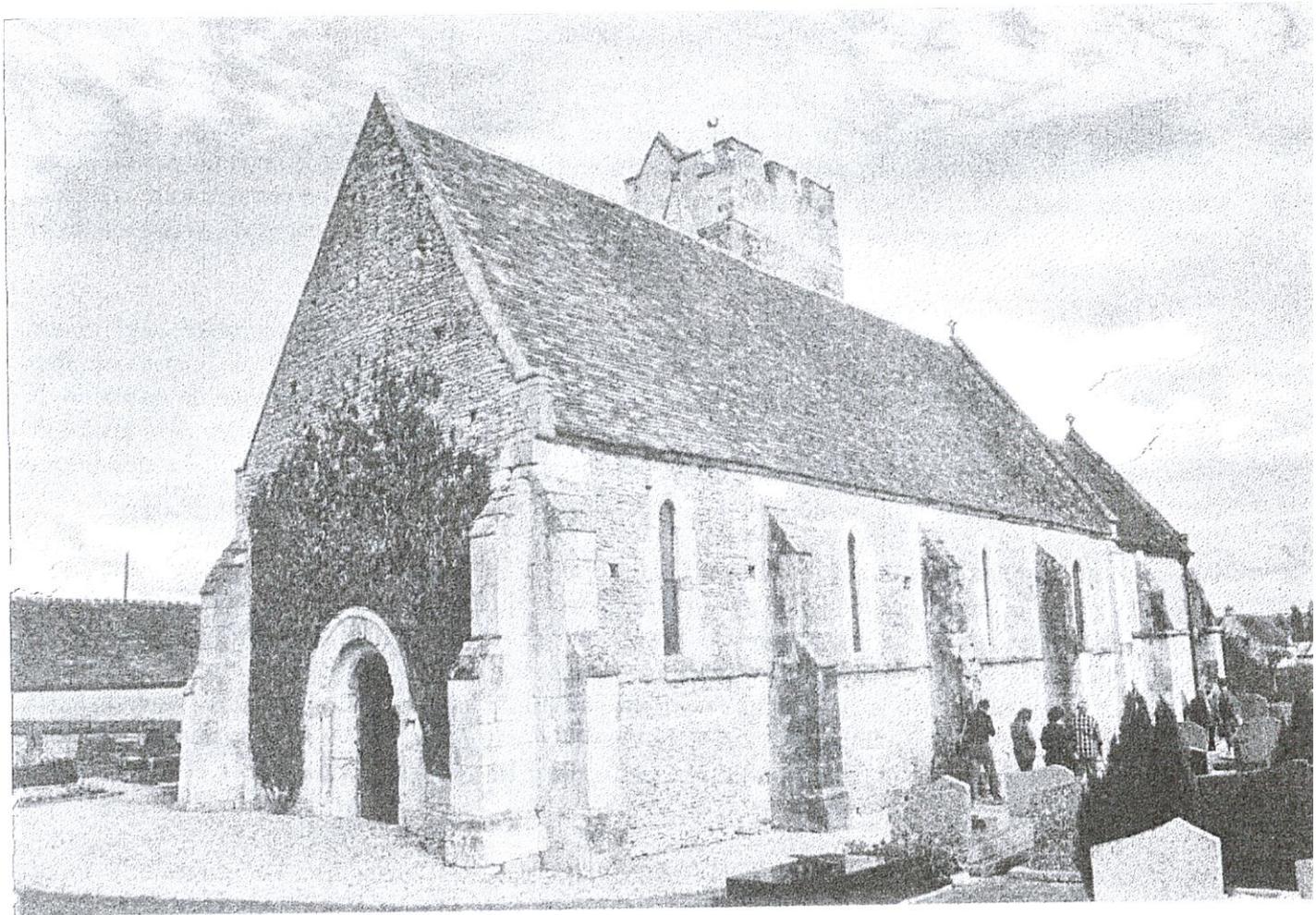
Au XV^e siècle, l'église subit une transformation complète. A l'extérieur, les contreforts furent refaits et élargis. Le clocher fut exhaussé d'un étage, percé sur chaque face de fenêtres géminées. Il y fut accolé une élégante tourelle de forme hexagonale, coiffée d'une pyramide en pierre, renfermant un escalier qui permet l'accès aux étages supérieurs. Un vaste porche formé d'un toit en pointe, supporté par deux murs aveugles, fut élevé au-dessus de la grande porte. Les comptes de la fabrique nous apprennent qu'en 1662 Jean Cuiret en refit la toiture et réemploya les vieux matériaux. Une petite porte cintrée fut percée au côté Nord de la nef. Le tympan porte deux inscriptions en caractères gothiques. La première se compose d'une ligne inscrite sur la courbe du cintre et se lit ainsi :

L'AN MIL CCCCLXXXIII II^{me} jour de MAI

La seconde inscription est gravée au-dessous sur trois lignes, à la partie gauche de l'archivolte.

L'AN MIL CCCCLXIV
FUT TAICTE CESTE USERIE LE IX^e
JOUR DE MAI DE G LEMONI (ER)

Ce Lemonnier, qui fit l'huissierie, ou menuiserie, de la porte, était de Saint-Pierre-Sur-Dive. Pourquoi cette double inscription? La seconde, gravée sur une pierre unique, formant l'un des



claveaux du cintre, est antérieure de vingt ans à la première, qui s'étend sur deux pierres et paraît n'être pas terminée. Y aurait-il eu reconstruction, pour laquelle l'ouvrier aurait réemployé la pierre gravée en 1464 et réinscrit au-dessus une nouvelle date? Cette porte est abritée par un petit toit en auvent supporté par deux poutres enfoncées horizontalement dans le mur qu'elles traversent de part en part.

L'ensemble est d'une charmante rusticité.

Les deux travées du chœur furent couvertes de voûtes à croisée d'ogives, qui reposent sur les piliers au moyen d'un raccord peu gracieux. Un écu orne chaque clef de voûte. Le premier porte: d'azur, fretté d'or de six pièces. Ce sont les armes de la famille de Courcy. A l'époque de leur mise en place, vivait Guillaume IV de Courcy, fils de Guillaume III, tué à Azincourt, en 1415. En 1448, il rendit aveu pour sa baronnie de Courcy au roi anglais Henry VI. Selon toute apparence, il n'eut qu'une fille qui porta le domaine ancestral dans une autre maison.

Le second écusson porte: d'azur au sautoir engrêlé d'argent, cantonné de quatre croissants d'or, armes des de Vauquelin. Il est inscrit dans un losange aux côtés incurvés, décorés de redents et se terminant par des pointes fleuronées. La devise des Vauquelin était : « Crescere virtus solet » (Vertu va croissant). Frasin Vauquelin fut un des capitaines qui aidèrent Charles VII à reconquérir la Normandie; il fut enterré dans l'église des Yveteaux, en 1477. Son fils Jean, époux de Marie Pitard de Saint-Hilaire, mourut en 1499. La protection des Paléologue, vicomtes de Falaise, dont il fut le lieutenant, lui mit le pied dans l'étrier et fit sa fortune.

Au XVI^e siècle, le sommet du clocher de Grisy fut entouré d'un parapet crénelé, dont le côté Nord a été détruit. Galeron pense que cette fortification fut établie au temps des guerres de religion.

Les trois contreforts du côté Nord menaçaient ruine en 1707. Sur l'ordre de Mgr Louis d'Aquin, évêque de Sées, ils furent reconstruits; le travail coûta 22 livres.

Avant la restauration de l'église, effectuée en avril 1934, le sanctuaire était pavé en céramique du Pré-d'Auge, sauf l'emplacement occupé par une dalle funéraire. Ces pavés trop usés et effacés, ont été enlevés. Mais ceux qui servaient à l'embranchement de l'autel ont été conservés grâce à un plancher dont ils avaient été recouverts au XVIII^e siècle. Ils sont en terre vernissée à décoration jaune sur fond brun: d'un vase sphérique à pied trilobé, avec deux anses sur les côtés, s'élançait une tige terminée par une fleur à six pétales enchâssée dans une corolle. La tige porte deux grandes feuilles opposées, dont le limbe est divisé en trois parties profondément échancrées formant 5 lobes. Au-dessous sont deux fleurons à queue courte et à cinq pétales. Le pavé, de forme carrée, mesure 135m/m de côté sur 30 d'épaisseur. L'assemblage de quatre d'entre eux compose un motif décoratif dont le centre est formé par la réunion des pointes fleurdelysées des vases.

Ces carreaux sont incrustés d'une terre blanche, dite terre de pipe, qui, sous la couverte, donne des dessins jaunes qui tranchent sur le rouge foncé de la terre ordinaire. Une application d'émail translucide leur donne le brillant et la solidité. Ils portent au-dessous, estampées dans la pâte, les lettres J V , initiales de Joachim Vattier. D'après Etienne Deville, les Vattier ont travaillé au Pré-d'Auge pendant plus de trois siècles. Le plus ancien, Robin, apparaît dès 1501. Le plus célèbre est Joachim Vattier, l'inventeur du pavé faïencé ou pavé de Lisieux. Il mourut au Pré-d'Auge le 12 décembre 1709, âgé de 87 ans environ. Le Trianon de porcelaine, à Versailles, est pavé de carrelages (Joachim). De 1670 à 1713 Vattier en fournit au minimum 50 400. Seuls les pavés de choix portent sa marque.

Selon l'usage ancien, les notables étaient inhumés dans l'église et leurs tombes étaient enchâssées dans le pavé. Toutes ont disparu, sauf une, placée au côté gauche du sanctuaire. De grande dimension, elle mesure 2 m 40 sur 0 m 85, elle représente, gravée au trait, une femme debout, les mains jointes, dans l'attitude de la prière. Le corsage de sa robe est fermé jusqu'au cou, puis il s'épanouit en une élégante collerette fraisée. La taille est cambrée par une basquine. Les manches,

serrées aux poignets, deviennent bouffantes aux épaules, où elles sont tailladées en crevés. La robe, longue, s'évase largement par le bas et paraît soutenue par une vertugade. Rejetés en arrière, les cheveux sont partagés en avant de manière à former 2 bourrelets inégaux. Les pieds reposent sur un coussin, aux angles terminés en griffes de lion. L'effigie est encadrée par deux cariatides soutenant chacune un entablement qui sert de siège à un génie. Ces personnages, couronnés, tiennent de leur droite une palme, qu'ils croisent au-dessus d'un écusson de style Renaissance, qui porte des armes mi-parties, au 1er: d'or à 3 flèches de gueules, ferrées d'argent, posées en pal et en sautoir la pointe en haut, qui est de la Flèche; au 2e: d'argent à deux chevrons de gueules, accompagnés de trois trèfles de sinople, qui est de la Moricière.

L'inscription placée au bas n'a été lue que partiellement, et avec des erreurs, par le correspondant d'A de Caumont. La voici dans son intégrité:

CY GIST LE CORPS DE DAMOYSELLE
JACQUELINE DE LA MORICIERE EN SON VIVANT
FEMME DE MESSIRE JEHAN DE LA FLECHE
SIEUR DE GRISY ET FILLE DE DEFFUNCT MESSIRE
ESTIENNE DE LA MORICIERE, CHEVALIER, SR
DE VICQUES, LAQUELLE TRESPASSA LE 18^{eme} DE
JUILLET 1570. PRIEZ DIEU POUR ELLE .

C'est un bon spécimen de plate tombe à effigie du XVI^e siècle, qui mériterait les honneurs du classement. Jacqueline de la Moricière était fille d'Etienne et de Jeanne du Merle, mariés en 1528. Cette famille est mentionnée dans les registres de la Chambre des Comptes en 1366. Un membre, nommé Jean, fut reconnu noble en 1464 dans l'élection de Falaise. Etienne de La Moricière était curé de Vicques en 1469.

Autour des murs intérieurs de l'église court une litre funèbre. C'était un des droits honorifiques réservés aux patrons des églises. Elle se composait primitivement d'une bande de velours noir, portant des armoiries, que l'on tendait sur les murs aux obsèques des ayant-droit. Dans la suite, le velours fut remplacé par une bande peinte en noir, semée d'écussons, qui demeuraient jusqu'au décès d'un nouveau patron. La litre de Grisy porte des armoiries très effacées. Celles du chevet peuvent se lire: de gueules à trois aigrettes d'argent. Elles sont surmontées d'un heaume. En héraldique, l'aigrette est un oiseau qui se montre de profil et dont la tête est garnie d'une touffe de plumes. Ce sont les armes des de Lesnerac du Bouillon, seigneurs de Carel et patrons de Grisy. Elles sont antérieures à 1642, où le droit de patronage passa, par droit d'achat, à la famille Le Jeune.

Avant la Révolution, la tour abritait trois cloches. L'une d'elles s'étant trouvée cassée en 1709, Pierre Hervieu, trésorier en charge, fut autorisé à refondre les deux grosses; il en coûta 50 livres. L'une de ces dernières existe encore l'inscription suivante:

Me JACQUES NICOLAS LE JEUNE, ESCUIER
SEIGNEUR ET PATRON DE GRISY,
ET NOBLE DAME ELISABETH DE POUPINEL DE LA BERNARDIERE.
E. LEFEVRE NOUS A FAITE EN 1710

La marraine était la femme de Jacques de Poupinel, sieur de la Bernardière, conseiller du Roi, receveur des décimes au diocèse de Coutances, agent des affaires de Mademoiselle de Montpensier. Le fondeur, Etienne Lefèvre, d'origine lorraine, était alors établi à Caen. Il fonda trois cloches pour Condé-sur-Noireau en 1702, une pour l'abbaye de St-Jean de Falaise en 1704, une pour Sées (Orne) en 1706, une pour Bénvy-sur-Mer en 1711. En 1713, le même fondeur coula, dans l'église de Bretteville-sur-Odon, quatre cloches, dont une pour la dite église, deux pour Sannerville et la



Dessin de M. E. BERTAIL.

PIERRE TOMBALE DE JACQUELINE DE LA MORICIÈRE

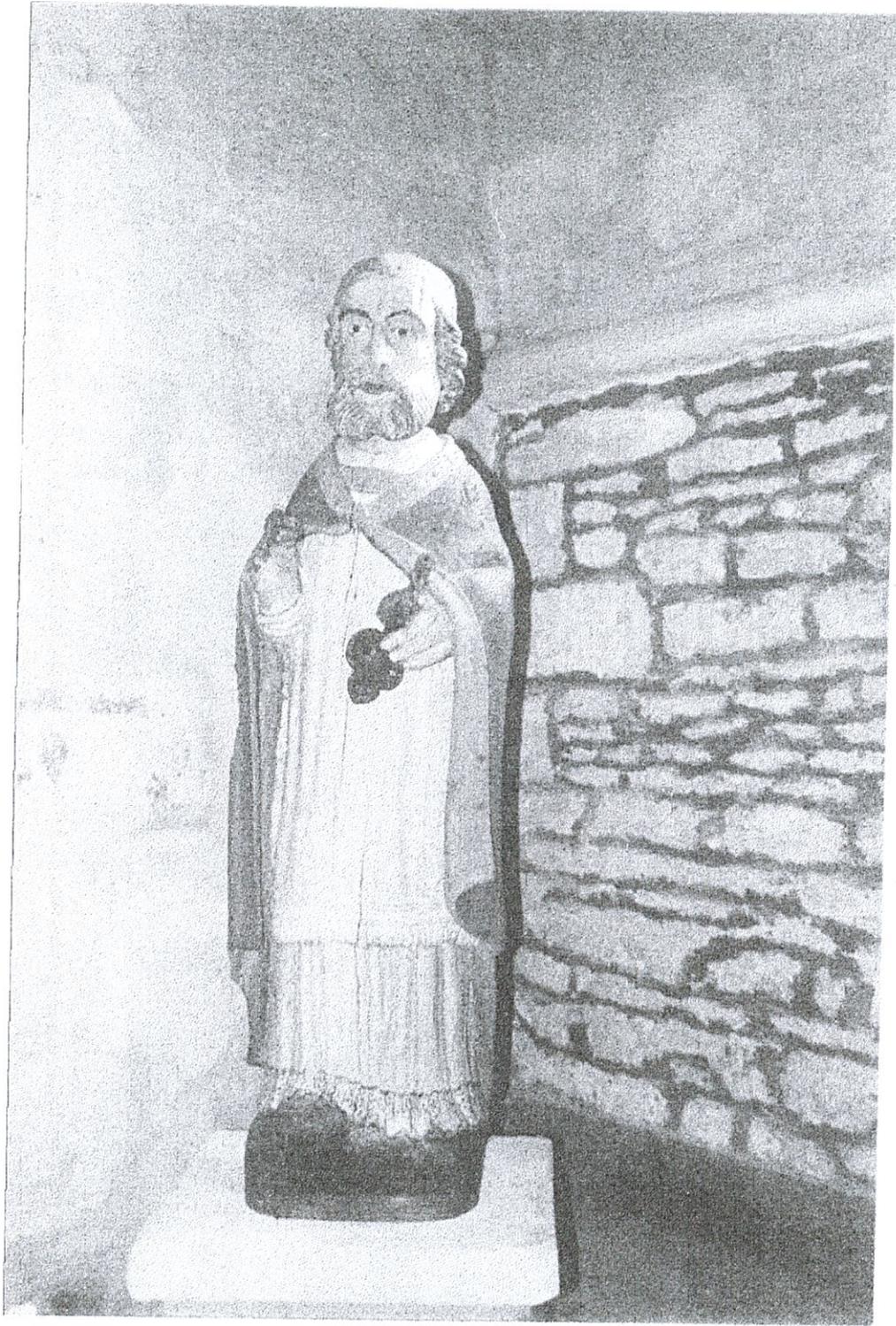
dernière pour Hérouville.

Les autels sont formés d'une pierre très épaisse reposant sur un massif de maçonnerie; par exception, celui de la Vierge est simplement soutenu par deux murs latéraux. La table de l'autel majeur est ornée d'un boudin, celle des autres manque d'ornementation. L'épaisseur de la couche de mortier qui relie les moellons leur donne un caractère archaïque. Sont-ils de l'époque romane, Rien ne permet de l'affirmer. Il semble difficile d'admettre que, dans la reconstruction du XIII^e siècle, le maître de l'oeuvre ait conservé des autels d'une époque antérieure. Quoiqu'il en soit, ils plaisent par leur simplicité. Une piscine rectangulaire à double cuvette, séparée en deux parties par une colonne, s'ouvre au côté droit de l'autel saint Joseph. Ces autels étaient recouverts de boiserie et ornés d'un rétable. En 1691, le trésor paya 50 livres pour la contrétable de saint Joseph, et la même somme, en 1966, (pour les couleurs et autres drogues pour estoffer l'autel de la sainte Vierge, suivant l'acquit du doreur). Le maître-autel fut redoré en 1703; il en coûta 15 livres et le (coffre) fut refait en 1714, moyennant 29 l, 10 s.

Ces boiseries ont été enlevées. Il en subsiste deux tabernacles. L'un, placé sur le grand autel, est en forme de cône tronqué recouvert d'un manteau royal à franges formant couronne au sommet et retombant en draperie de chaque côté de la porte. L'autre est conservé dans la sacristie. Il est à six pans, peint et doré, de style Médicis. On voit sur la porte la statue du Sauveur, et sur les côtés celles des quatre évangélistes. Le tout est surmonté d'une fine galerie. D'anciens chandeliers et candélabres en bois, habilement restaurés, ont été replacés sur les autels.

Le joyau de l'église de Grisy est une statue de Vierge en pierre polychromée, qui date probablement de la grande restauration du XV^e siècle, et fut faite, sans doute, pour orner un autel. Dans la suite, elle dut faire place à une production moderne et fut reléguée dans l'embrasure d'une fenêtre. M l'abbé Legoupil, l'a descendue, débarrassée de l'horrible badigeon qui la déshonorait et remise en place d'honneur. Elle est de style Louis XII et mesure 1 m 40 de hauteur. De sa main droite, la Vierge tient un bouquet; sur son bras gauche, elle porte l'Enfant-Jésus, qui caresse une colombe. Elle est revêtue d'une longue robe ajustée, dessinant la taille, qui rappelle celle que porte la reine Anne de Bretagne dans les miniatures du temps. La ceinture, dite demi-ceint, est retenue par une chaînette qui croche dans un mordant ou agrafe et permet de la serrer plus ou moins. La robe est recouverte d'un surcot, ouvert par devant, relevé sur les bras et traînant à droite. La coiffure est une cornette retombant sur les épaules. L'Enfant-Jésus est vêtu d'une robe longue, dite cotardie, au col ajusté. Il a la tête nue, les cheveux bouclés sur le devant et rejetés en arrière. Les vierges dites à l'oiseau furent en grand honneur au XV^e siècle. Une statue en pierre, du même genre, sans indication de provenance, est conservée au Musée des Antiquaires de Normandie. Le travail est moins soigné et la Vierge porte sur sa tête une couronne. Celle de Grisy était jadis invoquée sous le nom de Notre-Dame de Bon-Repos, vocable cher aux habitants de la région de Falaise, qui eurent beaucoup à souffrir de la guerre de Cent-Ans et des guerres de religion. De chaque côté de l'autel principal, sont deux statues en bois, hautes d'environ 80 centimètres. Elles sont l'oeuvre d'un artisan local non dépourvu de talent. Leur facture annonce le XVIII^e siècle. Les culs de lampe, qui les supportent, sous en bois sculpté et figurent des fruits, poires et pommes, ce qui est peu commun dans l'art normand. J'en ai seulement rencontré dans les bas-reliefs en bois qui accompagnent l'autel de Blainville-sur-Orne. L'une de ces statues représente saint Joseph, l'autre saint Brice, patron de la paroisse. En quatre lignes, Grégoire de Tours fait la biographie de ce dernier.

Il n'était que diacre
quand un pauvre lui demanda, sur la place publique,
où était saint Martin, alors évêque de Tours. Impatient,
il répondit que c'était le fou qui, là-bas, tenait les yeux
élevés au ciel, comme un insensé. Martin étant venu
vers Brice, lui dit: Eh! bien, me crois-tu toujours



Saint Brice



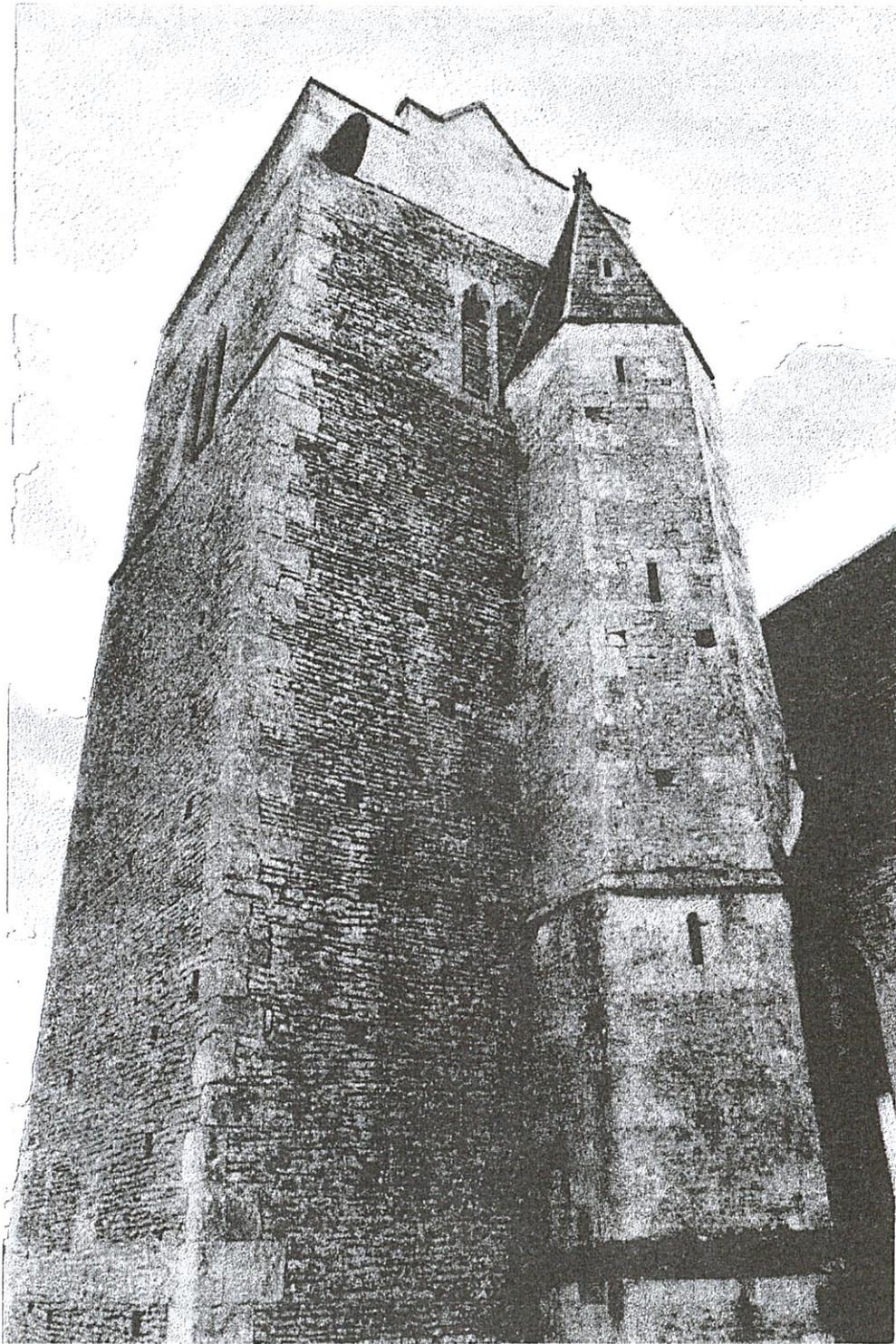
Vierge à l'enfant

Dans l'église de Grisy est conservé un grand Christ en bois. Il était jadis fixé sur une croix élevée à un carrefour, vers le centre de la commune. Le champ voisin porte le nom de Viette Croix. L'installation du chemin de fer modifia la forme du carrefour. Le Calvaire fut détruit et le Christ attaché sur la face Nord du clocher, d'où il fut porté dans les greniers du château. Retrouvé dernièrement, il a été replacé dans l'église. Le corps, de 1 m 80, privé de ses bras, est de belles proportions: le visage est d'une touchante expression. C'est l'oeuvre d'un artiste de talent, sorti, peut-être, de l'atelier de Guillaume Goujon, maître sculpteur d'Argentan, qui exécuta, en 1659, un Christ mort pour l'abbaye de Belle-Etoile, et en 1675 le beau crucifix de l'église de Saint-Pierre-sur-Dive, et qui mourut le 11 avril 1688, à 82 ans. En 1747, Fiant, menuisier à Saint-Pierre-sur-Dive, reçut 5 livres pour avoir réparé la croix. A signaler encore dans l'église le coffre du trésor, muni sur le devant d'une plaque en fer portant en relief la date de 1773. C'est un solide bahut à double paroi. Un coffret en bois épais, muni d'une clef, est attaché dans le fond; il était destiné à conserver l'argent du Trésor.

Le 30 messidor an II, le Conseil général de la commune de Grisy mit en vente les débris de pierre et bois provenant de l'église et du cimetière. Le bois et carreau du grand autel fut adjugé au citoyen Nicolas Frémont pour 10 l 5 s. ;Les deux petits autels, avec charge par l'adjudicataire de ne point endommager les murs, furent adjugés au citoyen Marin Binet pour 4 l 5 s. Un lot de toutes sortes de vieux bois fut adjugé au même pour 6 l 15 s. Le tableau de la Vierge échut à Marie Née, femme de Jean Vandrin, pour 10 s. Les armoires de la sacristie et de l'église subirent aussi le feu des enchères. Il est à remarquer que tous ces objets, alors vendus, existent encore. Le but des acheteurs était de les conserver pour l'église. Il en fut de même de la croix du cimetière.

Il est aussi fait mention de deux tombes avec piliers, dont il ne reste aucune trace. Les statues ne figurent pas dans cette vente. Sans doute quelque main pieuse les avait auparavant soustraites au vandalisme.

Les comptes du trésor nous apprennent que la croix du cimetière, en carreau de Quilly, avait été faite, en 1748, par Pierre Le Saulnier, maçon à Rouvres, qui toucha 163 livres pour ce travail et diverses réparations.



Tour de l'église

NOTES DE TOPONYMIE NORMANDE



TOPONYMIE DE CAREL

[ancienne commune du canton de Saint-Pierre-sur-Dives]

1. Le nom de l'ancienne commune.

L'ancienne paroisse et commune de Carel, située sur la rive droite de la Dives, immédiatement en amont de Saint-Pierre-sur-Dives et rattachée à cette dernière en 1845, n'en représente plus qu'un hameau. Sa position géographique la place aux confins du Pays d'Auge dont l'une des dernières ondulations se manifeste dans la petite butte appelée le Mont Jacob. Le paysage agricole de Carel est déjà en grande partie celui de la Campagne de Caen qui, théoriquement, commence à Grisy, de l'autre côté de la Dives.

Le *Dictionnaire topographique du Calvados* du délectable Célestin Hippeau ne donne strictement aucune forme ancienne de ce nom, mais rassure-toi, ô déjà inquiet lecteur ! Nous en avons collecté quelques unes, qui feront fort bien l'affaire :

CAREL : *Carrel* 1076 RDSPD [vidimus 1289, copie 19e s], *Ric[ardus] de q[ua]rrel* f-12e s DASP, *Karrel* 1247 QN 8 §50, *Carrel* ~1335 PDS 232 A, 1373 CDS 212 D, *Carrellum* 15e s PPDS 242 A, *Carel* 1753/1785 p CC, *Carel, Village de Carel* 1835 CN, *Carel* 1850 RLDC, 1883 h DTC, ~1957 CM, 1977 h IGN, *Carel, ham Carel, le Carel, Carelles* 1982, 1986 PTT, [kàrèl] 1986 AO, [kàré] 1989 AO, *Hameau de Carel* 1992 DM.

Ce nom est à son tour à l'origine de quelques toponymes secondaires, que nous citons ici pour mémoire (nous les retrouverons plus loin, si tout va bien) :

➤ **LE CHÂTEAU DE CAREL** : *chateau de Carel* 1835 CN, *Carel* ~1957 CM, *Château de Carel* 1977 chau IGN, *Château Carel* 1982, *chât Carel* 1984, 1986 PTT, [çâtò d kàré] 1989 AO.

➤ **LE CLOS DE CAREL** : *clos de Carel* 1835 CN.

➤ **LE MARAIS DE CAREL** : *Marais de Carel* 1835 CN.

➤ **LE MOULIN DE CAREL** : *Moulin de Carel* 1835 mn CN, 1982, 1986 PTT.

On notera également dans les communes contiguës :

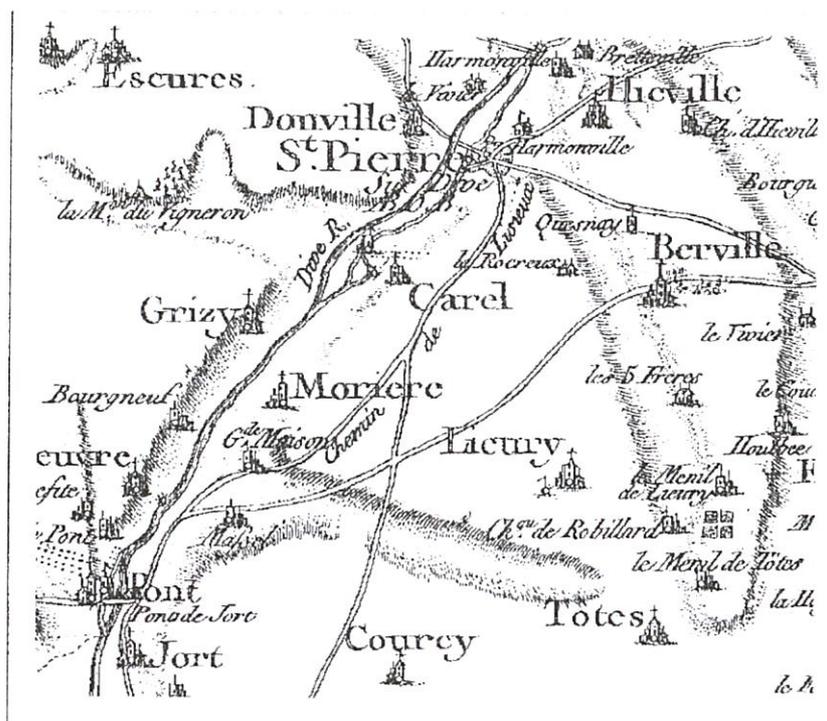
➤ **LE HAUT DE CAREL**, Id à Lieury, Cn de Saint-Pierre-sur-Dives : *le haut de Carel* 1835 CN.

➤ **LE CLOS DE CAREL**, Id à Morières > Vendeuvre, Cn de Morteaux-Coulbœuf : *Clos de Carel* 1813, *Clos de Carel, clos Carel* 1824 CN.

Les premières formes, identiques à l'ancien français *quarrel*, *carrel* "objet carré" [du gallo-roman °QUADRELLU < latin populaire °quadrellum, dérivé diminutif de *quadrus* "carré"] suggèrent plusieurs hypothèses entre lesquelles il est difficile de choisir : bâtiment carré ou en pierres de taille¹ (sens attestés de l'ancien français *carrel*; cf. également le haguais *carrel* "calcaire à bâtir", bessin *caré* "pierre de taille tendre"), ou

¹ Éventuellement en ruines, possible trace de constructions antiques.

encore “pavé, dalle de pavement” (cf. moyen français *carreau*)², d’où peut-être également “lieu pavé”, “place du marché”, etc.³. L’absence d’article indique une fixation ancienne du nom : formation médiévale précoce ou éventuellement gallo-romane, auquel cas Carel appartient à l’ensemble des NL gallo-romains qui cernent St-Pierre-sur-Dives : Lieury, Grisy, Glatigny, et plus loin Courcay, Louvagny ou Magny-la-Campagne.



Carel et ses environs au 18e siècle [carte de Cassini]

2. Le cadre naturel.

2.1. La topographie.

Comme on vient de le voir, le territoire de Carel comporte peu d’éléments de relief prononcés. Seul le *Mont Jacob* domine orgueilleusement, de ses 68 mètres, le fond de la vallée de la Dives vers lequel le sol de l’ancienne commune s’incline en pente douce, d’environ 50 m à l’Est à 25 m à l’Ouest. Le Mont Jacob était encore partiellement boisé en taillis et futaie en 1835, et partiellement en labour. Nous reviendrons plus bas sur la valeur du déterminant Jacob.

LE MONT JACOB : *le Mont Jacob* 1835 CN, *le Mont-Jacob* 1895 IISPD 58, *Mont Jacob* 1977 Id/mt IGN, [lè mō jākó] 1996 AO.

La présence à Carel d’un *Petit Mont Jacob* ne doit pas faire penser qu’il y existe une seconde hauteur : ce nom désigne en 1835 une pièce de terre en labour, contiguë aux six parcelles du Mont Jacob.

LE PETIT MONT JACOB : *Petit mont Jacob* 1835 CN.

² Cf. FEW II/2 1401b s.v. *quadrus*.

³ On rapprochera ce nom de celui de Carelles, dans la Mayenne (*Quarell* 1312, *Quarellles* 15e s.), qui semble reposer sur le gallo-roman QUADRELLA “pierre taillée” [DNLF 147b]. Le bon abbé Nègre [TGF 1228 § 22914] y voit plutôt une référence à la massette (*carelle*, mot attesté en Sologne, FEW II 1404a), mais ceci n’est guère convaincant, étant donné l’éloignement géographique et l’emploi isolé du terme.

On relève d'ailleurs à Saint-Pierre-sur-Dives proprement dit deux autres références au Mont Jacob, en contrebas duquel se trouvaient les parcelles ainsi appelées, près de la route de Lieury :

SOUS LE MONT JACOB, Id à Saint-Pierre-sur-Dives : *Sous le mont Jacob* 1834 CN.

DEUXIÈME DELLE SOUS LE MONT JACOB, Id à Saint-Pierre-sur-Dives : *2eme delle sous le Mont jacob* 1834 CN.

Une légère dépression sépare le Mont Jacob du reste du territoire. Elle est désignée par le terme *fonceau* [ancien et moyen français *foncel*, *fonceau* "ce qui est au fond de quelque chose", puis "creux dans un terrain" < gallo-roman °FUNDICELLU, dérivé diminutif du latin *fundus* "fond"⁴]:

LE FONCEAU : *le fonceau* 1835 CN.

Les différences d'altitude créées par la pente du territoire de Carel sont exprimées par les prépositions *sur* et *sous*, en référence au NL *la Carrière*. La pente elle-même est désignée par le terme *côte*, appliqué en 1835 à un ensemble de sept parcelles en labour :

SOUS LA CARRIÈRE : *sous la Carrière* 1835 CN. — **SUR LA CARRIÈRE** : *sur la Carrière* 1835 CN.

LA CÔTE : *la côte* 1835 CN.

Le bas de la pente coïncide avec le fond de la vallée de la Dives, où est située *la Ferme de la Vallée*, au nord du château de Carel :

LA FERME DE LA VALLÉE : *Ferme de la Vallée, Ferme de Lavallée* 1835 CN.

Entre le bourg de Carel et la limite Ouest de la commune, la Dives traverse une zone marécageuse où elle se sépare en de nombreux bras. C'est dans cette zone que se situe le NL *les Vaux Morine*, où le second élément est un NF étudié plus bas :

LES VAUX MORINE : *les vaux morine, les vaux morines* 1835 CN.

Enfin, le mot *fosse* doit signaler ici la présence d'une dépression, peut-être due à l'activité humaine, car proche du NL *la Carrière* :

LA FOSSE : *la fosse* 1835 CN.

La nature pierreuse des flancs du Mont Jacob est signalée par deux NL contigus à *la Carrière* : *le Champ des Pierres* et *les Perrés*. Ce dernier nom est une variante graphique de l'appellatif bien connu *perrey*, *perray*⁵ désignant une pièce de terre où les pierres abondent, qu'il s'agisse d'un phénomène naturel ou de l'empierrement d'une ancienne voie. De fait, la parcelle nommée *les Perrés* touche d'un bout à un chemin, mais rien n'indique que celui-ci soit effectivement ancien.

LE CHAMP DES PIERRES : *champ des Pierres* 1835 CN.

LES PERRÉS : *les perrés* 1835 CN.

Non loin de là se situe la pièce de terre dénommée *la Sablonnière*, indiquant la présence d'un sol sablonneux. Toutes les parcelles citées ici sont des labours en 1835.

⁴ Cf. FEW III 869b s.v. **fundus**. On peut également avoir affaire à un dérivé roman en *-cel* de l'ancien français *fons*, *fonz*.

⁵ Du gallo-roman PETRETU, dérivé collectif en *-ETU* du latin *petra* "rocher, pierre", emprunté par la langue populaire au grec *pétra* "rocher, falaise", forme dérivée de *pétros* "pierre, roche", d'origine inconnue.

LA SABLONNIÈRE : *la Sablonnière* 1835 CN.

Au fond de la vallée, la Dives se divise en de nombreux petits canaux, irriguant un ensemble de prés et d'herbages humides. Deux parcelles d'herbage se nomment en 1835 *le Marais de Carel* :

LE MARAIS DE CAREL : *Marais de Carel* 1835 CN.

Deux parcelles proches sont cependant des labours :

LA PIÈCE DU MARAIS : *Pièce du Marais* 1835 CN. — **LA POINTE DU MARAIS** : *Pointe du marais* 1835 CN.

Dans le même secteur, un pré constitué de deux parcelles doit son nom à l'ancien appellatif normand *homme* [de l'ancien norois *holm* "petite île; prairie humide; éminence isolée"⁶], qui a d'abord désigné un îlot, puis une île de marais, une terre située dans un méandre de rivière ou enserrée par les bras d'un cours d'eau :

LE PRÉ DES HOMMES : *pré des hommes* 1835 CN.

2.2. La végétation.

Les références à la végétation sont rares : *les Bruyères*⁷ marquent la limite de l'ancienne commune, à la jonction de Carel, Lieury et Saint-Pierre-sur-Dives. Cette parcelle fait suite à celle de *l'Épinette*⁸, qui prolonge la limite entre Carel et Saint-Pierre. Toutes ces pièces de terre sont des labours en 1835.

LES BRUYÈRES : *les Bruyères* 1835 CN.

L'ÉPINETTE : *l'Épinette* 1835 CN.

Le Bois est à la même date un pré dans les marais :

LE BOIS : *le Bois* 1835 CN.

Enfin, *les Merisiers* et le NL dérivé *les Six Vergées des Merisiers* désignent deux pièces de labour sur les pentes du Mont Jacob :

LES MERISIERS : *les merisiers* 1835 CN. — **LES SIX VERGÉES DES MERISIERS** : *les six vergées des merisiers* 1835 CN.

3. L'occupation du sol.

3.1. La culture.

La trace d'un ancien défrichement sur les pentes du Mont Jacob est fournie par le NL *les Chouquets*, de l'ancien normand *chouquet*, dérivé diminutif de *chouque*, forme dialectale de *souche*. Ce toponyme évoque généralement la présence de souches restées

⁶ Du germanique commun °*hulmaz* "colline, éminence" (cf. ancien saxon, moyen néerlandais *holm* "éminence", anglais *holm* "îlot; colline", etc.) < indo-européen °*ki-mo-s*, forme suffixée en -*mo-* du degré zéro de la racine °*kei-* "élévation, colline"; cf. aussi anglais *hill*, latin *collis* "colline".

⁷ Outre son sens de "bruyère", ce mot a pu prendre en Normandie celui de "friche", indépendamment de la végétation que l'on pouvait y trouver.

⁸ Le mot *épine* et son diminutif toponymique *épinette* désignent indifféremment le prunellier, *Prunus spinosus* (ou épine noire) et l'aubépine, *Crataegus oxyacantha* (ou épine blanche); cf. ALN 458 "prunellier; aubépine".

en terre après l'abattage des arbres.

LES CHOUQUETS : *les Chouquets* 1835 CN.

Les témoignages de cultures sont apportés par l'emploi des termes usuels : la parcelle de terre cultivée est nommée *champ* [latin *campus*, "plaine"] ou *pièce* [gaulois °*pettia*, "pièce, morceau"; cf. gallois *peth*, breton *pezh*]; le champ clos de haies est le *clos*. Enfin, la *commune* évoque initialement une terre (labour, pâture, herbage; ici, un pré) exploitée en commun. Ces appellatifs sont diversement déterminés :

LE CHAMP DES PIERRES : *champ des Pierres* 1835 CN.

LA PIÈCE AU COQ : *Pièce au Coq* 1835 CN. — **LA PIÈCE DES ROUSSEL** : *Pièce des Roussel* 1835 CN. — **LA PIÈCE DE L'ÉGLISE** : *Pièce de l'Église* 1835 CN. — **LA PIÈCE DU MARAIS** : *Pièce du Marais* 1835 CN.

LE CLOS DE CAREL : *clos de Carel* 1835 CN. — **LE CLOS DE COURCY** : *clos de Courcy* 1835 CN. — **LE CLOS DE MORIÈRES** : *Clos de Morières, Clos des Morières* 1835 CN, *Clos de Morières* ~1957 Id CM, *le Clos de Morières* 1977 é IGN.

LA COMMUNE : *la commune* 1835 CN.

La référence à d'anciennes mesures agraires est fournie par les termes *vergée* [dérivé collectif de l'ancien français *verge* "baguette", mais aussi ancienne mesure de longueur qui devait approcher 45 m; la *verge* s'est ensuite dit pour "verge carrée", sens qui est généralement resté] et *acre*. La *vergée* équivalait en Normandie centrale à 20,40 ares, arrondies à 20 ares pour plus de facilité, d'où la formule courante : "5 vergées à l'hectare". Une vergée contenait 40 perches, et 4 vergées faisaient une *acre*.

LES SIX VERGÉES : *les six vergées* 1835 CN. — **LES SIX VERGÉES** : *les six vergées* 1835 CN. — **LES SIX VERGÉES DES MERISIERS** : *les six vergées des merisiers* 1835 CN. — **LES DIX VERGÉES** : *les dix vergées* 1835 CN.

LES DIX-SEPT ACRES : *les 17 acres* 1835 CN. — **L'ACRE ANGERVILLE** : *l'acre Angerville* 1835 CN.

Seule allusion à la forme d'une parcelle : le NL *la Pointe du Marais*, qui désigne en 1835 une longue pièce de labour triangulaire.

LA POINTÉ DU MARAIS : *Pointe du marais* 1835 CN.

Peu de traces de cultures spécifiques, mis à part *les Pommiers* et *la Rabette*, noms de diverses parcelles de labour sur les pentes du Mont Jacob à cette date :

LES POMMIERS : *les pommiers* 1835 CN.

LA RABETTE : *la rabette* 1835 CN.

Si le premier de ces noms ne pose pas de difficulté, sans doute est-il nécessaire de rappeler aux plus distraits de nos lecteurs que la *rabette* désignait autrefois le colza (*Brassica rapa*, v. *oleifera* ou chou rave oléagineux), principalement dans la Manche⁹, et toujours actuellement dans le sud de ce département¹⁰. Le colza était utilisé en Normandie soit comme plante oléagineuse, soit comme fourrage pour le bétail.

Le mot a également désigné des variétés proches aussi employées comme fourrage : *Brassica campestris* (chou champêtre) à Guernesey et dans le Roumois¹¹, *Brassica*

⁹ DPND 184 : **rabette**, espèce de chou dont la graine contient de l'huile [arrondissement de Valognes, M]. — FPN 20 : **rabette**, *Brassica rapa*, v. *oleifera* [région de Cherbourg, M]. — DPNM 537a : **rabette**, **rébette**, variété de chou champêtre, cultivée comme plante oléagineuse.

¹⁰ ALN I 104 "colza", pts 15, 17-22, 28-30 [Avranchin, etc.].

¹¹ FPN 20.

hispida dans la région du Havre ¹², etc. Le mot figure d'ailleurs à la fin du Moyen-Âge dans des documents haut-normands, tels que les comptes de Dieppe pour 1426-1427 (*xxiiij barilz plains de rabaicte*) ¹³, ou encore le Coutumier de la Vicomté de l'Eau de Rouen (*et par semblable huille de noix, rabette et de myel*) ¹⁴. Actuellement, le terme sert encore à désigner, surtout en Seine-Maritime, la moutarde des champs, ainsi que la ravenelle avec laquelle est elle souvent confondue ¹⁵.

Le mot *rabette* est un dérivé diminutif en *-ette* de l'ancien français *rabe* "rave", emprunté à l'ancien provençal *raba* (cf. provençal moderne *рабо*) < latin *rapa*, mot féminin issu du pluriel neutre en *-a* de *rapum* "rave, navet; racine tuberculeuse", d'un radical **râp-* lui-même vraisemblablement emprunté tardivement par l'indo-européen à une langue non identifiée. Le français moderne *rave*, quant à lui, représente l'emprunt plus tardif d'une forme franco-provençale.

3.2. Friches et terres en herbe.

Le NL *les Mortes Terres* fait sans doute référence à une terre anciennement laissée en friche ou en jachère. Il désigne en 1835 à un ensemble de cinq pièces de labour, contiguës aux *Six Vergées*.

LES MORTES TERRES : *les mortes terres* 1835 CN.

Parmi les terres en herbe, le *pré* est généralement non planté, et désigne un pré de fauche (à la différence de l'*herbage* qui peut être planté et pâturé). La *prairie* est le plus souvent un grand pré humide.

LA CHAUSSÉE DES PRÉS : *Chaussée des près* 1835 CN. — **LE PRÉ DES HOMMES** : *pré des hommes* 1835 CN.

LA GRANDE PRAIRIE : *la Grande Prairie* 1835 CN.

3.3. L'habitat.

L'habitat le plus remarquable de l'ancienne commune est incontestablement le *Château de Carel*, construit à l'emplacement de l'ancien manoir des seigneurs de Carel, et dont les éléments les plus anciens datent du 17^e siècle ¹⁶. Partiellement remanié et agrandi au siècle suivant, il est simplement signalé sur la carte de Cassini par le symbole du château. Son aspect extérieur a peu changé depuis (voir l'illustration à la page suivante, extraite de la *Statistique monumentale du Calvados* d'Arcisse de Caumont).

LE CHÂTEAU DE CAREL : *chateau de Carel* 1835 CN, *Carel* ~1957 CM, *Château de Carel* 1977 chau IGN, *Château Carel* 1982, *chât Carel* 1984, 1986 PTT, [çâtó d kàré] 1989 AO. — **IMPASSE DU CHÂTEAU** : *VC 13 dit imp du Château* ~1957 CM.

¹² GN 194 : **rabette**, *ra-bè-te*, navette (?), *Brassica hispida*.

¹³ ANMA 325. — Charles de Beaurepaire [EHN 43], se référant au même texte, note par ailleurs qu'au Moyen Âge, "la rabette paraît avoir été cultivée sur une large échelle" en Haute Normandie. En effet, "au XVe siècle, on en exportait d'assez grandes quantités par le port de Dieppe".

¹⁴ Article 15, cité par H. Moisy, DPNM 537a.

¹⁵ ALN II 397 "moutarde des champs", *Sinapis arvensis*, "ravenelle", *Raphanum raphanistrum* : *râbéét* pt 103 [Ste-Croix-sur-Buchy, Cn de Buchy, S], *râbèt* ? pt 104 [Fresquienne, Cn de Pavilly, S]; *râbèt* pt 95 "ravenelle" [Hodeng-Hodenger, Cn d'Argueil, S].

¹⁶ "Sous Louis XIV", dit sans plus de détails le prudent Arcisse de Caumont [SMC V 533], en attendant que son "savant confrère, M. de Brébisson, qui en est propriétaire [en 1867]" en précise la date exacte. Je suppose qu'il s'agit d'Alphonse de Brébisson, le joyeux naturaliste, qui mourut en 1872 avant d'avoir pu révéler son terrible secret.



VUE DU CHATEAU DE CAREL.

Une ferme située sur une terre (généralement un herbage planté de pommiers) se nomme une *cour*, mais ce mot, lorsqu'il n'est pas suivi d'un nom de propriétaire ou d'exploitant, peut simplement désigner un petit herbage en Normandie. La *Cour de Secqueville* est en 1835 une propriété rurale composée d'un bâtiment d'habitation avec verger, jardin, étang, boulangerie et charterie.

Les NL *l'Avant-Cour* et *la Basse Cour* sont ainsi nommés par référence au château de Carel (ou éventuellement au manoir qui l'a précédé) dont ces parcelles dépendaient : *l'Avant-cour* est située devant le château. En ce qui concerne *la Basse Cour* (jardin, boulangerie et colombier en 1835), nous avons affaire à une ancienne locution désignant une exploitation proche d'un domaine seigneurial, et en relation avec lui (initialement, en contrebas de la motte seigneuriale).

LA COUR DE SECQUEVILLE : *Cour de Secqueville* 1835 CN.

L'AVANT-COUR : *l'avant cour* 1835 CN. — **LA BASSE COUR** : *la basse cour* 1835 CN.

La *ferme* indique initialement que l'on n'a pas affaire à une propriété, mais une exploitation pour laquelle le cultivateur doit une rente fixe ou *ferme*. La confusion entre *cour* et *ferme* est récente.

LA FERME DE LA VALLÉE : *Ferme de la Vallée, Ferme de Lavallée* 1835 CN.

3.4. Les voies de communication.

Il y a peu de choses à dire concernant les appellatifs *chemin* et *voie* :

L'ANCIEN CHEMIN : *l'ancien chemin* 1835 CN. — **LE CHEMIN DE COURCY** : *le chemin de Courcy* 1835 CN. — **LE CHEMIN DE LISIEUX** : *chemin de Lisieux* 1753/1785 rte CC, *Chemin départemental n° 511 de Lisieux à Granville* ~1957 rte CM [tracé de l'actuelle D 511 à cet endroit]. — **LE CHEMIN DES CHAMPS MARAIS** : *Chemin rural dit des Champs Marais* ~1957 chn CM [mène aux Champs Marais à Lieury]. — **LE CHEMIN RURAL DE CAREL À LIEURY** : *Chemin Rural N° 13 de Carel à Lieury* ~1957 chn CM. — **CHEMIN DÉPARTEMENTAL DE SAINT-PIERRE-SUR-DIVES À TRUN PAR LOUVAGNY** : *CD N° 90 de St Pierre sur Dives à Trun par Louvagny* ~1957 chn CM.

VOIE COMMUNALE DE FALAISE À CAREL : *VC 11 dit de Falaise de [lire à] Carel* ~1957 chn CM. — **VOIE COMMUNALE DE GRISY À CAREL** : *VC 9 de Grisy à Carel* ~1957 chn CM.

La *sente* désigne localement un petit chemin d'exploitation permettant d'accéder aux labours :

LA SENTE TASSILLY : *Section A dite de la Sente-Tassilly* 1835 CN [sans doute d'après un NF TASSILLY].

Deux NL sont en relation avec le château de Carel : *l'Avenue*, qui y menait (elle figure sur la carte de Cassini, mais devient un labour au 19^e siècle), et *l'impasse du Château*, qui lui est proche :

L'AVENUE : *l'Avenue* 1835 CN.

IMPASSE DU CHÂTEAU : *VC 13 dit imp du Château* ~1957 CM.

4. Les hommes.

4.1. Les institutions.

On ignore la date de création exacte de la paroisse de Carel, dont l'église est dédiée à saint Sulpice. L'exigeant Arcisse déclare cette dernière "peu intéressante"¹⁷, et date ses éléments les plus anciens de la fin du 13^e ou du début du 14^e siècle. Les patrons de la paroisse étaient les abbés de Saint-Pierre-sur Dives. L'église elle-même a donné son nom à l'une des sections de la commune, dite *de l'Église*.

L'ÉGLISE : *Section B dite de l'Église* 1835 CN. – **LA PIÈCE DE L'ÉGLISE** : *Pièce de l'Église* 1835 CN.

La terre accordée au curé par le seigneur local était l'*aumône*, terme de jurisprudence médiévale très fréquent en microtoponymie :

L'AUMÔNE : *l'Aumône, l'aumône* 1835 CN.

4.2. Les activités artisanales.

Les seules traces d'activités artisanales sont fournies par *le Moulin de Carel et la Carrière*.

Le moulin de Carel, avant de figurer sur une célèbre étiquette de camembert, est signalé par la carte de Cassini en tant que moulin à eau installé sur une dérivation de la Dives. Le cadastre Napoléon nous apprend de surcroît qu'il s'agissait d'un moulin à blé.

LE MOULIN DE CAREL : *Moulin de Carel* 1835 mn CN, 1982, 1986 PFF.

Le terme *chaussée*, que nous n'avons pas fait figurer à la section 3.4. dévolue aux voies de communication, est ici en rapport avec le Moulin de Carel, et désigne le chemin qui passait sur la digue ou le long du bief. C'est aussi le sens de la forme dialectale *cauchie*, que Moisy définit comme un "remblai en terre, en pierre sèche ou en maçonnerie, au bord d'une rivière". Il est toujours vivant sous cette forme dans le Saint-Lois, où il désigne une chaussée sur ou le long d'un barrage alimentant un moulin. En plusieurs points de la Normandie, et sous différentes variantes phonétiques, le mot s'applique également à un chemin bordant une rivière ou un étang, une levée de terre formant chemin dans les marais, une voie sur la jetée d'un port, etc.¹⁸

Les mots *chaussée* et *cauchie* sont respectivement issus de l'ancien français *chalcie*, *chaucie* et de l'ancien normand *calchie*, *cauchie* "chaussée, route maçonnée; digue" < gallo-roman °CALCIATA (VIA) "route maçonnée, constituée d'un mortier de chaux", mot lui-même formé sur le latin *calx* "chaux"¹⁹. L'appellation fut étendue, sans doute dès l'époque gallo-romane, à toute route maçonnée, quels qu'en fussent les constituants.

¹⁷ SMC V 532.

¹⁸ ALN II 488 "(un) chemin", note "Chaussée".

¹⁹ FEW II/1 107a s.v. *calx*.

LA CHAUSSÉE DES PRÉS : *Chaussée des près* 1835 CN [pâturage contiguë au Moulin de Carel, le long du bief].

C'est principalement dans la Manche et le Calvados que l'on relève des attestations toponymiques de la *chaussée* en relation avec le bief d'un moulin²⁰ (les exemples qui suivent ne sont pas exhaustifs) :

LE MOULIN DE LA CHAUSSÉE, h à Céreances, Cn de Bréhal, M : *le Moulin de la Chaussée* 1993 PTF.

LE MOULIN DE LA CHAUSSÉE, h à Équeurdreville-Hainneville, M : *Moulin de la Chaussée* 1978 PTF, *le Moulin de la Chaussée* 1993 PTF.

LE MOULIN DE LA CHAUSSÉE, mn à Marigny > Longues-sur-Mer / Argouges-sur-Aure > Vaux-sur-Aure, Cn de Ryes, C : *Moulin a Voesty* 1445 DTC, *le Moulin-de-la-Chaussée*, *la Chaussée* 1883 DTC, *Moulin de la Chaussée* 1991 IGN, *Moulin Chaussée* 2001 PTF [moulin sur l'Aure, signalé sur la carte de Cassini].

LA CHAUSSÉE DU MOULIN, ld à St-Pierre-du-Jonquet, Cn de Troarn, C : *la Chaussée du moulin* ~1815 CN.

LA CHAUSSÉE DU MOULIN DE LA MOTTE, ld à La Motte > St-Pierre-des-Ifs, Cn de Lisieux-O, C : *Chaussée du moulin de la motte* 1824 CN.

LA COUR DE LA CHAUSSÉE, ld au Mesnil-Bacley, Cn de Livarot, C : *Cour de la Chaussée* 1835 CN [sans doute en rapport avec l'ancien moulin de Livarot]²¹.

LE PRÉ DE LA CHAUSSÉE, ld d'Ouille-la-Bien-Tournée, Cn de St-Pierre-sur-Dives, C : *le pré de la chaussée* 1835 CN [contiguë à, et en relation avec *l'Ancien Chemin* (le chemin qui passait sur la digue du bief) et *le Moulin d'Ouille*]²².

L'extraction ancienne de pierres est évoquée par le NL *la Carrière*, contiguë à ou proche d'autres toponymes révélateurs (*les Perrés*, *le Champ des Pierres*, *la Fosse*, *le Fonceau*, etc.). Il correspond à sept pièces de labour en 1835.

LA CARRIÈRE : *la carrière* 1835 CN.

4.3. Les habitants.

Quelques toponymes de Carel sont attribuables à une présence humaine particulière, et font référence, soit à la nature de la population, soit aux noms de propriétaires ou d'exploitants.

4.3.1. NL à valeur ethnique.

Nous voici revenus au *Mont Jacob*, dont le nom semble correspondre à la présence ancienne d'une communauté juive à Saint-Pierre-sur-Dives :

LE MONT JACOB : *le Mont Jacob* 1835 CN, *le Mont-Jacob* 1895 HSPD 58, *Mont Jacob* 1977 ld/mt IGN, [lë mö jākó] 1996 AO.

C'est Aristide Bisson qui, dans son *Histoire de Saint-Pierre-sur-Dives*²³, résume le mieux les connaissances que l'on pouvait avoir sur la question à la fin du 19^e siècle, en se basant sur certains travaux de l'abbé Guilmeth qu'il cite malheureusement sans donner

²⁰ On y trouve également des références anciennes, non toponymiques, aux *chaussées de moulins*. Ainsi, l'article 55 des *Querimonix Normannorum*, rédigées en 1247, mentionne qu'à Bonneville-la-Louvet, Cn de Blangy-le-Château, les fermiers d'un moulin avaient reçu des matériaux destinés à réparer la chaussée dudit moulin (*ad reparationem calciatæ molendini*), mais s'étaient fait tirer l'oreille pour les payer [QN 9 § 55].

²¹ Voir pour de plus amples détails Dominique Fournier, "Notes de toponymie normande : toponymie du Mesnil-Bacley", in *HTP* n° 76, décembre 2001, pp. 9-24.

²² Voir Dominique Fournier, "Toponymie d'Ouille-la-Bien-Tournée", in *HTP* n° 57, mars 1997, pp. 57-73.

²³ HSPD 58-59.

d'autres références. Il est vrai que le bon abbé était lui-même coutumier du fait.

Il semble donc que quelques familles juives se soient installées vers le 13e siècle (ou auparavant) au pied de la hauteur qui porte aujourd'hui le nom de Mont Jacob. L'abbé Guilmeth précise (toujours sans aucune référence) : "ils jouissaient à Saint-Pierre d'une tolérance qu'ils n'avaient trouvée nulle part en France. Aussi leur nombre s'accroissait-il de jour en jour. Ils avaient un temple à Carel, et leur cimetière était sur le Mont-Jacob". De fait, des sarcophages de pierre furent retrouvés à la fin du 19e siècle au bas du Mont Jacob, mais leur lien avec la communauté juive ne paraît pas avoir été formellement établi.

La tolérance vantée par l'abbé Guilmeth avait de sérieuses limites, car un arrêt de l'Échiquier de Normandie, passé en 1222, leur défendit d'acquérir des biens dans l'intérieur de la ville de Saint-Pierre, domaine de l'Abbé²⁴. Cet arrêt fut renouvelé à Rouen, à la session de Pâques 1234 de l'Échiquier, les Juifs de Saint-Pierre n'ayant pas respecté le premier. Il fut procédé à la saisie et la vente des maisons et tènements acquis contre la volonté de l'Abbé, afin de mettre ces biens "hors de leurs mains"²⁵.

La communauté juive de Saint-Pierre semble avoir disparu en tant que telle à la fin du 14e siècle, suite aux différents édits les bannissant du royaume de France (en 1306, 1322, puis finalement le 15 juillet 1394, sous le roi Charles VI, alternativement dit le Fou ou le Bien-Aimé, qui les expulsa "sans exception ni privilège").

LES COMMUNAUTÉS JUIVES EN NORMANDIE : QUELQUES TRACES TOPONYMIQUES

JUIFS (IES), h à La Folie, Cn d'Isigny, C; La Vacquerie, Cn de Caumont-l'Éventé, C.

RUE AUX JUIFS (LA), rue ou h à Cametours, Cn de Cerisy-la-Salle, M; Cerisy-la-Salle, M; La Glacerie, Cn de Tourlaville, M; Granville, M; Montmartin-sur-Mer, M; Pont-Hébert, Cn de St-Jean-de-Daye, M; Remilly-sur-Lozon, Cn de Marigny, M; St-Martin-d'Aubigny, Cn de Périers, M; Villiers-Fossard, Cn de St-Clair-sur-l'Elle, M; Le Vrétot, Cn de Bricquebec, M; Caen, C; Norrey-en-Auge, C; Argentan, O; La Carneille, Cn d'Athis-de-l'Orne, O; La Ferté-Frênel, O; Le Bec-Thomas, Cn d'Amfreville-la-Campagne, E; Montreuil-l'Argillé, Cn de Broglie, E; Daubeuf-la-Campagne, Cn du Neubourg, E; Écardenville-la-Campagne, Cn de Beaumont-le-Roger, E; Fontenay-en-Vexin, Cn d'Écos, E; Bacqueville-en-Caux, S; Darnétal, S; Gaillefontaine, Cn de Forges-les-Eaux, S; Quincampoix, Cn de Clères, S; Rouen, S.

RUE DES JUIFS (LA), rue ou h à Crasville, Cn de Quettehou, M; Montebourg, M.

JUIVERIE (LA), h à St-Fulgent-des-Ormes, Cn de Bellême, O.

RUE DE LA JUIVERIE, rue à Alençon, O; La Perrière, Cn de Pervençères, O.

JUDÉE (LA), Id, f ou h à Cérences, Cn de Bréhal, M; Équeurdreville-Hainneville, M; Fermanville, Cn de Saint-Pierre-Église, M; Nouainville, Cn d'Équeurdreville-Hainneville, M; Berville-sur-Mer, Cn de Beuzeville, E.

CHASSE DE LA JUDÉE (LA), chn à Quettehou, M.

CROIX DE JUDÉE (LA), h à St-Georges-d'Elle, Cn de St-Clair-sur-l'Elle, M.

RUE DE LA JUDÉE, rue à Gacé, O.



²⁴ RJE 84 § 336 : *Judicatum est quod Judei non possunt emere temementa abbatis in elemosina Sancti Petri super Divam, nisi de voluntate ejusdam abbatis.*

²⁵ RJE 122 § 521 : *Judicatum est quod Judei non possunt tenere domos et tenementa que emerunt in terra abbatis Sancti Petri super Divam, que acquisierunt sine assensu abbatis [post] judicium in scacario factum, et ea que acquisierunt interim vendantur et ponantur extra manum eorum.*

Le déterminant *Jacob* semble avoir ici une valeur générique, et désigner l'ensemble de la communauté plutôt qu'un personnage particulier : il est en effet fréquent qu'un peuple reçoive comme surnom, de manière familière, un nom individuel particulièrement courant (cf. *les Fritz* = les Allemands, *les Tommies* = les Anglais, etc.). En l'occurrence, le NP *Jacob* est issu de l'hébreu *Ya'aqov*, nom dérivé d'un verbe signifiant "suivre, succéder à"; ce fut le celui du patriarche Jacob, fils d'Isaac, petit-fils d'Abraham.

Il est curieux de constater que le toponyme *le Mont Jacob* se rencontre également à Airan, où il doit avoir la même signification :

LE MONT JACOB, ld à Airan, Cn de Bourguébus : *Le mont jacob, Mont jacob* 1823 CN, *le Mont Jacob* 1977, 1978 ld IGN. — **RUE DU MONT JACOB**, rue à Airan, Cn de Bourguébus : *r Mont Jacob* 1982, 1986 PTT. — **SOUS LE MONT JACOB**, ld à Airan, Cn de Bourguébus : *Sous Le mont jacob* 1823 CN.

4.3.2. Les noms de personnes attestés par la microtoponymie.

Peu de noms de famille (anciens propriétaires ou exploitants) se sont fixés dans la toponymie de Carel. Les voici, présentés par ordre alphabétique :

ANGERVILLE. — Surnom évoquant la localité d'origine : "d'Angerville", nom de plusieurs communes de Normandie : Angerville, Cn de Dozulé, C; Angerville-la-Campagne, Cn d'Évreux-Sud, E; Angerville-Bailleul, Cn de Goderville, S; Angerville-l'Orcher, Cn de Criquetot-l'Ésneval, S; Angerville-la-Martel, Cn de Valmont, S, sans compter un certain nombre de hameaux ²⁶. — D'où : **L'ACRE ANGERVILLE**.

LECOQ. — Surnom issu d'un nom d'animal : ancien français *coc* "coq". Il évoque une caractéristique morale ou une particularité de comportement : suffisance, prétention, parole facile, etc. — D'où : **LA PIÈCE AU COQ**.

MARTELET [il existe actuellement deux attestations de ce NF en Normandie, l'une dans le Calvados et l'autre dans l'Orne]. — a) Surnom évoquant la profession ou l'activité, dérivé de l'ancien français *martel* "marteau", aussi "action de marteler" : nom d'artisan utilisant cet outil (forgeron, etc.). — b) Surnom à valeur patronymique, issu d'un NB médiéval *Martelet* ²⁷. — D'où : **LE MARTELET**.

MORINE. — Matronyme issu de la féminisation de MORIN, "femme / fille de MORIN". Ce dernier NF peut être : a) un patronyme issu d'un NB médiéval masculin d'origine latine (parfois germanique) *Morin, Maurin* [réemploi éventuel du nom de l'un des obscurs saints Morin ou Maurin < NP gallo-romain *Maurinus, Morinus*, dérivé anthroponymique en *-inus* du NP masculin *Maurus*; dans le cas d'une origine germanique, il s'agit du NP masculin *Morin*, hypocoristique en *-in* d'un nom hybride latino-germanique dont le premier élément *mor-* est emprunté au latin *maurus* "brun"]. — b) un surnom évoquant une particularité physique, dérivé de l'ancien français *mor* "brun de peau". — D'où : **LES VAUX MORINE**.

ROUSSEL. — Surnom évoquant une particularité physique, issu de l'ancien français *rossel* "roux, roussâtre", d'après la couleur des cheveux. — D'où : **LA PIÈCE DES ROUSSEL**.

TASSILLY. — Surnom évoquant la localité d'origine : "de Tassilly" [= Bons-Tassilly, Cn de Falaise-N, C] ²⁸. — D'où : **LA SENTE TASSILLY**.

²⁶ La plupart des NL Angerville normands sont des formations médiévales en *-ville* [du gallo-roman *VILLA* "domaine rural"] reposant sur le NP d'origine germanique *Anger* [combinaison des éléments *ans-* "divinité, Ase" et *-gari* "lance"], soit "le domaine d'Anger". Mais le nom de la commune d'Angerville-Bailleul est formé sur le NP germanique *Anserad*, combinaison des éléments *ans-* "divinité, Ase" et *-rad* "conseil".

²⁷ Cf. par exemple *Martelet de Hongierville, defunctus* 1419 RNF 86b § 512.

²⁸ Formation gallo-romane °TACILLIACU, dérivé toponymique en *-ACU* du NP gallo-romain *Tacillius*, soit "le domaine de Tacillius".

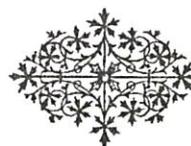
ABRÉVIATIONS

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE :

- ADC : Archives Départementales du Calvados.
 ALN : Patrice Brasseur, *Atlas Linguistique et Ethnographique Normand*, CNRS, vol. I 1980; vol. II 1984; vol. III 1997.
 ANMA : Léopold Delisle, *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen-Age*, éd. A. Hérissey, Évreux, 1851.
 AO : Attestations orales.
 CC : Carte de Cassini (1753/1785).
 CDS : Compte de Procurations pour les années 1369, 1370, 1372, Diocèse de Sées, 1373, in Auguste Longnon, *Pouillés de la Province de Rouen*, Recueil des Historiens de France, Paris, 1903.
 CM : Cadastre moderne, plan d'assemblage ~1957.
 CN : Cadastre Napoléon [états de sections de 1835, ADC 3P6894; matrices cadastrales de 1835, ADC 3P6895; atlas cadastral, 3P1967].
 DASPD : donation à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, f-12e s. [ADC H7076].
 DM : Saint-Pierre-sur-Dives, documentation municipale.
 DNLF : Albert Dauzat et Charles Rostaing, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Larousse, Paris, 1963, rééd. Guénégaud.
 DPND : Édelestand et A. Duménil, *Dictionnaire du patois normand*, Caen, 1849; réimpression Slatkine, Genève, 1969.
 DPNM : Henri Moisy, *Dictionnaire de patois normand, Indiquant particulièrement tous les termes de ce patois en usage dans la région centrale de la Normandie, pour servir à l'histoire de la langue française*, Caen, Henri Delesques ed., 1887.
 DTC : Célestin Hippeau, *Dictionnaire Topographique du Département du Calvados*, Paris, 1883.
 ECHN : Charles de Beaurepaire, *Notes et documents concernant l'état des campagnes de la Haute Normandie dans les derniers temps du Moyen Âge*, Rouen, 1865.
 FEW : Walther von Wartburg, puis Pierre Chambon, *Französisches etymologisches Wörterbuch*, Bâle, 1928-....
 FPN : Charles Joret, *Flore populaire de la Normandie*, Caen / Paris, 1887.
 GN : Abbé C. Maze, *Étude sur le langage de la banlieue du Havre*, le Havre, Société Havraise d'Études Diverses, 1903 [glossaire : p. 105-223, rééd. Gérard Montfort, 1984].
 HSPD : Aristide Bisson, *Histoire de St-Pierre-sur-Dives et de son abbaye depuis leur origine jusqu'à nos jours*, St-Pierre-sur-Dives, 1895, rééd. Res Universis, Paris, 1992.
 HTP : *Histoire et Traditions Populaires*, Foyer Rural du Billot, L'Oudon, Notre-Dame de Fresnay.
 IGN : Cartes IGN (1 : 25 000).
 PDS : Pouillé du Diocèse de Sées, ~1335 in Auguste Longnon, *Pouillés de la Province de Rouen*, Recueil des Historiens de France, Paris, 1903, pp. 223-236.
 PPDS : Petit Pouillé du Diocèse de Sées, 15e s. in Auguste Longnon, *Pouillés de la Province de Rouen*, Recueil des Historiens de France, Paris, 1903.
 PTT : Annuaire Téléphonique des PTT.
 QN : *Querimonix Normannorum* (enquêtes sur l'administration de Saint Louis, 1247), in *Recueil des Historiens de la France* t. XXIV, 1ère partie.
 RDSPD : J. Pépin et J. Chatel, *Recueil de documents historiques sur Saint-Pierre-sur-Dives* (ouvrage manuscrit sans pagination, ~1870 [ADC F6938]).
 RJE : Léopold Delisle, *Recueil de jugements de l'Échiquier*, Paris, 1864.
 RLDC : M. l'abbé G.-A. Simon, Répertoire manuscrit des principaux hameaux et lieux-dits du Calvados, 1848, ADC [DTC, apparemment sans réf.].
 RNF : *Roles Normands et Français et autres pièces tirées des archives de Londres par Bréquigny en 1764, 1765 et 1766*, MSAN XXIII (3e série, 3e volume), 1re partie, Paris, 1858.
 SMC : Arcisse de Caumont, *Statistique Monumentale du Calvados*, Caen, 1857-1874.

ABRÉVIATIONS USUELLES :

C : Calvados.	mt : mont.
chau : château.	NB : Nom de baptême.
chn : chemin.	NF : Nom de famille.
E : Eure.	NL : Nom de lieu.
é : écart.	NP : Nom de personne.
f : ferme.	O : Orne.
h : hameau.	p : paroisse.
ld : lieu-dit.	rte : route.
M : Manche.	S : Seine-Maritime.
mn : moulin.	



Dominique FOURNIER

INVENTAIRE TOPONYMIQUE DE CAREL

- ACRE ANGERVILLE (L')** : *l'acre Angerville* 1835 CN.
ANCIEN CHEMIN (L') : *l'ancien chemin* 1835 CN.
AUMÔNE (L') : *l'Aumône, l'aumône* 1835 CN.
AVANT-COUR (L') : *l'avant cour* 1835 CN.
AVENUE (L') : *l'Avenue* 1835 CN.
BASSE COUR (LA) : *la basse cour* 1835 CN.
BOIS (IE) : *le Bois* 1835 CN.
BRUYÈRES (LES) : *les Bruyères* 1835 CN.
CAREL : *Carrel* 1076 RDSPD [vidimus 1289, copie 19e s], *Ric[ardus]* de *q[ua]rrel* f-12e s DASP, *Karrel* 1247 QN 8 §50, *Carrel* ~1335 PDS 232 A, 1373 CDS 212 D, *Carrellum* 15e s PPDS 242 A, *Carel* 1753/1785 p CC, *Carel, Village de Carel* 1835 CN, *Carel* 1850 RLDC, 1883 h DTC, ~1957 CM, 1977 h IGN, *Carel, ham Carel, le Carel, Carelles* 1982, 1986 PTT, [kàrèl] 1986 AO, [kàré] 1989 AO, *Hameau de Carel* 1992 DM.
CAREL À LIEURY (CHEMIN RURAL DE) : *Chemin Rural N° 13 de Carel à Lieury* ~1957 chn CM.
CARRIÈRE (LA) : *la carrière* 1835 CN.
CHAMP DES PIERRES (IE) : *champ des Pierres* 1835 CN.
CHAMPS MARAIS (CHEMIN DES) : *Chemin rural dit des Champs Marais* ~1957 CM.
CHÂTEAU (IMPASSE DU) : *VC 13 dit imp du Château* ~1957 CM.
CHÂTEAU DE CAREL (LE) : *château de Carel* 1835 CN, *Carel* ~1957 CM, *Château de Carel* 1977 chau IGN, *Château Carel* 1982, *chât Carel* 1984, 1986 PTT, [çàtó d kàré] 1989 AO.
CHAUSSÉE DES PRÈS (LA) : *Chaussée des près* 1835 CN.
CHEMIN DE COURCY (IE) : *le chemin de Courcy* 1835 CN.
CHOUQUETS (LES) : *les Chouquets* 1835 CN.
CLOS DE CAREL (IE) : *clos de Carel* 1835 CN.
CLOS DE COURCY (LE) : *clos de Courcy* 1835 CN.
CLOS DE MORIÈRES (LE) : *Clos de Morières, Clos des Morières* 1835 CN, *Clos de Morières* ~1957 ld CM, *le Clos de Morières* 1977 é IGN.
COMMUNE (LA) : *la commune* 1835 CN.
CÔTE (LA) : *la côte* 1835 CN.
COUR DE SECQUEVILLE (LA) : *Cour de Secqueville* 1835 CN.
DEVANT MICHEL : *Devant Michel* 1835 CN.
DIX VERGÉES (LES) : *les dix vergées* 1835 CN.
DIX-SEPT ACRES (LES) : *les 17 acres* 1835 CN.
ÉGLISE (L') : *Section B dite de l'Église* 1835 CN.
ÉPINETTE (L') : *l'Épinette* 1835 CN.
FALAISE À CAREL (VOIE COMMUNALE DE) : *VC 11 dit de Falaise de [lire à] Carel* ~1957 chn CM.
FERME DE LA VALLÉE (LA) : *Ferme de la Vallée, Ferme de Lavallée* 1835 CN.
FONCEAU (IE) : *le fonceau* 1835 CN.
FOSSE (LA) : *la fosse* 1835 CN.
GRANDE PRAIRIE (LA) : *la Grande Prairie* 1835 CN.
GRISY À CAREL (VOIE COMMUNALE DE) : *VC 9 de Grisy à Carel* ~1957 chn CM.
LISIEUX À GRANVILLE (CHEMIN DÉPARTEMENTAL DE) : *chemin de Lisieux* 1753/1785 rte CC, *Chemin départemental n° 511 de Lisieux à Granville* ~1957 CM.
MARAIS DE CAREL (IE) : *Marais de Carel* 1835 CN.
MARTELET (IE) : *le Martelet* 1835 CN.
MÉRISIERS (LES) : *les merisiers* 1835 CN.
MONT JACOB (IE) : *le Mont Jacob* 1835 CN, *le Mont-Jacob* 1895 HSPD 58, *Mont Jacob* 1977 ld/mt IGN, [lë mö jākó] 1996 AO.
MORTES TERRES (LES) : *les mortes terres* 1835 CN.
MOULIN DE CAREL (IE) : *Moulin de Carel* 1835 mn CN, 1982, 1986 PTT.
PERRÉS (LES) : *les perrés* 1835 CN.
PETIT MONT JACOB (LE) : *Petit mont Jacob* 1835 CN.
PIÈCE AU COQ (LA) : *Pièce au Coq* 1835 CN.
PIÈCE DE L'ÉGLISE (LA) : *Pièce de l'Église* 1835 CN.
PIÈCE DES ROUSSEL (LA) : *Pièce des Roussel* 1835 CN.
PIÈCE DU MARAIS (LA) : *Pièce du Marais* 1835 CN.
POINTE DU MARAIS (LA) : *Pointe du marais* 1835 CN.
POMMIERS (LES) : *les pommiers* 1835 CN.
PRÉ DES HOMMES (IE) : *pré des hommes* 1835 CN.
RABETIE (LA) : *la rabette* 1835 CN.
SABLONNIÈRE (LA) : *la Sablonnière* 1835 CN.
SAINT-PIERRE-SUR-DIVES À TRUN PAR LOUVAGNY (CHEMIN DÉPARTEMENTAL DE) : *CD N° 90 de St Pierre sur Dives à Trun par Louvagny* ~1957 chn CM.
SENTE TASSILLY (LA) : *Section A dite de la Sente-Tassilly* 1835 CN.
SIX VERGÉES (LES) : *les six vergées* 1835 CN.
SIX VERGÉES (LES) : *les six vergées* 1835 CN.
SIX VERGÉES (LES) : *les six vergées* 1835 CN.
SIX VERGÉES DES MERISIERS (LES) : *les six vergées des merisiers* 1835 CN.
SOUS LA CARRIÈRE : *sous la Carrière* 1835 CN.
SUR LA CARRIÈRE : *sur la Carrière* 1835 CN.
VAUX MORINE (LES) : *les vaux morine, les vaux morines* 1835 CN.

